

INJEP NOTES & RAPPORTS **RAPPORT D'ÉTUDE**

■ **Décembre 2020**
■ INJEPR-2020/15

Les violences familiales en Polynésie française

Entrer, vivre et sortir de la violence

LOÏS BASTDE

■ Maître de conférences, université de la Polynésie française, EASTCO EA 4241, Maison des sciences de l'homme et du Pacifique

Les violences familiales en Polynésie française

Entrer, vivre et sortir de la violence

*Loïs Bastide, MCF, Université de la Polynésie Française, EASTCO EA 4241
Maison des sciences de l'homme et du Pacifique*

Enquête réalisée avec la participation de Denis Régnier et Yuna Méloche

Pour citer ce document

Bastide L., 2020, *Les violences familiales en Polynésie française. Entrer, vivre et sortir de la violence*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

REMERCIEMENTS

Nous remercions au premier chef, pour leur confiance, les personnes interviewées, qui ont donné de leur temps et qui ont bien voulu parler de sujets particulièrement difficiles.

Nous tenons à remercier particulièrement Denis Régnier, anthropologue, professeur assistant à University of Global Health Equity, Butaro (Rwanda) et Yuna Méloche, doctorante en anthropologie à l'université de la Polynésie française pour leur participation à la conduite des enquêtes.

Nous remercions aussi l'ensemble des acteurs du territoire, côté pays comme côté État, qui ont rendu possible et participé, d'une manière ou d'une autre, à cette recherche, à travers de nombreuses discussions et en facilitant l'ouverture de certains terrains.

Nos remerciements vont également à la maison des sciences de l'homme et du Pacifique, en particulier au Pr Éric Conte (UPF), son directeur, et Élisabeth Lance, ingénieure de recherche au CNRS, qui nous ont fourni de nombreux appuis dans la réalisation de ce projet.

Enfin, nous remercions évidemment l'INJEP pour son soutien, qui a permis de lancer un important programme de recherche sur les violences familiales en Polynésie française, en finançant sa première phase.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. MÉTHODOLOGIE	9
1.1. Prélude : enjeux de la recherche en Polynésie française	9
1.2. Heuristique	10
1.3. Entretiens biographiques	11
1.4. Éléments de triangulation	13
1.5. Accès terrains	13
1.6. Caractéristiques de la population d'enquête	15
1.7. Anonymat	16
2. LA VIOLENCE : UN CONCEPT ÉLUSIF	17
2.1. Les difficultés d'une définition	17
2.2. Une définition minimaliste	18
2.3. Violences et maltraitances	19
2.4. Basculer dans la violence : dynamique situationnelle et processus de qualification	20
2.5. Économies morales de la violence	22
2.6. Violence et « attachements »	23
3. LA FAMILLE POLYNÉSIEENNE	25
3.1. 'ōpū feti'i et 'ōpū ho'e	25
3.2. Volatilité des trajectoires au sein du 'ōpū feti'i	26
3.3. La force des obligations familiales	27
3.4. La question foncière	28
3.5. Carrières matrimoniales et parentalité	28
3.6. 'Ōpū feti'i, mobilités spatiales et mobilités familiales	29
4. FA'A'AMURA'A ET PARENTALITÉ	31
4.1. Une institution sociale	31
4.2. Le fa'a'amura'a dans la population d'enquête	33
5. DES VIOLENCES CUMULATIVES AU SEIN DU 'OPU FETI'I' : LE CAS DE JACQUELINE	35
5.1. Les violences au sein du domicile familial	35
5.2. Violences hors de la maison familiale	38
5.3. Les formes de la violence	39
6. APPARITION ET PÉRENNISATION DE LA VIOLENCE	41
6.1. La violence : un exercice difficile	41
6.2. Une perspective située sur la violence	43
6.3. Agencements et dispositifs situationnels	44
6.4. La violence comme technique et compétence	46

7. CAS D'ÉTUDE : LES VIOLENCES DE COUPLE	49
7.1. L'importance du sentiment amoureux	49
7.2. La jalousie comme preuve d'amour	51
7.3. Amour, jalousie, violence : Heimata	52
8. AGENCEMENTS SITUATIONNELS VIOLENTS, QUESTION FONCIÈRE ET MAISON DE FAMILLE	55
8.1. Foncier et maison de famille	55
8.2. La maison de famille comme modèle résidentiel	56
9. AGENCEMENTS SITUATIONNELS ET DISTRIBUTION DES RÔLES	59
9.1. Auteur, victime et adversaire	59
9.2. Observateur, complice, allié	61
9.3. Modalisation des rôles et régulation de la violence	62
9.4. Pluralité situationnelle et plasticité des rôles	63
10. TERRORISME INTIME IMPULSIF ET TERRORISME INTIME PLANIFIÉ	65
10.1. Définition	65
10.2. Porosité des formes	67
11. TERRORISME INTIME ET VULNÉRABILITÉ	69
11.1. La question du genre	69
11.2. Mobilités spatiales et vulnérabilités	71
11.3. <i>Fa'a'amura'a</i> et isolement social	72
11.4. Maison de famille et enfermement	73
11.5. Affects et repli sur le couple	74
12. SORTIR DE LA VIOLENCE	77
12.1. Ce qui attache, ce qui détache : le cas d'Āahiata	77
12.2. Violences et ambivalences affectives	79
12.3. Le difficile desserrement des liens	82
CONCLUSION	85
BIBLIOGRAPHIE	87
ANNEXES	93
Mini-biographies des principaux enquêtés mentionnés dans le rapport	93

Introduction

Les violences familiales constituent un problème saillant en Polynésie française (Jaspard *et al.*, 2004 ; Pourette, 2002 ; 2010). Selon les chiffres de la Gendarmerie nationale (coups et blessures volontaires sur personnes de plus de 15 ans au sein de la sphère familiale), la Polynésie est en effet le territoire français le plus affecté par les violences intrafamiliales, avec, au surplus, des chiffres en augmentation régulière. Selon ces données, les violences intrafamiliales représentaient 70 % de l'ensemble des violences aux personnes en 2015. Les faits constatés sont passés à 2 656 en 2016, soit un taux de 7,31 cas pour 1 000 habitants localement contre 4,51 au niveau national (DFCF, 2010). En 2017, 1 936 cas de « violences physiques non crapuleuses » ont été recensés, pour une large part au sein des familles, en légère augmentation par rapport à 2015 et 2016. En 2019, les atteintes sexuelles ont augmenté de 50 %, en particulier au sein des familles.

Même s'il convient de souligner la fragilité de ces chiffres, liée pour partie aux modalités de leur collecte et à la fragilité des catégories et des définitions employées, la spécificité du territoire paraît donc bien attestée en matière d'atteintes aux personnes dans le cadre familial. Or, très peu de recherches ont été menées sur la question. Le dernier effort d'envergure remonte à 2002-2003, avec la publication des résultats d'une recherche en deux volets comprenant une enquête quantitative en population générale (Jaspard *et al.*, 2004) et une enquête qualitative par entretien semi-directif (Pourette, 2002). Cependant, ces travaux portaient exclusivement sur les violences faites aux femmes au sein du couple et suggéraient, de ce point de vue, des chiffres deux à trois fois supérieurs à la situation métropolitaine, pour la Polynésie française. Sur les violences familiales au sens large, ce type d'enquête de victimation en population générale, fait cruellement défaut.

Considérant l'importance des violences familiales dans toute leur variété, en Polynésie française, il est donc plus que jamais nécessaire de développer des enquêtes d'envergure, susceptibles de nourrir la réflexion sur les transformations de l'institution familiale, les dynamiques de violence associées, et de produire des savoirs utiles à la conception et la conduite des politiques publiques en la matière. Plus largement, ces enquêtes demandent à être élargies à l'Océanie, qui connaît globalement une forte incidence des violences familiales (programme en cours à la maison des sciences de l'homme et du Pacifique, avec un premier projet éditorial sur le sujet), et aux outre-mer français, où la Guyane, la Nouvelle-Calédonie et Mayotte font face à des problématiques similaires. Ces appuis permettraient le développement de réflexions comparatives, susceptibles de faciliter l'identification des facteurs de risque.

Cet effort nécessite cependant un travail de fond, qui demande à reconstruire les bases de l'analyse. Nous pensons notamment à la nécessité urgente de repenser les catégories de la comparaison, entre les territoires français au premier chef. Car en matière de *famille*, on fait en effet référence à des réalités très différentes en Polynésie et en métropole. De manière générale, l'organisation de la parenté polynésienne¹ donne lieu à des interactions à la fois plus étendues dans la parenté, et sans doute plus fréquentes. On peut raisonnablement faire l'hypothèse que ces interactions plus régulières, entre un plus

¹ Sauf indication contraire, nous emploierons le substantif « Polynésie » et l'adjectif « polynésien » au sens de la Polynésie française.

grand nombre de parents, multiplient mécaniquement les risques de survenue de violences au sein des familles. Ce même raisonnement s'applique sans doute à Mayotte, qui connaît également une forte prévalence des violences familiales, ou en contexte kanak, en Nouvelle-Calédonie. La comparaison brute entre les taux d'incidence polynésiens et métropolitains, pourtant largement pratiquée par les pouvoirs publics, est donc peu significative, voire trompeuse.

La recherche présentée dans ce rapport doit être considérée comme la première étape d'un programme de recherche de longue durée. Cette première phase développe une approche qualitative des violences familiales, sur le territoire, qui vise, précisément, à reconstruire les catégories de l'analyse, de manière à intégrer les spécificités de la société polynésienne. À cet effet, elle procède de manière inductive, en raisonnant sur les violences à l'échelle de la famille : il s'agit de cartographier les relations familiales et d'identifier l'ensemble des situations de violence observables dans ce cadre, plutôt que de poursuivre une démarche plus classique, qui consiste à distinguer *a priori* les situations de violence au regard de catégories déterminées au préalable – violences conjugales, violences faites aux enfants, violences sur personnes âgées dépendantes, etc. Cela nous permet d'appréhender les situations de violence dans leur complexité, en montrant qu'elles problématisent ce rabattement artificiel sur des dyades relationnelles données, dans la mesure où, bien souvent, les violences circulent et se répercutent à l'intérieur des familles.

Cette première phase vise ainsi à appréhender les violences familiales dans toute leur complexité empirique. Elle repose essentiellement sur des entretiens approfondis avec des auteurs et des victimes de violence². Les connaissances consolidées durant cette première phase permettront deux choses :

1. De développer d'autres enquêtes qualitatives, plus développées, sur des sous-ensembles relationnels plus spécifiques, au sein des familles, identifiés lors de cette première étape.
2. De progresser vers une quantification scientifiquement étayée du phénomène, à partir de catégories d'analyse empiriquement fondées.

Pour présenter les résultats de l'enquête, nous procéderons de la manière suivante : après une première partie consacrée à la méthodologie, nous aborderons les éléments de définition et de catégorisation. Il s'agira d'identifier les contours du cadre familial (*'ōpū feti'i*), en contexte polynésien, et d'appréhender la question de la violence, dont la définition apparaît particulièrement délicate. L'analyse débutera alors par un constat : au sein de la population d'enquête, les violences familiales apparaissent très largement *cumulatives*. Elles sont en effet distribuées entre plusieurs sous-ensembles relationnels, confortant la nécessité de les saisir à l'échelle du groupement familial.

Dans les approches psychologiques et criminologiques, très largement dominantes sur le sujet (voir par exemple : Lawson, 2012 ; Bersani et Chen, 1988 ; Dutton, 2007 ; Gelles, 2017), les violences familiales sont souvent expliquées par des déterminismes individuels, à l'instar du modèle de la victime devenue bourreau. En nous inspirant de l'approche développée par le sociologue américain Randall Collins (2008), nous proposerons une analyse différente, en faisant l'hypothèse que la violence s'explique moins par les individus en présence, que par la *dynamique situationnelle*, c'est-à-dire par les transactions concrètes

² Cette distinction binaire n'est pas satisfaisante. Nous y reviendrons.

entre les acteurs, qui se déroulent dans un espace-temps donné, qui oriente leurs interactions. Si la violence est un produit situationnel, nous montrerons que sa routinisation, fréquente au sein des familles, suppose la constitution progressive d'un « agencement situationnel³ », propre à installer et soutenir cette inscription de la violence dans l'ordinaire relationnel. En Polynésie, certaines institutions sociales peuvent servir d'appui à ce processus d'étayage situationnel. Nous en mentionnerons trois : la pratique du *fa'a'amura'a*, une forme d'adoption propre au territoire, la question de l'héritage et de la propriété foncière, et la forme résidentielle de la maison de famille (le *fare tupuna*).

Nous approfondirons ensuite les formes spécifiques de violence observées dans le cadre de la population d'enquête, en reprenant à Michael P. Johnson (2010) la notion de « terrorisme intime » et en la développant à partir des données de terrain.

Nous montrerons enfin, contrairement à une idée bien répandue, que les violences familiales ne sont pas vouées à se répéter indéfiniment, mais que des formes de réversion sont possibles, conduisant à des *sorties de la violence*.

³ La notion d'agencement situationnel décrit une situation ou un ensemble de situations caractérisé(s) par une définition partagée et durable des enjeux situationnels, par les différents protagonistes, et par la stabilisation de « rites d'interactions » (Goffman 1974) qui organisent, dans ce contexte, la distribution des rôles et prescrivent les attitudes et les pratiques des acteurs en présence. Voir chapitre 6, section 3.

1. Méthodologie

1. 1. Prélude : enjeux de la recherche en Polynésie française

Du point de vue de la recherche en sciences sociales, la société contemporaine, en Polynésie française, demeure un terrain en friche malgré la forte implication d'une poignée de chercheuses et de chercheurs, qui ne peuvent mener de front l'ensemble des études nécessaires à dresser un panorama d'ensemble du territoire. En dépit d'éclairages qualitatifs ponctuels⁴ et du travail de fond de l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF), indispensable mais insuffisant, on connaît donc assez peu de chose sur la société contemporaine du territoire.

C'est vrai, par exemple, des classes populaires et du nouveau prolétariat urbain, très méconnus. Ce dernier, d'émergence récente, a pourtant un poids démographique très significatif dans la société polynésienne : en 2009, le taux de pauvreté monétaire relative était ainsi de 27,6 % à Tahiti et Moorea – les deux îles les plus densément peuplées – et 69,4 % des populations concernées étaient concentrées en contexte urbain (données ISPF). Historiquement, ces populations sont le produit d'un double phénomène :

- un mouvement de flux, d'abord, avec les migrations de travail, la concentration démographique des populations vers Tahiti et une urbanisation rapide, stimulées par la multiplication des emplois induits par l'ouverture du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) lors du déplacement des essais nucléaires français vers la Polynésie en 1963 (Fages, 1974 ; Lextreyt, 2019 ; Merceron, 2005 ; Merceron et Morschel, 2013) ;
- un mouvement de ressac ensuite avec la fin des essais en 1996 et le tarissement de la « rente nucléaire », synonyme de contraction et de restructuration du marché de l'emploi (ISPF, 2006). Nombre de migrants se sont ainsi retrouvés « piégés » à Tahiti, dans un contexte socio-économique moins favorable. L'absence d'études qualitatives sur ce segment de population constitue un angle mort majeur dans la connaissance du territoire, qui pénalise la recherche sur un éventail très large de sujets.

Plus largement, si les effets démographiques des mutations récentes de la société polynésienne, dans le contexte de cette modernisation à marche forcée et de l'intégration croissante du territoire dans les processus contemporains de mondialisation économique et culturelle, sont relativement bien documentés, ils restent pour l'essentiel à explorer sur un plan qualitatif. Cela malgré d'importants travaux sur les transformations politiques et culturelles contemporaines sur le territoire (voir par exemple : Saura, 2008 ; 2013).

Aussi bien, appréhender les violences familiales suppose d'éclairer d'abord les contours et les « consistances » contemporaines de la sphère familiale polynésienne. Or, il faut bien reconnaître l'absence de travaux récents sur le sujet, qui renouvellent les ethnographies détaillées des années 1970

⁴ Des études portent par exemple sur les transformations de la culture et des identités, notamment à travers les arts, sur l'école, le rapport à la métropole, la communauté chinoise, la question foncière.

(Ottino, 1972 ; Levy, 1975), précieuses mais aujourd'hui datées, vu le rythme des mutations sociales, économiques et culturelles à l'œuvre sur le territoire. Alors que les constructions contemporaines du genre et des rapports de genre sont elles aussi indispensables à l'étude des rapports familiaux, nous en savons pourtant peu de chose. Comme nous en connaissons trop peu sur la jeunesse polynésienne contemporaine, à propos des modes de vie actuels dans les « îles » et de l'organisation individuelle et familiale des mobilités, à l'échelle du territoire. Autant de thématiques que nous serons pourtant amenés à aborder au fil de l'exposé.

1.2. Heuristique

Dans ce contexte, ce rapport doit donc être vu comme la première étape d'un programme de recherche au long cours. Considérant l'absence quasi totale de recherches préalables sur les violences familiales en Polynésie française, il s'agit d'agencer progressivement les éléments de connaissance nécessaires à esquisser puis affiner l'approche du phénomène. La tâche est d'ampleur.

Dans cette perspective, la méthodologie se base sur un axiome fort, qui équivaut à un positionnement au sein des débats scientifiques actuels autour des violences familiales entendues comme objet scientifique. Nous faisons l'hypothèse, en effet, que ces violences, *dans leur ensemble*, partagent suffisamment de traits communs et de différences significatives avec les violences exercées en dehors du cadre familial pour qu'il faille les traiter comme une forme autonome de violence, entendue comme phénomène social (Gelles, 1985 ; 2017).

Cela posé, deux stratégies sont possibles : la première consiste à sérier les relations de violence au sein des familles pour les investiguer indépendamment (violences sur conjoint, sur ascendants, descendants, collatéraux, sur personnes vulnérables, etc.). Cette position, assez commune, pose problème : elle tient pour acquis ce qui devrait *faire l'objet* de l'enquête, soit que les violences familiales sont de nature différente selon qu'elles s'inscrivent dans l'un ou l'autre des sous-ensembles relationnels que sont le couple ou la relation parent-enfant, par exemple. Il s'agit là pourtant d'un jugement de bon sens, qui doit être pris comme tel : un *présupposé* lié sans doute à l'émergence séquentielle des différents types de violence au sein des familles, dans la sphère publique. Or, la construction critique des catégories, selon les acquis de la recherche, est une composante essentielle de la démarche scientifique.

La seconde option consiste à partir du cadre familial pour *construire progressivement*, en appui sur les données de l'enquête, des catégories d'analyse empiriquement adéquates. L'enquête procède alors en deux temps : elle s'intéresse d'abord, de manière générique, aux processus d'apparition, de stabilisation et de dissipation de la violence au sein des familles. Elle vise, dans un second temps, à *construire* les catégories d'analyse pertinentes, dont rien ne peut garantir *a priori* qu'elles correspondent au découpage des sous-ensembles relationnels mentionnés plus haut – couple, relation parentale, etc. –, au regard notamment des spécificités de la famille polynésienne. Si on peut *faire l'hypothèse*, par exemple, que les violences de couple ont bien des spécificités qui les différencient d'autres formes de violence au sein de la famille, cela reste à démontrer.

Sans surprise, nous avons opté pour cette seconde approche, qui revient, dans une logique d'enquête de type inductive, à reconnaître le primat de la démarche empirique sur l'établissement des hypothèses.

Cela nous amène à un second défaut de la littérature disponible sur le sujet des violences familiales : ces travaux s'attardent très peu sur les situations de violence concrètes. Ils tendent à faire « régresser » immédiatement l'analyse vers le niveau macrosocial des structures économiques, culturelles ou politiques, en mesurant des taux d'incidence et la distribution inégale des vulnérabilités en fonction de sous-populations spécifiques – genre, classes sociales, PCS, etc. Dans ce mouvement, les situations de violence concrètes sont perdues de vue. Cela tient probablement, au moins en partie, à la difficulté méthodologique de collecter des matériaux de première main : observer les violences est excessivement difficile. Cela tient sans doute aussi à la forte politisation du sujet et à son émergence récente comme problème public, sur le thème notamment des violences conjugales et des féminicides : pour se situer dans ces débats, il est sans doute plus aisé de s'appuyer sur des études quantitatives qui permettent d'objectiver ces inégalités face aux violences familiales et de raisonner à l'échelle sociétale. Il est sans doute tentant, ainsi, de construire l'analyse à partir des grands découpages thématiques, largement repris dans le débat public : inégalités et reproduction sociale, pauvreté, genre, etc. Cela rend plus difficile le recours aux démarches qualitatives ou ethnographiques, qui rendent l'exercice de généralisation plus périlleux.

Au vu de ces éléments, nous avons opté pour une logique d'enquête qui consiste, lors de cette première phase, à partir d'une analyse approfondie des *situations de violence* pour réunir, de manière inductive, une « jurisprudence de cas » (Dodier et Baszanger, 1997), susceptible de garantir les conditions préalables aux enquêtes à venir sur des formes plus ciblées de violence, au sein des familles, ou sur la démographie des violences familiales sur le territoire, qui reste très mal connue.

1.3. Entretiens biographiques

Dans le cadre des violences familiales, cette stratégie d'enquête se heurte cependant à un écueil de taille : l'impossibilité évidente, dans le cadre d'une approche qualitative, de l'observation directe (Collins, 2008). Face à cette incapacité, la seule option est d'obtenir un accès indirect aux situations de violence. Dans ces conditions, nous avons opté pour une enquête par entretiens semi-directifs. Les entretiens ont été réalisés selon une forme hybride, à la croisée du récit de vie et du récit de pratiques (Bertaux, 2005)⁵.

⁵ Le récit de vie, tel qu'employé dans ce travail, vise à reconstituer la trajectoire biographique des personnes enquêtées. À partir de la perspective d'*ego* – c'est-à-dire du sujet individuel –, il s'agit ainsi de reconstituer la genèse sociale de la violence, au sein des familles, et d'accéder, certes de manière indirecte, aux situations de violence concrètes. La forme du récit de pratique permet d'ancrer le discours dans des situations concrètes, vécues par la personne, qu'il s'agit de décrire en sollicitant sa mémoire. En lui demandant de décrire des scènes de son passé, on réduit l'impératif de cohérence implicite dans le récit de vie, qui enjoint à l'informateur d'organiser narrativement son passé, en s'instituant comme protagoniste principal d'une intrigue et d'une dramaturgie. Autrement dit, il s'agit de substituer à l'injonction narrative une injonction descriptive, qui permet de rester plus proche des situations empiriques, même s'il faut évidemment considérer la propension sélective du travail de remémoration, qui tend à reconstruire le passé au regard des enjeux du présent.

Cette approche visait à :

- 1) reconstituer des « carrières de violence »⁶ de victimes ou d'auteurs dans toutes leurs configurations possibles : violences sur conjoint, sur descendants, sur ascendants, ou sur l'axe des collatéraux. Le récit de vie a l'avantage de permettre une analyse diachronique du phénomène, dans le cadre d'une approche sociologique de type *processuel* (Abbott, 2001). Ce volet n'est pas épuisé, tant il y a à faire pour cerner l'ensemble des configurations possibles ;
- 2) recueillir des descriptions orales détaillées de situations de violence, sur le modèle du « récit de pratiques » (Bertaux, 2005). Face à l'impossibilité de l'observation directe, cet accès « secondaire » est le seul possible, même s'il convient d'en reconnaître les limites (Jerolmack et Khan, 2014) ;
- 3) développer des « tableaux familiaux » afin de cerner les contours de la famille polynésienne et de cartographier les dynamiques de la violence, en son sein, en adaptant la technique du génogramme, issue de la psychologie (Tuil, 2005).

Ces entretiens approfondis, parfois répétés, ont permis de reconstruire des trajectoires collectives et des « carrières individuelles de violence », au sein des familles, et de saisir ainsi les processus d'entrée dans la violence, de stabilisation et de « ritualisation » des relations violentes, et de sortie de la violence. Ils ont permis, par ailleurs, de reconstituer finement le cadre familial en saisissant la famille à partir de ses mobilisations pratiques par les acteurs, et d'identifier l'ensemble des rapports de violence et leur évolution, en son sein. Cette approche longitudinale permet ainsi d'identifier des dynamiques séquentielles et d'apprécier la transposition des violences d'un cadre familial à l'autre – entre la famille élargie (le *'ōpū feti'i*) et la « petite famille » (terme employé en Polynésie pour désigner la famille nucléaire), entre famille biologique, famille par alliance ou famille adoptive, par exemple.

Le guide d'entretien a été conçu dans une logique itérative, continûment affiné au regard des retours de terrain. Cette démarche, que l'on peut rapprocher sur le plan méthodologique des attendus de la « théorie ancrée » (Glaser et Strauss, 2010), organise la progression vers un approfondissement graduel dans la saisie des cas individuels, dans le cadre d'une logique d'enquête radicalement qualitative : elle est possible parce qu'elle ne vise pas la représentativité, qui pourra être recherchée lors d'une seconde phase de la recherche, en conduisant des enquêtes quantitatives à partir des typologies ainsi dégagées.

Dans le contexte des entretiens, il est important de signaler la situation de plurilinguisme propre au territoire (Salaün *et al.*, 2016) et l'absence de locuteurs polynésiens, au sein de l'équipe de recherche. Cela nous a contraint à conduire les entretiens uniquement en français. Or, il est clair que, selon la langue, les affects et les catégories cognitives mobilisées ne se superposent pas : on ne parle sans doute pas de la violence de la même façon en tahitien ou en français. C'est un aspect qui nous échappe pour l'instant.

⁶ Dans sa version interactionniste le concept de carrière permet, d'une part, de lire l'histoire sociale des individus comme tension entre des situations objectives et des états moraux, qui structure des séquences biographiques (Becker, 1985 ; Goffman, 1968). Le concept permet, d'autre part, de concevoir l'individu comme rapport entre son histoire sociale et la structure du présent. Les carrières se construisent ainsi au croisement de l'histoire individuelle et des engagements en cours de l'individu : les engagements situationnels résonnent, produisent des effets de renvoi dans l'expérience et définissent les modalités contextuelles de mobilisation d'un passé. La carrière se décrit ainsi comme un processus semi-ouvert qui place les acteurs sociaux dans un espace de contraintes liées aux propriétés situationnelles, d'une part et à l'empilement longitudinal des engagements antérieurs, d'autre part, producteur d'effets de path dependency (Becker, 2006).

Enfin, la nature de l'enquête a conduit à recueillir des entretiens plus ou moins complets, plus ou moins informatifs. Du fait des modes d'existence instables d'une fraction importante des enquêtés, des entretiens de suite, prévus, n'ont pas pu être effectués, laissant ainsi des biographies inachevées.

1.4. Éléments de triangulation

Face à l'impossibilité de l'observation directe, nous avons tenté d'autres manières de « trianguler » les données (Sardan, 1995) c'est-à-dire de croiser différents types de matériaux empiriques, issus de différentes approches méthodologiques, afin de ne pas dépendre uniquement des données d'entretien, dont on sait qu'elles sont indexées sur le contexte d'énonciation (sur les débats afférents à cette question, voir par exemple : Heinich, 2010 ; Bourdieu, 1986 ; Bastide, 2011).

Les éléments d'entretien ont été consolidés à l'occasion d'interactions fréquentes et multiples avec les acteurs de la prévention et du traitement social, sanitaire et judiciaire des violences familiales, sur le territoire. Les professionnels des métiers du social, en particulier, disposent de connaissances approfondies sur le sujet. S'ils ne sont pas mis en forme, ces savoirs pratiques se sont révélés précieux dans l'élaboration, la confrontation et l'affinage des hypothèses de recherche. Ce fut le cas notamment lors du colloque international « Violences familiales et changement social dans les sociétés insulaires du Pacifique » pour lequel nous avons réuni à l'université de la Polynésie française, en novembre 2019, des spécialistes de la région afin d'initier une démarche comparative entre des territoires également touchés par les violences familiales, et où nous avons convié aussi les acteurs publics et associatifs du territoire.

Nous avons aussi noué des relations avec certaines des personnes enquêtées, avec lesquelles nous avons développé des interactions plus durables. Cela nous a permis de compléter et d'amender les données d'entretien avec les contenus de conversations plus informelles.

Nous avons également eu accès à la base de données d'une association contenant les dossiers des personnes prises en charge, dont beaucoup avaient été confrontées à la violence, dans le cadre familial. La consultation de ces fiches individuelles – plus de trois cents – nous a permis de repérer des récurrences et d'attirer notre attention sur des points particuliers, lors des entretiens, et au moment de l'analyse.

Enfin, nous avons effectué un travail de recension des faits divers relatifs aux violences familiales, au moyen d'une collecte dans les archives de la presse écrite, depuis les années 1980.

1.5. Accès terrains

Si les violences familiales résistent à l'observation, c'est parce qu'elles constituent un sujet particulièrement sensible, pour plusieurs raisons.

D'abord, l'enquête amène à interroger l'intimité des personnes enquêtées, leur sexualité, bien souvent, et porte sur des situations de souffrance morale aiguë. Les situations violentes véhiculent régulièrement de la honte, de l'angoisse et de la culpabilité, pour les victimes, bien entendu, mais aussi, souvent, pour les auteurs. Cela conduit les acteurs à envisager l'enquête sociologique avec une certaine réticence. Dans ces conditions, il s'est avéré excessivement difficile de trouver des répondants. Pour lever ces difficultés, nous sommes passés par deux canaux différents.

En premier lieu, nous nous sommes appuyés sur le tissu associatif tahitien, ainsi que sur des établissements et des agences publiques d'État ou territoriales, afin d'accéder à des sous-populations spécifiques :

1. L'association Te Torea nous a permis d'accéder aux personnes sans-abri, particulièrement concernées par les questions de violences familiales, la mise à la rue étant souvent soit un moyen d'échapper à des situations intenable, au sein de la famille soit le résultat d'une expulsion par la famille de l'un de ses membres, jugé indésirable.
2. L'association archidiocésaine Emauta qui, dans ses différents lieux d'accueil, abrite et accompagne des femmes et des jeunes filles victimes de violences conjugales ou familiales, des parents avec enfants et de jeunes mères mineures en situation d'errance, avec leur bébés.
3. Le Fare Tama Hau, établissement public administratif à caractère sanitaire et social, qui remplit une mission de prévention en direction des parents (soutien à la parentalité), des jeunes enfants et des jeunes (12 à 25 ans), notamment sur le sujet des violences familiales.
4. Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), qui nous a permis d'accéder à la population carcérale dans les centres pénitentiaires de Nuutania, dans la commune de Faa'a, et le nouveau centre de détention de Tatutu à Papeari.

En second lieu, nous avons fait appel au public par le biais de la presse locale, par voie d'affichage au sein du service social du centre hospitalier territorial du Taaone à Pirae, et en sollicitant le public étudiant de l'université de la Polynésie française.

Au vu de ces modalités d'accès, plusieurs remarques doivent être faites relativement à la population d'enquête.

D'abord, la grande majorité des personnes rencontrées par le biais des associations sont en situation de précarité. Cela ne préjuge pas de leur milieu social d'origine, et elles sont issues de familles assez hétérogènes, rendant difficile l'établissement d'un portrait type.

Les hommes interviewés au sein de centres pénitentiaires sont eux aussi issus de milieux sociaux variés. Par ailleurs, ils ont *tous* été auteurs *et* victimes de violences, au sein de la famille. Cependant, leur peine n'est pas forcément liée à ce motif.

Les personnes recrutées par le biais de l'université se distinguent naturellement par leur niveau de diplôme. Elles ont en commun avec les personnes enrôlées par le biais de l'hôpital et des appels au public d'avoir pris l'initiative de nous contacter, lorsque, aux autres endroits, il a fallu un travail d'approche minutieux avant de convaincre les personnes de participer à l'enquête. Ces répondants se situent à une étape particulière de leur « carrière de violence », qui leur permet de faire cette démarche, au moment où ils ont pris du recul sur leur situation et sont, généralement, entrés dans un processus de remédiation et de sortie de la violence. Il s'agit donc d'une sous-population spécifique, dans laquelle les personnes ont pu élaborer un discours relatif à leur expérience de la violence, une mise en ordre, une *narration*, avec l'aide souvent de professionnels du travail social ou de psychologues.

1.6. Caractéristiques de la population d'enquête

Nous avons conduit 43 entretiens approfondis, d'une durée variable, d'une heure à plus de trois heures. Ces entretiens ont été conduits avec 37 informatrices et informateurs. À partir de ces entretiens, nous avons pu, en réalité, entrevoir 36 *univers familiaux*, et collecter ainsi une très grande pluralité de situations. Les situations de violence recueillies dépassent ainsi largement les violences directement subies ou commises par les personnes enquêtées.

D'un point de vue démographique, ces entretiens se décomposent de la manière suivante. On le verra, cette classification est provisoire dans la mesure où la dichotomie auteur/victime est insatisfaisante :

- 31 victimes (dont 5 ont aussi commis des violences, plus occasionnelles) ;
- 6 auteurs (5 d'entre eux également victimes de violences intrafamiliales) ;
- 11 hommes, 26 femmes ;
- 19 à 58 ans, avec une moyenne d'âge de 27 ans.

Le ratio entre les sexes n'est pas de notre fait : les hommes se sont montrés beaucoup plus réticents à prendre la parole sur le sujet. Cinq des hommes interviewés l'ont été dans le cadre pénitentiaire, un seul a pris l'initiative de nous contacter dans le cadre de nos appels à témoin.

Parmi ces entretiens, il faut souligner deux cas particuliers :

1. Nous nous sommes entretenus séparément avec deux sœurs ainsi qu'avec les conjoints d'un même couple. Nous avons ainsi pu croiser les points de vue sur des situations de violence identiques, nous permettant de mieux les appréhender.

2. Nous avons interviewé trois jeunes femmes métropolitaines, en couple avec des hommes de culture polynésienne⁷. Ces relations interculturelles mettent en exergue des attitudes qui paraissent naturelles à des personnes partageant des socialisations similaires, mais qui marquent profondément les conjoints issus d'autres milieux socioculturels.

Le profil sociologique des répondants est difficile à établir, dans la mesure où les facteurs de stratification sociale retenus en métropole – PCS, origines sociales, revenus du ménage, volume en capitaux, etc. – sont compliqués à appréhender sur le territoire, du fait notamment d'un accès très développé à la propriété foncière (72 % des ménages polynésiens sont propriétaires de leur logement, contre 58 % en métropole) et des formes de solidarité et de redistribution au sein de la famille étendue. Les structures de la parenté sont telles que la circulation familiale du capital économique et la structure du capital social diffèrent largement des familles métropolitaines.

Ainsi, retenir comme indicateurs du niveau socio-économique les revenus du foyer, évalués dans le cadre de la famille conjugale, donne souvent un tableau tronqué de la capacité réelle des individus à mobiliser la ressource économique. C'est d'autant plus vrai que la question des revenus monétaires se

⁷ Bien sûr il s'agit là d'un abus de langage, faute de mieux et pour alléger le texte. Parler d'homme ou de femme de culture polynésienne vise à rendre compte d'un rapport spécifique à la famille et aux relations familiales, ni plus ni moins, dans un contexte au demeurant très pluriculturel.

couple, on l'a dit, à celle du foncier. L'accès à la propriété, le plus souvent par voie d'héritage, réduit les besoins monétaires et facilite l'accès à l'autoconsommation alimentaire, qui continue de jouer un rôle significatif dans la vie économique des familles (ISPF, 2017). Par ailleurs, la « rente nucléaire » a, pendant plus de trente ans, fortement distordu le niveau des salaires, découplant en bonne partie le capital scolaire du capital économique et survalorisant, au contraire, le capital social, en particulier familial. Enfin, la segmentation pérenne du marché du travail entre les secteurs à salaires indexés – la fonction publique d'État et territoriale, les salaires dans cette dernière ayant été alignés sur ceux des fonctionnaires d'État – et non indexés, produit une hiérarchie économique des emplois particulière au territoire, surdéterminée par la dichotomie entre secteur public et secteur privé et par les modes d'allocation des emplois dans la fonction publique territoriale.

Un dernier point est important à souligner : hormis cinq jeunes femmes, l'ensemble des personnes interrogées sont issues de familles de culture polynésienne (*mā'ohi*), au regard de l'organisation des rapports de parenté. Ces cinq jeunes femmes ont par ailleurs été confrontées à ces mêmes configurations relationnelles, par le biais de leur couple et de leur belle-famille. Cela ne procède en aucun cas d'une intention méthodologique mais des aléas du recrutement. Or, la société de Polynésie française n'est pas un équivalent de la société *polynésienne*, au sens culturel, puisqu'elle est à la fois pluriethnique et très largement métissée. Si la question de l'appartenance ethnique ne figure plus au questionnaire du recensement depuis la fin des années 1990, les derniers chiffres disponibles faisaient état d'une population composée, sur le plan ethnique, à 78 % de Polynésiens (*mā'ohi*), à 12 % de Chinois (*tinito*) et à 10 % d'Européens (*popa'a*). Étant donné leur poids démographique sur le territoire, nonobstant les difficultés classiques attachées au décompte des origines ethniques, il est donc raisonnable de penser que les familles polynésiennes participent, au moins à proportion, à la forte incidence des violences familiales, sur le territoire.

1.7. Anonymat

Nous avons veillé à garantir l'anonymat des participants, afin de les protéger. L'ensemble des noms propres mentionnés dans le rapport sont donc des pseudonymes. Nous avons également veillé à brouiller les éléments biographiques qui pourraient permettre d'identifier les personnes – toponymes, noms d'entreprises, de formations, périodes précises, etc. Cet aspect revêt une importance particulière sur un territoire aussi restreint que la Polynésie française.

2. La violence : un concept éluſif

Les processus de définition ou de catégorisation sont un enjeu crucial, en matière de recherche comme dans le monde social, puisque les catégories organisent les perceptions à partir desquelles il va être possible de saisir le réel et, le cas échéant, d'agir sur lui (Desrosières, 2016). L'enjeu est d'autant plus significatif qu'il porte sur des catégories structurantes de l'action publique, des mobilisations collectives ou, plus largement, de la vie sociale. La difficulté tient alors, dans le cadre d'une démarche de type scientifique, à la nécessité de repenser ces catégories en substituant l'intérêt analytique aux intérêts sociaux ou politiques. Autrement dit, le travail de définition doit conduire à une réorganisation critique des catégories, qui donne prise à l'identification, au regroupement et à la classification des phénomènes empiriques selon des critères déterminés en fonction d'un impératif de production de connaissances.

Dans le cadre qui nous occupe, ce travail définitionnel portera sur la notion difficile de violence, d'une part, sur la famille, d'autre part et, enfin, sur le concept d'« attachement » qui nous permettra d'analyser les processus d'émergence, de stabilisation et de sortie de la violence, au sein des familles polynésiennes.

2.1. Les difficultés d'une définition

La « violence » est une catégorie fortement investie, sur les plans social et politique. Si ça n'a pas toujours été le cas (Wieviorka, 1998), elle est aujourd'hui très marquée moralement, en sorte qu'elle vient qualifier des actes ou des situations envisagées comme dysfonctionnelles ou pathologiques. Ainsi, lorsque les acteurs sociaux ou politiques s'emparent de la question de la violence, sous l'un ou l'autre de ses aspects, s'en saisissent-ils immédiatement comme d'un problème à résoudre. Cette volonté réparatrice, qui précède et fonde la démarche analytique, n'est pas sans conséquence sur les définitions adoptées pour traiter des faits de violence. En effet, ces dernières tendent ainsi à incorporer une « charge » normative problématique pour l'analyse scientifique.

Mobiliser la violence comme catégorie d'analyse soulève une autre difficulté, liée cette fois au périmètre de la définition. Pour être analytique, une catégorie doit en effet permettre de classer des phénomènes en facilitant le processus de distinction et de rapprochement des observations empiriques. Or, dans ses usages courants, la violence s'applique à un ensemble vaste et hétéroclite de faits sociaux, des violences de masse aux violences auto-infligées, de la violence symbolique (Bourdieu et Passeron, 1970) à la violence verbale et à l'agression physique. Cette définition maximaliste n'est pas satisfaisante : elle conduit à traiter ensemble des phénomènes qui n'ont d'autre chose en commun que de mettre face à face des auteurs et des victimes – individuels ou collectifs –, les agressions des uns aboutissant à des lésions physiques, morales ou sociales pour les autres. Encore faut-il ajouter que ces « personnages » peuvent être tout à fait abstraits : la violence symbolique, ou la violence systémique, par exemple, ne constituent pas à proprement parler des violences interpersonnelles, mais décrivent les effets d'une stratification sociale donnée, qui pèsent sur les individus, regroupés en fonction de critères définis – classe, genre, ethnicité, etc.

Construire une définition opératoire de la violence demande alors deux choses, *a minima* :

1. D'abord, il est nécessaire de « désintéresser » la notion, afin de la débarrasser de son contenu normatif : il ne s'agit pas, dans le cas qui nous intéresse, de savoir si la violence est bonne ou mauvaise, normale ou pathologique, mais de comprendre comment elle *fonctionne*. Autrement dit, le point de vue analytique ne peut pas être, simultanément, un point de vue normatif, orienté d'emblée vers un objectif de remédiation. Même si l'un (le point de vue analytique) peut conduire à l'autre (le point de vue axiologique), il convient de distinguer les deux temps de la pratique : le moment analytique de la démarche scientifique, et le moment politique de l'action sociale (Weber M., 2003).
2. En second lieu, il faut s'attacher à construire une définition suffisamment précise pour permettre de distinguer la pluralité des pratiques et la diversité des phénomènes ordinairement rassemblés sous le vocable de la violence.

Ce moment critique est crucial, sans quoi les discours scientifiques ou experts finissent par « perdre de vue les présupposés, le sens et les conséquences » des définitions en vigueur au sein d'un domaine de savoir donné (Lahire, 2011), qui prennent alors valeur de lieux communs, ou de catégories naturalisées. C'est la difficulté sur laquelle achoppent beaucoup de travaux disponibles sur le sujet des violences familiales : pensant mesurer la violence comme phénomène social, ils ne mesurent et n'analysent en fait que l'ordre des faits circonscrits par une définition posée au préalable, sous-tendue par des jugements normatifs ou moraux. Les actes qualifiés de violents sont alors moins constitués comme objet scientifique que comme problème à résoudre, comme déviance à redresser.

2.2. Une définition minimaliste

Pour éviter ces écueils, nous nous inspirons des travaux novateurs du sociologue états-unien Randall Collins (2008 ; 2013), qui applique une approche d'inspiration interactionniste à l'analyse de la violence. Sa position peut se résumer en deux points :

1. La notion de violence doit être restreinte à la violence *physique*. L'extension de la notion à d'autres types d'agression relève, pour lui, d'un usage métaphorique, et conduit à traiter en même temps des phénomènes de nature sociologique différente.
2. La violence se développe par conséquent, et par la force des choses, dans le cadre d'interactions en face-à-face, qu'il qualifie d'« interactions violentes » (*violent interactions*). Ces dernières relèvent d'un style interactionnel particulier. En matière de violence, l'interaction constitue donc l'unité d'analyse pertinente.

Réduire le périmètre de la notion à la violence physique permet à Collins de resserrer sa définition autour de phénomènes qui ressortissent, avec le moins d'ambiguïté, à la violence. Cependant, cette première étape est encore loin d'épuiser le problème définitionnel. En effet, si on convient que la violence équivaut à la violence physique, reste à définir cette dernière, ce qui n'a rien d'évident. Car manifestement, nombre de pratiques impliquant l'infliction de dommages corporels entre des protagonistes, ne relèvent pas pour autant du champ de la violence : pensons par exemple au tatouage, à la scarification traditionnelle ou à certains actes médicaux. Ce qui permet alors de distinguer entre ces différentes formes d'atteinte physique à autrui, c'est sans doute le caractère *agonistique* de la violence. Elle se développe toujours

dans une logique de confrontation : on définira donc, provisoirement, la violence comme l'infliction de dommages corporels à autrui, dans une dimension agonistique.

Le deuxième point soulevé par l'auteur a également des ramifications théoriques importantes. En effet, si l'interaction en face-à-face constitue l'unité d'analyse appropriée, dans le cadre de l'étude de la violence, c'est parce que s'y logent ses facteurs explicatifs les plus probants. C'est là un postulat très fort et qui s'éloigne radicalement des théories criminologiques, psychologiques, ainsi que de l'essentiel des théories sociologiques de la violence : la *cause efficiente* du passage à l'acte violent, la plus décisive à l'examen des données empiriques, se tient bien du côté de la *dynamique situationnelle*. Le basculement dans la violence est le produit d'un effet d'entraînement mutuel, généré par l'interaction. Il n'est ainsi réductible ni aux propriétés sociales ou psychologiques des protagonistes – il n'est pas question d'individus violents, mais d'individus *commettant* des violences, toujours situées –, ni à un quelconque effet macrosocial – du type violences structurelles. Cette hypothèse ne conduit pas, cependant, et c'est tout à fait crucial, à exclure ces facteurs : elle amène plutôt à *repositionner* les facteurs structurels ou individuels, dès lors conçus comme secondaires⁸. En effet, cette approche n'est pas exclusive : elle permet cependant de repenser la hiérarchie des causes et des déterminations, au plus proche des situations violentes.

2.3. Violences et maltraitances

Cette approche permet ainsi de distinguer entre différents types de pratiques, trop souvent confondues dans des définitions trop larges. D'une part, elle offre la possibilité d'identifier, de classer et de hiérarchiser différents facteurs explicatifs du passage à l'acte violent – facteurs individuels ou structurels. Nous n'y revenons pas. D'autre part, cette définition autorise à distinguer différentes formes d'agression – physique, structurelle, verbale, morale, etc. – et, mieux encore, d'analyser comment ces facteurs et ces formes d'agression s'articulent autour des interactions violentes.

En premier lieu l'observation des interactions violentes permet donc d'identifier la variété des articulations possibles, plus ou moins systématique, entre la violence physique, d'une part, et d'autres phénomènes, désormais traités comme relevant d'un autre ordre de pratiques. Par exemple, la violence s'accompagne souvent d'agressions verbales (insultes, « engueulades ») et apparaît fortement corrélée à des situations de conflit qui exacerbent la tension relationnelle, *mais pas toujours*. Dans certaines familles, des mécanismes de régulation permettent ainsi de contenir le conflit dans les bornes de l'échange d'arguments, voire de l'agression verbale. Il peut donc y avoir du conflit et des insultes sans violence, et des violences sans conflit ni insultes. Charge à l'enquête empirique de recenser l'ensemble des configurations possibles entre ces différents éléments. En dégageant ces articulations on sera à même d'identifier des logiques situationnelles, centrées sur la violence physique, combinant différents types d'agression selon des « géométries » variables, qui préparent, accompagnent, pérennisent ou inhibent le passage à l'acte violent.

Pour rendre compte de l'ensemble constitué par ce halo de pratiques et de formes d'agression qui évoluent autour de la violence physique, nous empruntons la notion de « maltraitance » dans la

⁸ Sur le rapport entre détermination situationnelle, structurelle ou dispositionnelle, voir aussi Dodier et Baszanger, 1997.

définition de Richard Gelles. Ce dernier écrit : « [...] bien que les violences physiques partagent avec d'autres actes de maltraitance [*abuses*] les caractères essentiels de la malveillance et de l'intention de nuire, la nature des dommages envisagés – douleur et souffrance physique – est unique » (notre traduction, Gelles, 2017, p. 16). Ainsi comprise, la violence entre dans le champ de la maltraitance, mais toutes les formes de maltraitance ne sont pas assimilables à la violence.

La notion de maltraitance ramasse ainsi l'ensemble des éléments que nous avons soigneusement veillé à démêler. Cependant, on peut désormais distinguer la violence en son sein, la considérer dans ses spécificités et observer ses modalités d'articulation empirique avec d'autres espèces de maltraitance.

Parmi ces dernières, il convient enfin de mentionner l'épineux problème des agressions sexuelles, fréquentes dans nos données d'entretien. En effet, bien qu'elles comprennent une composante physique prépondérante, elles nous semblent obéir à des dynamiques situationnelles distinctes, que nous sommes peu en mesure d'appréhender à partir de nos données, mais qui doivent sans doute être envisagées en propre, à partir d'un appareil analytique complémentaire. Il faut reconnaître l'incapacité actuelle dans laquelle nous sommes de traiter convenablement le sujet, car si les violences familiales sont difficiles à verbaliser, c'est d'autant plus vrai des atteintes sexuelles. Par conséquent, nos données sont trop évasives sur le sujet. Cet aspect demande à faire l'objet d'un travail spécifique.

2.4. Basculer dans la violence : dynamique situationnelle et processus de qualification

Si la violence demande à être saisie au niveau de l'interaction, il est alors naturel de s'interroger sur son déclenchement : qu'est-ce qui conduit une interaction vers la violence ?

Pour Randall Collins, la violence prend à rebours la tendance ordinaire de la dynamique interactionnelle, qui pousse habituellement les interactants à la coopération et la solidarité. Rien ici de nouveau, puisque cette tendance à la déférence mutuelle et à la coopération avait déjà été soulignée par Erving Goffman dès 1967 (Goffman, 1974).

Collins prolonge cependant ces analyses en mettant l'accent sur le flux émotionnel⁹, qui saisit les protagonistes et oriente leurs attitudes. Cette approche lui permet de montrer que la violence est *difficile* à exercer, puisqu'elle demande à renverser cette dynamique situationnelle : la violence suscite un sentiment de forte tension et de stress, alors que la conformation aux attendus des « rites d'interaction » (Goffman, 1974) procure un sentiment d'accomplissement, d'entraînement, voire d'effervescence collective (Collins, 2004 ; 2008). Pour que la violence devienne possible, il faut donc neutraliser la propension des acteurs en présence à s'engager dans ces formes d'entraînement mutuel, de coopération et de solidarité.

Même dans le cours d'interactions conflictuelles, Collins démontre que, lorsque la violence se profile comme une possibilité dans le champ de perception des acteurs, s'instaure une dynamique de peur et

⁹ Il faudrait distinguer, en toute rigueur, entre affects, sentiments et émotions (Bastide, 2013 ; Crapanzano, 2007 ; Reddy, 2001 ; Massumi, 2002). Dans le cadre de ce travail, cette distinction analytique n'est pas nécessaire. Nous emploierons donc ces termes de manière interchangeable.

de tension entre les parties, qui tend à contrarier le passage à l'acte. Dans les rares situations où cette barrière est levée et où l'un ou plusieurs des participants passent effectivement à l'acte, il entre dans ce que l'auteur appelle le « tunnel de la violence », qui correspond à un état de conscience altérée, objectivable sur le plan physiologique – accélération du rythme cardiaque, production d'adrénaline et de cortisol (l'hormone du « stress »), réduction et focalisation du champ perceptif. Au moment du basculement, on assiste ainsi souvent, de la part des acteurs pris par ces affects, à une sorte de frénésie dans la violence, en réponse à la décharge de la peur et de la tension.

Cette tension, qui inhibe la violence et explique son intensité lorsqu'elle s'accomplit – elle est à la mesure de l'effort nécessaire pour surmonter cette inhibition – suppose donc un travail de catégorisation, de la part des acteurs. Cet aspect nous permet de prolonger les thèses de Collins, dans une direction qu'il n'a pas explorée. En effet, la tension, en sa qualité spécifique, n'a pas trait à la seule potentialité d'une lésion corporelle. Dans l'exercice du tatouage, par exemple, le tatoué, s'il peut ressentir une certaine crainte, s'engage bien dans une forme de coopération avec le tatoueur, dans laquelle il accepte un certain degré d'atteinte physique. Pour que survienne la configuration singulière de tension et de peur spécifique à l'interaction violente, il faut donc que les protagonistes *identifient* la violence comme un accomplissement possible de l'interaction. Pour ce faire, ils doivent ainsi, nécessairement, disposer d'une définition susceptible de faire le tri dans les pratiques impliquant l'infliction d'un dommage physique, entre celles qui relèvent de la violence, ou non. Ce jugement pratique est tout à fait déterminant, puisqu'il conduit à orienter l'interaction vers la violence ou la solidarité.

Or, ce jugement pratique est fondamentalement historique et contextuel puisqu'il ressortit à des normes et des valeurs situées – dans une époque, dans un groupe social donné. Preuve en est, les contours de la violence se déplacent sans cesse : l'histoire de la fessée « éducative », longtemps considérée comme anodine et qui entre progressivement dans le champ répressif, est à cet égard exemplaire. Lorsqu'elle paraissait aller de soi, entendue comme pratique éducative ordinaire, la possibilité de la fessée ne suscitait évidemment pas les mêmes implications cognitives et émotionnelles, ni chez l'auteur ni chez la victime. Plus largement, la situation actuelle qui consiste, en « Occident », à rassembler un éventail toujours plus large de phénomènes sous le vocable de la violence, est le produit d'une histoire. Dans le sillage des théories de l'étiquetage (Goffman, 1975 ; Becker, 1985 ; Matza, 1969), nous considérerons donc que la violence n'est pas intrinsèque à l'acte, mais qu'elle est bien le produit situé d'un travail définitionnel, opéré par les interactants en fonction de ressources cognitives de nature sociales et culturelles.

Si nous avons pu stabiliser une définition de la violence comme violence physique et en déduire une unité d'analyse – la situation d'interaction –, il demeure donc toujours une latitude interprétative, qui ne revient pas au chercheur, mais aux protagonistes. Cette dernière demande donc à être déterminée empiriquement, au cas par cas : ce qui déclenche l'état de tension et de peur précédant la violence est tributaire des significations attribuées par les acteurs à leur interaction. Par nature, ces jugements pratiques, contextualisés, sont donc *relatifs* (Fassin *et al.*, 2005), et la perception de la violence est adossée à une « économie morale » (Fassin, 2009 ; Thompson, 1971) qui permet de distinguer entre des atteintes physiques légitimes ou désirables, ou relevant de la violence.

2.5. Économies morales de la violence

Sans quoi on ne saurait expliquer qu'une même pratique puisse être jugée violente ou pas, selon l'époque ou les circonstances : inciser un corps humain n'a pas la même signification ni la même valeur selon qu'il s'agit d'un médecin opérant son patient, d'un soldat blessant un adversaire sur le champ de bataille, d'un coup de lame asséné lors d'une dispute familiale, ou d'un tatoueur effectuant un piercing. La qualification de la violence découle de l'interaction entre un acte et un public « évaluateur », qui le rapporte à une norme collective. Et derrière ces jugements, se profilent des définitions particulières de la violence, portées par des individus et des groupes sociaux identifiables.

Par exemple, Aimana¹⁰, jeune trentenaire, caïd de quartier et adepte du combat de rue et Steven, jeune homme de 21 ans, ont développé un goût très prononcé pour la « violence de rue », entre pairs. C'est pour eux le moyen d'éprouver leur « grandeur » (Boltanski et Thévenot, 1991), à travers leur capacité à dominer leurs adversaires par leurs aptitudes pugilistiques, dans le cadre d'une masculinité polynésienne en recomposition, depuis trente ans (Celentano, 2002 ; Saura, 2008), autour notamment de la valorisation de la figure du guerrier – *aito*. Aimana en retire une forte reconnaissance sociale, à l'intérieur de son quartier. En revanche, il déplore sa propre violence domestique, qui le dégoûte mais qu'il ne parvient pas à juguler : il a toujours « rossé » ses compagnes. À propos de son père, qui a exercé une terreur quotidienne au sein du foyer, il raconte aussi que ce dernier interdisait à quiconque, en dehors de lui-même, de « cogner » ses enfants. On voit bien là se dessiner une économie morale de la violence, qui définit les formes légitimes de son exercice, les circonstances appropriées et les personnes habilitées à y recourir.

Bien sûr, ces positions individuelles sont tributaires de critères de jugement plus institutionnalisés, qui leur fournissent des points d'appui – normes religieuses, judiciaires ou cliniques, par exemple. Dans l'espace public, des processus d'étiquetage se développent ainsi et produisent des hiérarchies de normes, au fil de controverses et de prises de positions portées par des groupes sociaux plus ou moins établis, mieux ou moins bien légitimés au sein du monde social (Wieviorka, 2009 ; Céfaï, 1996). Les définitions de la violence sont donc à la fois plurielles et hiérarchisées, fortement institutionnalisées ou marginales. Il existe ainsi des définitions formelles de la violence, établies par des institutions publiques, parfois inscrites en droit, et qui orientent les politiques publiques. Par exemple, l'article trois de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique de 2011 définit-elle la « violence domestique » comme « l'ensemble des actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime ».

Parce qu'elles sont par nature contestables et contestées, ces définitions sont évolutives au même titre que les hiérarchies sociales dont elles procèdent. Michel Wieviorka (2009) nous rappelle ainsi qu'en France, jusqu'à récemment, la pédophilie n'était pas considérée comme un acte criminel. Aussi bien, il a fallu longtemps avant que l'imposition d'un rapport sexuel non consenti au sein du couple soit perçue et qualifiée comme un « viol conjugal », catégorie aujourd'hui étayée sur le plan du droit et dotée d'implications judiciaires fortes (en France, elle relève du pénal). La définition de la violence et de ses

¹⁰ Des biographies synthétiques des différents informateurs sont disponibles en annexe.

différentes espèces est donc un enjeu public ; les controverses et les débats qui en résultent déplacent continuellement les frontières de l'acceptable et de l'inacceptable, en matière de violence et de violences familiales. Cette dynamique n'est pas anecdotique : elle a des effets très concrets sur les pratiques en fixant, à un moment donné, en matière de comportement, les frontières du licite et de l'illicite, de l'acceptable et de l'inacceptable. Elle affecte ainsi le rapport des individus à leurs actes, au même titre que leur qualification publique et les réponses sociales, judiciaires et politiques qui leur sont opposées.

2.6. Violence et « attachements »

Pour construire cette analyse situationnelle, focalisée sur les *relations* (plutôt que sur les individus ou les facteurs structurels), nous nous appuyons sur la notion d'« attachement », telle qu'elle a été développée au sein du Centre de sociologie de l'innovation (CSI) (Latour, 2000 ; Hennion, 2013)¹¹. La famille peut ainsi être considérée comme une série d'attachements, reliant ses membres entre eux, et attachant ses membres à des objets particuliers, matériels et immatériels – affectifs, symboliques. Définir les contours de la famille, c'est alors explorer, sur le plan empirique, l'extension et les propriétés de ces attachements. Ainsi, s'il paraît naturel de recenser les liens interpersonnels afin de cartographier les attachements familiaux, il faut impérativement inclure aussi des objets tels que la maison familiale ou les terres, qui doivent être saisis comme des entités agissantes, au sein du *'ōpū feti'i* : dans le cadre de la famille, elles contribuent à générer et structurer les actions et les interactions.

Pour mieux préciser la notion, prenons un exemple : soit un couple vivant au domicile des parents de monsieur, en cohabitation avec ses frères et sœurs, leurs compagnes ou compagnons et, éventuellement, leurs enfants, soit une configuration typique de la « maison de famille » polynésienne, sur laquelle nous reviendrons. Une querelle éclate au sein du couple ; le ton monte et les propos se font vindicatifs. Étant donné la configuration du logement, la querelle est audible par les autres membres du foyer. Conscient du caractère public de la dispute, l'homme se sent atteint dans son statut de fils, d'homme, de conjoint, de frère. Ce sentiment alimente l'énergie affective nécessaire au passage à l'acte violent : l'homme agresse physiquement sa compagne, pour restaurer son statut. S'il est difficile d'estimer son influence exacte, il est certain que la présence de ce « public » familial, la configuration du lieu et le poids des affects attachés à la maison de famille, joue un rôle dans l'organisation du passage à l'acte. C'est bien de cela qu'il s'agit : les attachements qui le lient à sa famille et à la maison familiale le « poussent » à faire des choses qu'il n'aurait pas faites autrement, c'est-à-dire dans d'autres *circonstances*. Autrement dit, les attachements « font faire » des choses (Latour, 2000).

De là, il convient de considérer quatre éléments :

1. En premier lieu, les attachements peuvent être de différents types. Ils attachent les individus à d'autres individus ainsi qu'à des objets – les terres familiales, par exemple, font l'objet d'un attachement très fort, en Polynésie, et ont une grande capacité d'entraînement sur les individus. Les attachements peuvent ainsi être :
 - matériels (Bastide, 2015) : par exemple, attachement d'un malade à son médicament ;
 - juridiques : par exemple, attachement d'un individu au droit, ou par le droit, qui détermine ses capacités d'action ;

¹¹ Cette approche ne doit pas être confondue avec les théories psychologiques de l'attachement.

- sociaux : par exemple, attachement à un groupe d'appartenance ;
- moraux ou symboliques : par exemple, attachement à des valeurs.

Ou encore, et c'est un aspect souvent négligé par la sociologie, l'attachement peut être affectif (Bastide, 2013) – l'amour passionnel qui empêche un conjoint violenté de rompre le lien conjugal, par exemple. Surtout, les attachements combinent toujours plusieurs dimensions. Ainsi, l'attachement du parent à l'enfant est-il de nature sociale, morale, juridique et affective.

2. L'individu se construit dans et par ses attachements. Autrement dit, en tant qu'être subjectif et agissant, il est le produit de ses relations (sur lesquelles il agit. La relation est donc réciproque).

3. Les attachements peuvent être générateurs d'attitudes conformes ou déviantes (Becker, 1985), dans une situation donnée. Ils entraînent les individus dans des actions répétitives, dans des situations analogues.

4. Enfin, les attachements ont une portée qui excède la situation, d'un point de vue diachronique et synchronique. D'abord, ils sont le produit d'une histoire individuelle, au cours de laquelle ils se sont constitués. Ainsi, l'attachement aux parents se construit-il et se (re)configure-il tout au long de la vie, même, d'ailleurs, après leur décès. En ce sens, les attachements actualisent, dans la situation présente, une série de situations passées (Bastide, 2015) : ils sont le produit d'un « lignage » situationnel (Abbott, 2016). Ensuite, ils font intervenir des objets extérieurs à la situation. Lorsque deux inconnus se rencontrent, ils mobilisent ainsi des normes « publiques » qui participent à structurer leur interaction.

Ceci posé, on considérera donc la famille comme une série d'attachements, et les violences familiales comme un produit *situationnel* (la situation d'interaction). S'il y a une spécificité des violences familiales, elle est à chercher du côté des *attachements* qui s'actualisent au sein des interactions violentes, et qui les structurent, en tant que *situation*. En particulier, on verra que les affects – c'est-à-dire les *attachements affectifs* – jouent un rôle prépondérant dans l'organisation et l'exercice de la violence, dans le cadre familial.

3. La famille polynésienne

3.1. 'ōpū feti'i et 'ōpū ho'e

Il n'est pas aisé de comparer la famille polynésienne aux modèles familiaux européens ou « occidentaux ». Cette difficulté constitue d'ailleurs un biais fondamental dans la comparaison des taux d'incidence des violences familiales entre les territoires français, outre-mer et métropole compris. En effet, si l'usage d'un même terme dans le recensement des faits par les forces de l'ordre et la justice peuvent laisser croire à la commensurabilité des chiffres, la notion de famille, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie ou encore aux Comores, désigne en réalité des réalités sociales hétérogènes. Il appartient donc à la recherche de construire cette comparabilité de manière raisonnée (Lallement et Spurk, 2016). Appréhender les violences familiales nécessite ainsi, au préalable, de comprendre le contexte familial polynésien, dans ses organisations et ses tensions contemporaines.

Dans la société traditionnelle des Tuamotu occidentales, où s'inscrivent les travaux fondateurs de Paul Ottino (1972) qui continuent à faire autorité sur l'organisation de la parenté polynésienne, la parentèle, au sens large, est désignée sous le terme de 'ōpū feti'i (Ottino 1972). Si la terminologie familiale varie entre les archipels, le modèle relationnel sous-jacent peut cependant être étendu à l'échelle de la Polynésie française.

Le 'ōpū feti'i inclut l'ensemble des parents dans le cadre d'un système de descendance de type indifférencié (ou *cognatique*), plaçant l'enfant comme héritier des deux lignées parentales. Dans ce contexte très large, la parenté endosse ainsi une extension maximale, dans l'axe vertical de la descendance comme dans l'ordre des collatéraux. Les liens supportés par ce type de rapport sont cependant trop ténus pour correspondre à l'idée de famille. Le 'ōpū feti'i lui-même est fractionné en unités plus petites, les 'ōpū ho'e, sous-groupes plus cohésifs, composés d'une fratrie et de ses descendants sur deux générations – enfants et petits-enfants.

Encore convient-il de souligner que ce groupe d'appartenance n'a d'intérêt que lorsqu'il est porteur d'enjeux spécifiques, qui fournissent de bonnes raisons de se côtoyer. Paul Ottino (1970) et François Robineau (1984) avancent ainsi que ces enjeux ont trait, essentiellement, à la question des biens en commun et, en particulier, du foncier collectivement détenu : c'est la question de la propriété, du partage et de l'héritage des biens qui ferait ainsi basculer le 'ōpū ho'e de sa dimension idéologique – un idéal de parenté – à la « parenté pratique », la famille telle qu'elle est réellement mobilisée par les acteurs sociaux, telle qu'elle se concrétise en actes (Weber F., 2005). Cette dernière implique en effet une certaine densité d'interactions et une communauté d'attachements matériels. Il n'est donc pas étonnant que la question des terres joue un rôle crucial dans le passage de l'une à l'autre, dans la mesure où les biens fonciers sont très majoritairement détenus sous le régime de l'indivision, qui interdit de rompre les liens familiaux (Bambridge, 2009b) et contribue ainsi à les « animer ». Soulignons d'ailleurs que la question foncière est au cœur de nombreux litiges familiaux et explique, en partie, une part importante des violences au sein des familles polynésiennes.

Nous considérerons donc que la famille, sur le territoire, épouse les cadres de la parenté pratique, c'est-à-dire de la parenté telle qu'elle est effectivement mobilisée *en actes*. Elle doit alors nécessairement être

saisie à partir d'*ego* et de ses *pratiques familiales*. Au sens étroit, elle est ainsi constituée par la fraction du *'ōpū ho'e* ou du *'ōpū feti'i* avec laquelle *ego* cultive effectivement ses liens.

Si la question des biens familiaux est centrale dans l'activation des liens au sein de la parenté restreinte ou élargie, il faut cependant souligner qu'il existe d'autres manières de tracer les contours de la parenté pratique à partir des réseaux de la « parenté théorique ». Des liens de solidarité au sein du *'ōpū feti'i* peuvent être activés, par exemple, pour solliciter l'accueil d'un enfant des îles au moment où l'entrée au lycée l'oblige à résider à Papeete. Sur un plan plus conceptuel, on dira que ce potentiel de liens peut être activé, sélectivement, pour faciliter l'accès à toutes sortes de biens ou de services. La parenté est ainsi constitutive d'un « capital social » (Lallement, 2006 ; Forsé, 2001) activable, en fonction des circonstances. L'univers de la parenté ouvre ainsi un éventail de possibilités, activées ou non au cours de l'existence, et qui offrent la possibilité à des « carrières » individuelles particulièrement fluides, au sein de ce réseau. Là encore, la parenté pratique demande donc à être saisie au niveau individuel, tant les trajectoires des uns et des autres au sein du *'ōpū feti'i* peuvent être hétérogènes, les personnes mobilisant des relations en fonction de contraintes, d'obligations, d'opportunités et d'affinités particulières et plus ou moins ponctuelles à l'intérieur de la parentèle, entendue au sens large.

Bien sûr, ces configurations héritées sont aujourd'hui, comme ailleurs, soumises aux frictions provoquées par la circulation des modèles familiaux, à l'échelle du monde. Elles se transforment aussi sous l'effet, sans doute plus décisif encore, de la diffusion des modèles d'*individuation* (Singly, 2017), dans le contexte d'une société qui a vécu la transition d'une économie de subsistance, centrée sur les réseaux de la parenté, à l'économie de marché, en l'espace de quarante ans (Lextreyt, 2019), dans une société plus urbaine, plus éduquée. Cette entrée abrupte dans la « seconde modernité » (Beck, 2001), marquée par l'accès à la société de consommation et par une forte urbanisation, conduit au désenclavement des imaginaires sociaux (Appadurai, 2005 ; 2013). Elle participe ainsi à stimuler les aspirations individuelles au détriment de la reproduction des structures familiales, transformant et affaiblissant les anciennes affiliations collectives. Cela se traduit notamment par l'aspiration souvent exprimée par les jeunes à organiser leur vie de couple autour de la *petite famille* (le couple et ses enfants – la famille conjugale). Cette aspiration implique le maintien croissant d'une certaine distance avec le *'ōpū ho'e*, et à valoriser des sociabilités fondées sur des relations électives plutôt que sur l'obligation réciproque, dans le cadre de relations plus traditionnelles, à l'intérieur et en dehors du *'ōpū feti'i* (Fer, 2007). Le lien familial est vécu souvent sur un mode ambigu, entre un très fort attachement affectif et une réticence parfois profonde face au caractère potentiellement envahissant, voire intrusif, de la parentèle.

3.2. Volatilité des trajectoires au sein du *'ōpū feti'i*

Comme toute institution sociale, le *'ōpū feti'i* peut être envisagé en fonction des ressources qu'il offre à ses membres et des contraintes qu'il leur applique. Ces contraintes ont trait au caractère impératif des valeurs du groupe et aux obligations déposées dans le lien de parenté, qui encadrent les possibilités d'action individuelle, en son sein, ceci au moment où les aspirations individuelles se développent. Ces mêmes obligations se transforment en ressources lorsqu'*ego* s'y appuie pour accéder à des biens – y compris des biens moraux et affectifs – et des services. Certes, ces traits sont peu spécifiques. Ils constituent en définitive des universaux de la vie de groupe (Cohen, 1985). Mais la famille polynésienne se distingue par l'extension de la parenté et la force des contraintes normatives exercée sur ses

membres, loin du modèle de la « famille relationnelle », centrée sur les personnes (Singly, 2017), dominant dans les sociétés européennes, même si ce dernier tend aujourd'hui à se diffuser.

L'extension du *'ōpū feti'i* doit par ailleurs être entendue dans le cadre de la géographie polynésienne et des circulations humaines sur le territoire. Dans un espace de mobilités fortes et anciennes, rares sont en effet les *'ōpū ho'e* qui n'embrassent pas plusieurs îles et, bien souvent, différents archipels. Par ailleurs, l'hyperconcentration de l'activité économique sur l'île de Tahiti (et, plus encore, dans l'agglomération de Papeete) a conduit à une très forte concentration démographique dans et autour de la zone urbaine, de telle sorte que la plupart des familles y disposent de parents plus ou moins proches. Cette extension des liens sociaux et leur éclatement géographique sont constitutifs d'un espace de mobilités potentielles particulièrement ouvert.

Ce potentiel donne lieu à toutes sortes de mobilités, les individus circulant dans l'espace le long des réseaux de la parentèle. Rappelons ici qu'en Polynésie, la filiation est bilatérale, *ego* étant ainsi en capacité, en principe, de solliciter les lignées maternelle et paternelle, ainsi que le *'ōpū feti'i* des alliés, dans le cas des couples. Cet espace de mobilité – cet univers de liens – peut être emprunté pour une infinité de motifs, qui demandent en définitive à être spécifiés empiriquement, au cas par cas. Cependant, il est possible de repérer des lignes de force qui structurent les trajectoires en son sein, qu'elles participent à les déclencher où qu'elles en déterminent l'orientation.

3.3. La force des obligations familiales

En premier lieu, l'invocation des liens de parenté est porteuse d'obligations difficiles à esquiver. Ainsi, la mère de Vahiana, qui résidait à l'époque sur l'île de Rurutu dans l'archipel des Australes, l'a-t-elle confiée, encore nourrissonne, à une cousine de Papeete, qu'elle connaissait à peine. Cette dernière l'a acceptée à contrecœur. Sans doute parce qu'elle s'est sentie contrainte, elle a noué une relation abusive avec l'enfant, marquée par un déchaînement de violences au sein du foyer – violence sur la fillette de la part de la mère, du père de famille et de leurs enfants biologiques.

Cet exemple illustre une situation fréquente en Polynésie – le don d'enfant et le tissu d'obligations sur lequel il repose. Il paraîtra sans doute extrême au regard du poids de l'engagement qu'il met en scène – la prise en charge d'un enfant. Entendu comme cas limite, il permet cependant de toucher du doigt l'efficacité de ce type d'impératif, qui laisse peu de marge au refus, au risque d'abîmer sa propre position au sein du *'ōpū feti'i*. Sur un mode moins spectaculaire et qui a trait aussi à la mobilité au sein de la parentèle, on peut mentionner l'obligation d'hospitalité qui implique, pour tout un chacun, de recevoir des parents de passage, y compris parfois des parents éloignés, en cas de sollicitation. C'est le cas en particulier des résidents de Tahiti, souvent mobilisés par des parents pour accueillir des enfants des îles en études, un parent amené par des raisons professionnelles, ou en séjour sur l'île capitale pour d'autres motifs. L'existence de ces obligations facilite la circulation des personnes, qui disposent ainsi de points d'appui potentiels, mobilisables au regard des circonstances.

3.4. La question foncière

La question du foncier familial motive une part significative des mobilités au sein de la parenté. Les terres, en Polynésie française, sont pour l'essentiel entre les mains de familles polynésiennes, détenues sous le régime de l'indivision, comme on l'a vu (sur la question cruciale du foncier, en Polynésie française, voir Ottino 1970 ; 1972 ; Bambridge 2009a ; 2009b). Cette réalité s'objective dans le taux de ménages propriétaires, qui s'élevait à 72 % en 2012, contre 58 % en 2019 pour la France métropolitaine, considérant par ailleurs qu'il est tiré vers le bas par les résidents non polynésiens, parmi lesquels la proportion de propriétaires est moindre. Dans ce contexte, les individus sont le plus souvent en position de revendiquer des droits sur des terrains, généralement dans différentes îles, du fait du système de filiation cognatique qui autorise à hériter du père et de la mère, voire des parents adoptifs. Les stratégies développées pour réaliser ces droits sont déterminantes dans les mobilités géographiques polynésiennes dans la mesure où, pour être perçues comme légitimes, les revendications foncières impliquent une certaine présence de la personne sur les terrains visés (Ottino, 1972).

3.5. Carrières matrimoniales et parentalité

Une troisième source de mobilité familiale a trait aux trajectoires matrimoniales. Parmi les enquêtées, la plupart sont issues de familles recomposées, ou ont vécu des mises en ménage successives avec des partenaires différents et des enfants issus des différents « lits ». Cela n'a certes rien de spécifique à la Polynésie française, et nous ne disposons pas de données qui permettraient de quantifier ces mobilités matrimoniales pour les comparer à d'autres territoires. Ce qui caractérise la population d'enquête, en revanche, c'est le rapport des parents aux enfants issus des différents partenaires. En effet, les enfants d'un précédent lit posent souvent problème au moment de la remise en ménage :

Suite à la séparation de ses parents, les deux jeunes sœurs de Jacqueline suivent ainsi leur père, qui s'installe avec sa nouvelle conjointe dans sa belle-famille. Il aura d'autres enfants de ce second lit. Sa compagne vit mal la présence des deux sœurs. Elle les maltraite gravement. Face à cette situation, le grand-père maternel récupère les fillettes et les ramène chez lui, où elles sont réunies avec Jacqueline, qui avait été confiée par sa mère à ses propres parents, à sa naissance. Leur mère, en effet, ne souhaite pas les reprendre avec elle, car elle vit avec un homme et craint que cela ne complique leur relation. Elle ne rompt pas pour autant avec ses filles, mais demeure distante. La charge du soin et des obligations parentales est largement transférée, de fait, aux grands-parents.

Tino et son frère ont été livrés à eux-mêmes dans une maison appartenant à leur famille maternelle, dans laquelle ils vivaient seuls, après que leur mère s'était installée avec un nouvel homme, dont elle aura deux filles.

La mère d'Heihere et Maina, deux sœurs, a quitté leur père et refait sa vie avec un nouveau partenaire. Elle entretient des rapports épisodiques avec les enfants de son premier lit. Les deux filles ont d'ailleurs intériorisé la situation, et ne souhaitent pas s'imposer ni « déranger » le nouveau foyer maternel.

(Reconstitutions biographiques à partir d'entretiens.)

Au sein de la population d'enquête transparait ainsi une conception bien partagée du couple et de la famille conjugale. Du point de vue du couple, intégrer les enfants issus d'une précédente union semble difficile parce qu'ils suscitent la jalousie du conjoint. La question de l'héritage n'est sans doute pas non plus sans incidence, puisqu'elle peut induire, pour le conjoint concerné, la possibilité d'une concurrence

entre ses enfants biologiques et les enfants issus de l'alliance. Enfin, le cas d'Heihere et Maina est intéressant puisqu'il indique que cette conception du couple et de la parentalité, dans le cadre de la mobilité conjugale, peut être mobilisée par les enfants, capables d'anticiper ces attentes parentales bien qu'ils en payent le prix à travers une forme d'abandon.

Là encore, il faut bien reconnaître que la construction du couple et de la vie familiale dans le cadre de foyers recomposés n'est sans doute jamais, nulle part, anodine et implique de nombreux ajustements, dans nombre de sociétés. Cependant, deux traits caractérisent la famille conjugale polynésienne : d'abord, les relations de couple y ont habituellement un caractère très exclusif, marqué par une forte jalousie à l'égard du partenaire. Il suffit de dire pour l'instant que ce repli fusionnel et cette configuration affective semblent rendre difficilement supportable la présence d'enfants issus d'une précédente union, qui témoigne d'une relation passée, d'une intimité et d'affects vécus comme une menace.

Par contraste, la *parentalité*, dans toutes ses dimensions (affective, nourricière, éducative, de soin) est conçue de manière flexible, ce rôle n'étant pas réservé aux seuls parents biologiques. Cette dissociation relative entre parentalité « sociale » et biologique, pour le dire ainsi, a pour corollaire une forte circulation des enfants au sein du '*ōpū feti'i*', qui sont souvent donnés en adoption à des proches.

3.6. '*Ōpū feti'i*, mobilités spatiales et mobilités familiales

En Polynésie française, les mobilités au sein de la famille sont aussi fortement corrélées aux mobilités géographiques. Les circulations aboutissent généralement à des situations de coresidence entre parents, les individus circulant typiquement entre les branches du '*ōpū ho'e*' ou entre les lignées du '*ōpū feti'i*' : mobilités spatiales et mobilités familiales sont donc particulièrement intriquées.

C'est là une autre différence majeure avec les mobilités familiales à l'échelle nationale, où le départ des enfants marque le plus souvent l'accès à l'autonomie résidentielle vis-à-vis des parents. Si les raisons de ce phénomène sont en partie liées à des divergences de conception profondes concernant les normes et les valeurs familiales – persistance d'une forme de « communisme familial » (Émile Durkheim [1921], cité dans Singly, 2017), malgré la montée progressive du modèle de la famille relationnelle, plus centrée sur les individus – il ne faut pas sous-estimer non plus l'impact réel du niveau des prix sur le marché immobilier, qui interdit à beaucoup l'accès à la location comme à la propriété, en dehors du foncier familial. Les mobilités au sein du '*ōpū feti'i*' sont donc fréquentes :

Tino a ainsi vécu une partie de son enfance avec ses parents dans la vallée de Tipaerui, à Papeete, où son père, fonctionnaire municipal, bénéficiait d'un logement de fonction. Premier-né d'une fratrie de quatre enfants, il a vu sa jeune sœur donnée, encore nourrissonne, en adoption à une tante paternelle. Quand il a 8 ou 9 ans, les parents et leurs trois fils partent pour les Tuamotu, sur l'atoll de Kauehi, afin d'y sécuriser l'héritage foncier du père. Ils rentrent plus tard à Tahiti, où ils emménagent dans la famille de la mère, à Pueu, sur la presqu'île. Le père violente fréquemment sa conjointe et les enfants. Les parents se séparent en 2007. Le père quitte alors le domicile familial, laissant les enfants à Pueu. La mère se remet ensuite en couple et emménage à Faa'a, dans la zone urbaine de Papeete, tandis que les enfants restent à la presqu'île. La fratrie est dispersée. L'un des frères est placé par les services sociaux dans une famille métropolitaine, à Teahupo'o. Tino, 12 ans, et son frère restant, vivent seuls dans la maison d'un oncle maternel, parti aux Tuamotu.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens.)

Les nécessités de la migration (emploi, scolarité, santé, etc.) organisent ainsi en partie les trajectoires au sein des réseaux de la parenté ; inversement, la famille pose des enjeux biographiques (héritage, par exemple) qui appellent certaines mobilités géographiques ; enfin, la répartition spatiale de la parenté compose une « infrastructure migratoire » (Xiang et Lindquist, 2014), qui facilite certains parcours sur le territoire polynésien, en offrant des ressources à l'installation.

Sur les trente-deux personnes interviewées, vingt-huit ont vécu des mobilités similaires à Tino, au sein du *'ōpū feti'i*. Considérant, encore une fois, la spécificité de la population d'enquête, il est possible cependant que ces situations diffèrent notablement de la population générale et se caractérisent par des trajectoires plus instables au sein de la famille. Reste que cela indique, dans les limites de la population examinée, l'importance de cette volatilité, très directement partie prenante dans la question des violences familiales : le caractère itératif des mobilités familiales, le fait qu'elles soient souvent liées à de très forts enjeux – enjeux familiaux, comme le soin d'un aîné, enjeux biographiques, comme la recherche d'emploi, ou les deux, comme l'adoption – et qu'elles impliquent un engagement important, de la part du ménage « accueillant » et, parfois du parent en mobilité, le fait enfin que ces transactions mettent en jeu les attachements affectifs propres au lien de parenté, sont de nature à favoriser la tension des rapports.

4. *Fa'a'amura'a* et parentalité

4.1. Une institution sociale

Nous avons vu que la pratique de l'adoption est courante en Polynésie française. Elle correspond à une institution ancienne, le *fa'a'amura'a*, qui désigne un système de transactions sociales, spécifiquement polynésien, organisé autour du don d'enfant. Cette institution est une clé importante pour comprendre les trajectoires individuelles et collectives au sein du *'ōpū feti'i*. Dans la société polynésienne, les enfants sont ainsi susceptibles d'être donnés en adoption, le plus souvent à l'intérieur du *'ōpū ho'e* – grands-parents au premier chef (traditionnellement, il semble s'agir de la modalité dominante), oncles ou tantes – parfois à des parents plus éloignés, voire à des personnes extérieures à la famille. Dans la population d'enquête, Germaine et Heihere ont ainsi chacune confié un enfant à un couple « métropolitain ».

Le *fa'a'amura'a* consiste donc en un don d'enfant par ses parents biologiques à un tiers « nourricier » (*fa'a'amu* signifie « nourrir » en tahitien), qui le fait entrer ainsi dans sa filiation au même titre que ses enfants biologiques, le cas échéant. Dans cette configuration sociale et culturelle, ce transfert de responsabilité ne signifie pas pour autant la rupture du lien aux parents biologiques qui, souvent, maintiennent une relation plus ou moins continue avec l'enfant ainsi confié. Cette pratique s'articule d'ailleurs aujourd'hui au système d'adoption français, auquel certains adoptants ont recours pour « sécuriser », sur le plan juridique, le transfert des droits parentaux. C'est surtout le cas des enfants polynésiens confiés à des non-Polynésiens, ce type d'adoption donnant lieu, le plus souvent, réciproquement, à la reconnaissance morale par l'adoptant du droit des parents biologiques à maintenir le lien avec l'enfant en adoption même si cet engagement n'est pas toujours réalisé (Leblic, 2014 ; Charles, 1995 ; Monléon, 2002 ; 2004).

Le *fa'a'amura'a* est une pratique ancienne (Monléon, 2002). Malgré les bouleversements considérables des modes de vie, depuis les années 1960, elle paraît relativement stable, au moins à moyen terme. Cette pérennité apparaît dans la continuité des chiffres mesurés par des chercheurs de l'INED, à travers l'analyse des données des recensements de 1996, 2002, 2007 et 2012 (Sierra-Paycha *et al.*, 2018). Ceux-ci montrent qu'à 45 ans, 12 % des femmes en Polynésie française ont donné un enfant, quelle que soit la période de référence. Parce que ce taux inclut l'ensemble des femmes résidant sur le territoire, il est en fait plus élevé chez les femmes de culture polynésienne. Par ailleurs, 20 % des femmes de 55 à 59 ans et 24 % des femmes de 70 à 74 ans déclaraient s'occuper d'un enfant *fa'a'amu* au moment du recensement. Ces chiffres varient avec le milieu socio-économique – les familles moins bien dotées confiant plus d'enfants – et le lieu de résidence – le don d'enfant est plus rare dans les îles du Vent, surtout à Tahiti (insistons, à nouveau, sur le fait que la plupart des résidents non polynésiens demeurent dans les îles du Vent – Tahiti et Moorea – et contribuent à accentuer cette disparité, puisqu'ils ne participent pas au *fa'a'amura'a*, ou alors de manière très marginale).

Traditionnellement, il semble que le *fa'a'amura'a* ait été mobilisé pour renforcer les liens et les alliances au sein du *'ōpū feti'i*, en créant ou en affermissant des droits et des obligations croisés entre lignées, par le truchement de l'enfant (Panoff, 1970). Le don d'enfant pouvait aussi servir à renforcer sa position d'héritier, l'enfant *fa'a'amu* pouvant s'inscrire dans une double filiation, biologique et adoptive. Ces deux

types de motifs au don d'enfant sont encore vivaces aujourd'hui, l'enquête en témoigne. Cependant, les motivations possibles du *fa'a'amura'a* se sont élargies et paraissent aujourd'hui plus hétérogènes. Jean-Vital de Monléon (2002) propose à ce titre une typologie des motifs parentaux pouvant conduire à confier un enfant, dans la société polynésienne actuelle ; selon lui, le *fa'a'amura'a* peut manifester :

1. Une forme de coopération familiale, lorsque le couple accède à la demande d'enfant d'un membre de la famille (sans doute la modalité la plus proche des motifs traditionnels).
2. Il sert éventuellement d'alternative à la planification familiale, en permettant de réguler le nombre d'enfants à charge.
3. Il peut répondre à des raisons conjugales, lorsqu'un enfant d'un premier lit devient indésirable au moment de la remise en couple.
4. L'enfant peut être placé temporairement dans le cadre de mobilités liées à la vie professionnelle des parents, dans une configuration qui s'apparente alors au « confiage » (Isiugo-Abanihe, 1985), même si l'intégration de cette modalité dans le cadre du *fa'a'amura'a* fait débat.

Sans remettre en cause cette typologie, il est alors sans doute plus économique de considérer ce type d'adoption, caractérisé par la continuité possible du lien biologique et une assez forte réversibilité du lien d'adoption, comme étant constitutif d'une ressource sociale spécifique, ouverte dans ses usages. Le *fa'a'amura'a* peut ainsi être mobilisé par le ou les parents naturels (sous la forme du don d'enfant) ou adoptants au regard des impératifs liés à une situation donnée. Dans cet espace des possibles, il faut souligner que l'initiative de l'adoption peut provenir des parents biologiques, comme de bien entendu, mais aussi des parents accueillants. Ainsi, l'enfant d'un couple peut-il être réclamé par un parent, sans que les conjoints aient eu l'intention de le donner. Si la demande est jugée légitime, selon les normes associées au *fa'a'amura'a*, il peut alors être excessivement difficile de s'y soustraire. En ce sens, cette institution sociale peut aussi fonctionner comme *contrainte*.

En tant que transaction sociale, le *fa'a'amura'a* est donc porteur d'obligations fortes. Par exemple, lorsqu'un grand-parent réclame un enfant, il peut être difficile pour son ou ses parents biologiques d'esquiver la demande, dans la mesure où ce refus peut faire l'objet d'un jugement social dépréciatif, au sein du *'ōpū feti'i* et au-delà. Ainsi, plusieurs interviewées ont exprimé la crainte, voire la peur, vécue au moment de leur grossesse, de se voir réclamer l'enfant. Une jeune femme SDF dit ainsi avoir fui à la rue, lorsqu'elle était enceinte, pour éviter que ses parents ne revendiquent le nourrisson, révélant en creux la force de la contrainte associée à cette norme sociale. Il est attendu par ailleurs, on l'a dit, que le ou les parents adoptants permettent le maintien du lien aux parents biologiques. Enfin, soulignons qu'il peut être difficile aussi de refuser l'offre d'un enfant. La mère de Vahiana, on l'a vu, l'a ainsi confiée à une cousine qu'elle connaissait à peine, qui l'a prise de mauvaise grâce.

L'adoption constitue donc une possibilité, ouverte aux deux parties à la transaction. Quant aux raisons particulières qui fondent la transaction elles semblent difficilement généralisables, tant elles apparaissent *circonstanciennes* (Benjamin *et al.*, 2019). Elles demandent ainsi à être spécifiées empiriquement. À tel point que le *fa'a'amura'a* apparaît aujourd'hui comme une pratique socialement bien légitimée, porteuses de normes et d'obligations, mais peu prescriptive quant aux situations qui l'autorisent. Dans les options disponibles aux parents – biologiques et adoptants –, le *fa'a'amura'a* est

alors intégré comme une option relativement ouverte, mobilisable à tout moment. C'est d'autant plus vrai que, si l'enfant est souvent confié dès la naissance, l'accord précédant parfois l'accouchement (Peneff, 1994), le don peut aussi survenir plus tard, sans réelle limite d'âge. Cette souplesse et la prolifération contemporaine des formes de confiage et d'adoption conduisent d'ailleurs certains Polynésiens à déplorer un dévoiement de la pratique et à contester l'application du terme de *fa'a'amura'a* à certaines de ces situations.

4.2. Le *fa'a'amura'a* dans la population d'enquête

Le *fa'a'amura'a* est donc une pratique sociale bien légitimée, structurante au sein des familles, et largement répandue en Polynésie française. Onze parmi les personnes interviewées ont ainsi été « données » en *fa'a'amu*. Les raisons invoquées sont de nature diverse, comme le montrent les exemples suivants :

Germaine a été confiée à sa grand-mère à la séparation de ses parents biologiques : désirant profiter de leur jeunesse, aucun d'eux ne souhaitait, à l'époque, prendre la charge d'un enfant. Taina a vécu une situation similaire : sa mère l'a confiée à sa grand-tante maternelle, à Bora-Bora, à l'insu de son père, pour fonder un nouveau foyer avec un autre homme. Une fois la transaction effectuée, son père n'a pas tenté de la récupérer.

Germaine et Heihere, l'une vivant dans un couple violent, l'autre étant à l'époque à la rue, ont chacune donné un enfant en adoption, parce qu'elles s'estimaient incapables de subvenir à leurs besoins.

Thierry a été confié à ses grands-parents, ses parents naturels souhaitant consolider sa position dans l'ordre des héritiers.

Heihere et Maina ont été d'abord confiées à une tante dans le cadre d'un placement social puis, plus tard, laissées à la rue parce que leur mère considérait leur présence comme un obstacle à sa remise en couple, après la rupture avec leur père.

(Reconstitutions biographiques à partir d'entretiens.)

Ainsi que l'illustre ce dernier cas, la transaction fait parfois intervenir les services sociaux, pour les couples en grande précarité sociale ou pris dans des situations de violence, le *fa'a'amura'a* facilitant alors le placement dans le cadre de la protection de l'enfance. L'institution sociale peut ainsi s'articuler à l'institution judiciaire. Cette dernière peut d'ailleurs être mobilisée par les acteurs eux-mêmes dans le cadre d'une stratégie d'adoption, comme l'évoque Taina :

« [...] c'est pour ça moi j'avais pensé pour mes enfants au lieu de faire comme mes parents [qui l'ont donnée en adoption dans la famille, où elle a vécu des maltraitances graves], moi j'ai pensé de mettre [ses propres enfants] dans la main du service social et peut-être eux ils vont donner avec des *popa'a*¹² et c'est ce qu'ils ont fait pour ma fille. »

En élargissant la focale, on observe que la quasi-totalité des enquêtés ont eu affaire de près au *fa'a'amura'a* :

Herenui a adopté la fille de sa sœur ; Heihere, elle-même confiée en adoption à sa tante a, à son tour, donné sa fille en adoption à un couple de femmes d'origine métropolitaine. Elle continue de la voir. Germaine, elle

¹² Pour rappel, le terme *popa'a* désigne les personnes d'origine et de culture européenne. Dans ce cas particulier, il fait référence aux Français métropolitains blancs.

aussi, a donné un enfant en *fa'a'amu* ; le frère d'Herenui a été fait *fa'a'amu*, et elle-même a adopté un neveu ; Thierry, lui, a adopté sa nièce ; la jeune sœur d'Hanaiti a été confiée, comme la sœur de Françoise. Au sein de la fratrie de Vahiana, quatre des sept enfants ont été donnés en *fa'a'amu*. Parmi les 37 personnes interviewées, 26 ont ainsi vécu cette situation au sein de la famille nucléaire, du côté du don ou de l'adoption, soit la quasi-totalité des personnes de culture polynésienne. Dans certaines familles, le *fa'a'amura'a* concerne plusieurs personnes dans le cadre restreint du cercle parental (parents et enfants), à l'instar d'Heihere et Maina, de Taina, de Thierry et d'autres enquêtés.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens.)

Si le *fa'a'amura'a* se passe sans doute, très majoritairement, dans de bonnes conditions et est probablement bien vécu par la majorité des enfants confiés, comme l'illustrent au demeurant de nombreux témoignages⁴³, il s'avère aussi être un facteur de fragilité potentielle. Dans le cadre de la population d'enquête, il constitue clairement un facteur de risque au regard des violences familiales. On observe par exemple un schéma récurrent, dans lequel l'enfant adoptif est assigné aux tâches domestiques, parfois déscolarisé, marginalisé par rapport aux enfants biologiques et se voit ainsi privé de « reconnaissance affective » (Honneth, 2000) au sein de sa famille *fa'a'amu*. Il faut garder à l'esprit, cependant, le biais de sélection propre à la population d'enquête, uniquement composée, du fait de la problématique, de personnes directement touchées par les violences familiales. Reste que dans ce cadre strict, le *fa'a'amura'a* joue bien un rôle prépondérant dans l'organisation des violences, au sein des familles.

Cela est sans doute lié, au moins en partie, au fait que l'institution du *fa'a'amura'a* est aujourd'hui bousculée par les transformations sociales à l'œuvre sur le territoire. La monétarisation des rapports sociaux, notamment, a conduit à de nouveaux motifs d'adoption, liés à de nouvelles formes de prolétarisation et aux pressions induites dans les familles. Par ailleurs, la diffusion du modèle de la famille conjugale a sans doute partie liée au fait que le *fa'a'amura'a* soit souvent vécu sur le mode de l'abandon, tant de la part des parents biologiques que des enfants. Cette plainte est omniprésente dans la population d'enquête et ressort des discussions avec les travailleurs sociaux. Elle témoigne d'un fort attachement à la dimension biologique de la parenté, sans doute récent. Dans ces conditions, on peut se demander si cette transformation n'est pas de nature à éroder la stabilité avérée de la pratique, dans les générations à venir.

⁴³ Voir par exemple : <https://www.faaamu.com/blog/>

5. Des violences cumulatives au sein du 'ōpū feti'i : le cas de Jacqueline

Un constat frappant de la recherche concerne l'aspect multifocal des situations de violence dans les familles. Dans la très grande majorité des cas recueillis, les situations de violence ne sont pas confinées à une dyade relationnelle particulière – comme dans le cadre des violences de couple, par exemple – mais affectent plusieurs sous-ensembles relationnels au sein de la famille. En d'autres termes, il existe une « économie familiale de la violence » qu'il faut considérer pour comprendre les situations de violence particulières. La dynamique globale de la violence se construit dans le rapport entre ces différents « foyers ». Pour mieux saisir cette dynamique, nous proposons un tableau de famille détaillé, campé à partir du cas de Jacqueline.

Jacqueline est aujourd'hui étudiante. À sa naissance, elle est confiée à ses grands-parents maternels, qui disposent d'un grand appartement en duplex (de type F5) dans un logement social. Ils sont nombreux à vivre au domicile, entre 9 et 12 personnes selon les époques : l'épine dorsale du ménage est constituée des grands-parents, de la tante de Jacqueline, de ses quatre oncles ainsi que de leurs conjointes et enfants, qui entrent et sortent du ménage au fil des circonstances (notamment des ruptures conjugales et des épisodes de migration). Ce type de configuration familiale – corésidence dans le cadre du 'ōpū ho'e ou, plus souvent, du 'ōpū ho'e restreint (parents, enfants et petits-enfants) – est fréquent et fait en partie la spécificité du territoire au sein de l'ensemble national : au recensement de 2017, un quart des ménages de Polynésie française se composait en effet de plusieurs noyaux familiaux. Cette situation concernait plus de 40 % de la population totale et, par conséquent, une part encore plus importante des familles de culture polynésienne, étant entendu que ce mode de résidence est très peu représenté au sein des autres segments de la population.

5.1. Les violences au sein du domicile familial

Au sein du ménage, l'essentiel des violences a trait à un conflit portant sur le contrôle de l'autorité familiale, qui présente deux versants, l'un symbolique, l'autre économique.

Avant sa mort, ses fils contestaient ainsi la légitimité de l'autorité du grand-père, qui asseyait son pouvoir au sein du 'ōpū ho'e restreint grâce à son statut de patriarche, à sa force physique et au contrôle de la ressource économique. Il l'imposait, si nécessaire par la violence¹⁴. Dans les mots de Jacqueline : « Les garçons voulaient passer au-dessus de la tête de leur père. » Après son décès, le conflit se déporte : les oncles s'affrontent désormais pour s'approprier l'autorité ainsi laissée vacante, sans pour autant disposer du contrôle de la ressource économique. Dans les deux cas – violences père-fils, violences au sein de la fratrie –, ces conflits donnent lieu à des épisodes réguliers de violence entre les hommes de la famille. Ces violences se produisent donc dans le cadre de rivalités masculines. Si les femmes en sont parfois victimes, c'est le plus souvent de manière accidentelle, lorsqu'elles tentent de s'interposer.

¹⁴ Sur la question du rapport et de la distinction entre autorité, légitimité et pouvoir, voir Uphoff, 1989.

Si sa position de *matahiapo* – l'aîné, l'ancien, le patriarche – au sein du *'ōpū ho'e* lui conférait son autorité, le grand-père assurait ainsi sa stature et son pouvoir au sein du ménage par la violence, d'une part, et par le contrôle de l'économie familiale, d'autre part. La ressource économique jouait donc un rôle crucial dans l'entretien de cette dynamique, liée à la concentration de l'ensemble des revenus dans les mains du grand-père, alors que les oncles de Jacqueline n'ont jamais vraiment travaillé, ou seulement de manière très intermittente, au noir. À la mort de son mari, la grand-mère est devenue dépositaire des revenus du ménage, par le biais de sa pension de réversion et de sa propre – petite – retraite d'enseignante ayant peu exercé. Elle détient donc, sans l'avoir jamais souhaité, le pouvoir économique qui manque à ses fils pour affirmer leur autorité, les plaçant de surcroît dans une situation de très forte dépendance matérielle. Dans ces circonstances, ils la harcèlent constamment pour lui soutirer de l'argent, parfois jusqu'à la violence, exacerbant les tensions entre eux alors qu'ils la sollicitent chacun pour leur propre compte et que la ressource est limitée. Cela nourrit aussi les tensions avec la grand-mère et Jacqueline, qui tente de la protéger de cette « prédation ».

Relevons enfin, qu'une troisième série de violences se développe à l'intérieur des différents couples présents au domicile. Ainsi, trois des oncles qui, à un moment donné, ont résidé avec leur compagne dans le logement, les battaient ou les battent régulièrement. L'un des oncles violente par ailleurs son fils, récemment arrivé des Tuamotu, où il vivait avec sa mère, pour poursuivre sa scolarité.

FIGURE 1. VIOLENCES PÈRE/FILS AU SEIN DU FOYER DES GRANDS-PARENTS DE JACQUELINE

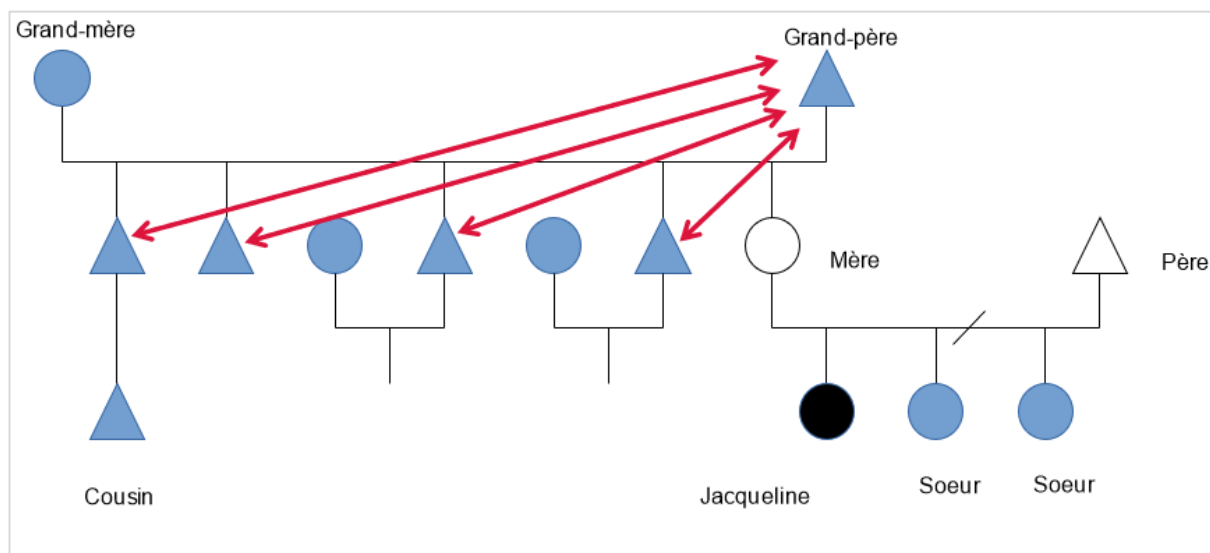


FIGURE 2. VIOLENCES FILS/MÈRE AU SEIN DU FOYER DES GRANDS-PARENTS DE JACQUELINE

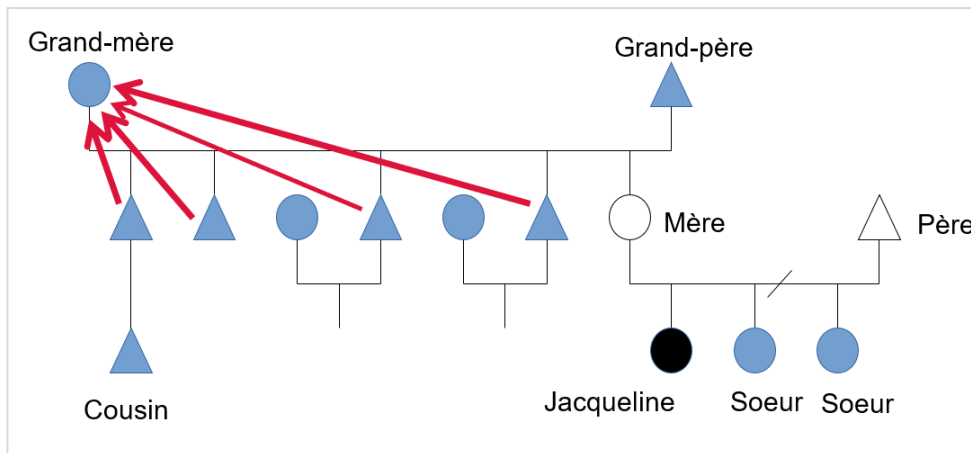


FIGURE 3. VIOLENCES DANS LA FRATRIE AU SEIN DU FOYER DES GRANDS-PARENTS DE JACQUELINE

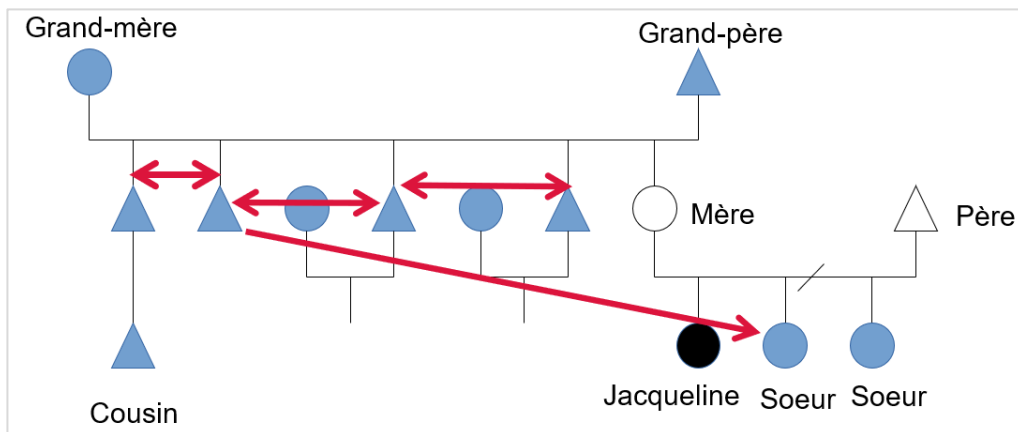
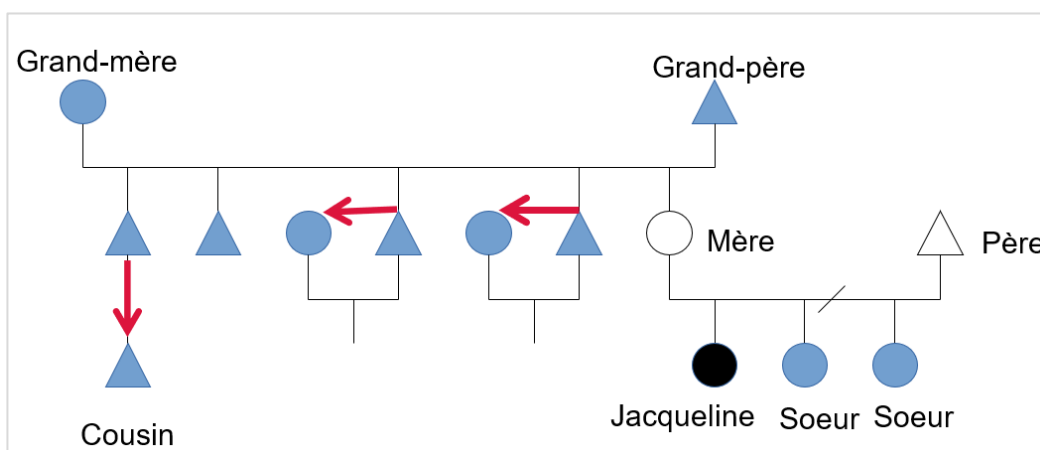


FIGURE 4. VIOLENCES DANS LES FAMILLES NUCLÉAIRES AU SEIN DU FOYER DES GRANDS-PARENTS DE JACQUELINE



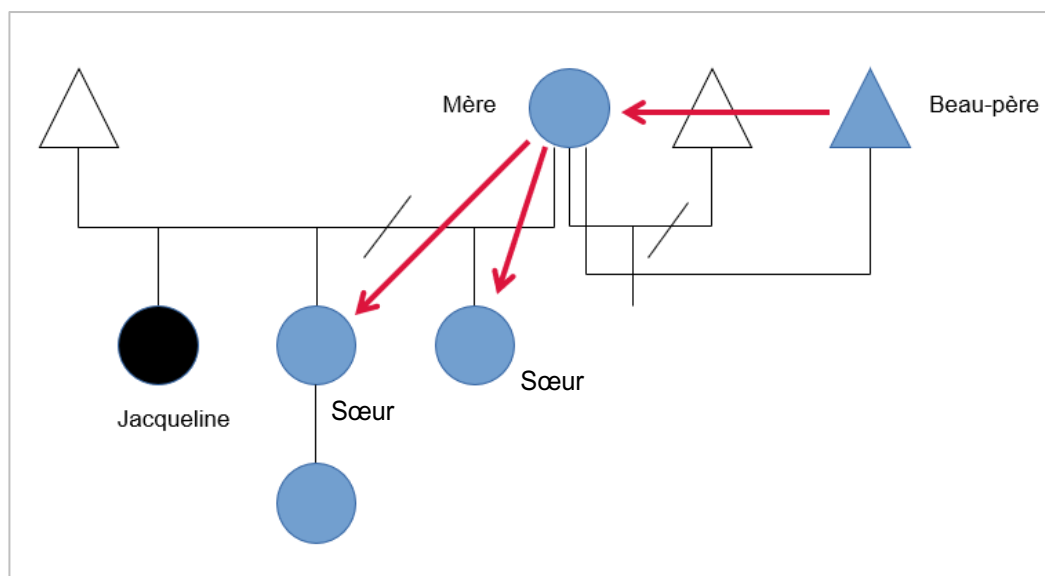
5.2. Violences hors de la maison familiale

Cependant, l'emprise de la violence ne se limite pas à la maison familiale. En effet, pour embrasser la situation de Jacqueline dans toutes ses dimensions, il faut également considérer deux autres espaces.

D'abord, sa mère, qui s'est séparée de son père à l'époque où elle était enceinte de Jacqueline (sa troisième fille), a emménagé dans son propre appartement, à proximité de chez ses parents (les grands-parents de Jacqueline, voir ci-dessus), avec son nouveau conjoint. Ne sachant que faire de l'enfant, elle a tenté de la donner en adoption à un couple métropolitain, mais ses parents s'y sont fermement opposés et l'ont alors *fa'a'amu* – donné en adoption, selon la pratique traditionnelle polynésienne. Jacqueline vit depuis avec eux. Sa mère a eu une quatrième fille avec cet homme, qu'elle a confiée en adoption. La relation conjugale était marquée par une violence dont le ressort relevait du conflit suivant : l'homme était très jaloux et possessif, la mère de Jacqueline résistait à cette emprise et entendait conserver sa liberté de mouvement. Les deux s'alcoolisaient quotidiennement. L'homme frappait régulièrement sa compagne, au point de l'envoyer, à plusieurs reprises, aux urgences. Elle l'a quitté lorsque Jacqueline avait 13 ans. Plus tard, les deux sœurs aînées de Jacqueline ont réintégré le foyer maternel, où leur mère, exaspérée par leur présence, les maltraitait. Jacqueline y réside parfois. Une de ses deux sœurs est aujourd'hui, elle-même, mère d'un enfant.

Le père de Jacqueline a également refait sa vie. Peu après la rupture parentale – juste avant la naissance de Jacqueline –, il s'est installé avec sa nouvelle compagne et ses deux filles aînées (les sœurs germaines de Jacqueline) dans la maison de sa belle-famille, où vivent aussi ses beaux-parents ainsi que ses deux belles-sœurs et leur conjoint. Deux demi-sœurs sont issues de cette relation. Comme très souvent, les filles du premier lit sont perçues comme un obstacle à la construction de la relation conjugale. La belle-mère, que leur présence insupporte, maltraite gravement les sœurs aînées de Jacqueline. Par ailleurs, les grands-parents par alliance, chez qui vivent les deux fillettes et leur père, réclament de l'argent aux grands-parents maternels de Jacqueline, pour prix du soin qu'ils apportent à leurs *mo'otua* (« petits-enfants », dans ce contexte : petites filles). Il y a donc un conflit autour du lien de parentalité avec les enfants du premier lit, et un autre qui s'organise autour de ce rapport économique entre les deux *'ōpū ho'e*, celui des parents de Jacqueline et celui des beaux-parents de son père. Face à cette situation, son grand-père maternel décide de récupérer ses petites filles, qui intègrent la maison familiale où elles rejoignent Jacqueline, avant de finir par emménager avec leur mère.

FIGURE 5. ENSEMBLE DES VIOLENCES AU SEIN DU FOYER MATERNEL



5.3. Les formes de la violence

D'un point de vue empirique, les violences relatives à ces conflits ont plusieurs caractéristiques. D'abord, elles sont, dans l'ensemble, fortement instituées, même si des accès de violence plus contingents peuvent survenir, de manière moins prévisible. Cet aspect ritualisé – au sens d'un « rite d'interaction » (Collins, 2008 ; Goffman, 1974) – est particulièrement évident dans la maison familiale des grands-parents maternels ; la violence s'y déploie à un rythme régulier et selon des séquences stables : elle survient essentiellement entre le jeudi soir et le dimanche, lorsque les hommes de la famille s'alcoolisent. Cette régularité dans le temps et dans les formes – nous avons bien affaire ici à une forme d'instauration normative de la violence, un rite d'interaction – permet aux membres les plus vulnérables de la famille d'anticiper ces accès de violence, ainsi que l'indique Jacqueline : « [...] je faisais même des prédictions, j'arrive à savoir : "Ah là il est bourré dans une heure ils vont se bagarrer". »

La scène type peut être présentée de la manière suivante : les hommes boivent, se querellent, puis en viennent aux mains. La grand-mère intervient fréquemment pour mettre les enfants à l'abri. Elle tente parfois de s'interposer physiquement entre les hommes, sans succès. Il lui arrive d'ailleurs d'essuyer elle-même des coups, à cette occasion, même si elle n'est pas d'ordinaire directement visée. Jacqueline appelle de plus en plus souvent la gendarmerie, qui intervient régulièrement au domicile :

« Moi dès que j'entends une bagarre j'appelle la gendarmerie... Dès qu'ils arrivent : "Encore lui ?" En fait tout le monde est passé ! Je pense que notre maison est très connue du poste de police, tous les week-ends c'est comme ça. Un tonton c'est un week-end, un autre week-end c'est l'autre. En fait ils choisissent leur week-end, quoi ! »

Comme souvent en Polynésie, l'alcool catalyse les conflits et participe à les faire basculer dans la violence physique : au sein de la maison familiale comme dans le cadre du couple de la mère de Jacqueline, la boisson précipite souvent, sinon systématiquement, la violence. Ce n'est pas le cas de la

nouvelle compagne de son père, qui elle exerce une violence « à froid » sur ses belles-filles, suggérant une autre logique du passage à l'acte. Nous y reviendrons (chapitre 10 et 11).

Enfin, un aspect important de cette situation familiale, prise dans sa globalité tient au fait que ces violences physiques sont souvent aiguës et témoignent d'une intention d'infliger des dommages physiques graves, voire, dans certains cas, létaux. En témoigne le fait que la mère de Jacqueline passe régulièrement par les urgences, ou l'emploi fréquent d'armes (un couteau par exemple) ou d'armes par destination (des barres de fer, une batte de baseball), du côté de ses oncles.

Ce tableau de famille permet de montrer que la violence circule, se réverbère, se *compose* à l'échelle de la parenté. D'ailleurs, la violence participe souvent à dessiner les contours de la parenté pratique, dans la mesure où elle détermine, en partie, les liens de parenté effectivement mobilisés par les individus. Par exemple, le rapport de Vahiana à son frère aîné – frère de sang – était distant, les rapports ayant été considérablement affaiblis par le placement de la jeune femme en adoption, alors qu'elle était encore en bas âge. Ils ont retissé une connivence à l'âge adulte par le truchement des violences graves dont ils ont été également victimes, elle dans sa famille adoptive, lui auprès de ses parents biologiques. Cette expérience partagée et la possibilité d'évoquer en confiance et dans un cadre empathique ces épreuves douloureuses ont créé un lien fort. D'ailleurs, lorsque Vahiana a décidé de quitter sa famille adoptive, elle a emménagé chez lui.

À l'inverse, les violences peuvent produire des ruptures fortes entre parents et scinder des familles auparavant cohabitantes, en favorisant des attitudes d'évitement. Plus généralement, puisque la parenté pratique se compose par sélection et mobilisation du potentiel relationnel propre au *'ōpū feti'i*, on comprend aisément que la distribution de la violence, en son sein, oriente cette opération.

6. Apparition et pérennisation de la violence

Le cas de Jacqueline présente des dynamiques de violences pérennes, qui peuvent paraître à première vue contrarier les thèses de Randall Collins, qui insiste au contraire sur la difficulté de la violence et son caractère éruptif et transitoire. Les données de terrain attestent pourtant qu'il est possible de lever les obstacles à la violence par un travail interactionnel qui inscrit, *in fine*, la violence dans l'ordinaire relationnel.

6.1. La violence : un exercice difficile

Les parents d'Heimata, elle aussi étudiante, sont pris dans une relation particulièrement conflictuelle. D'aussi loin qu'elle se souvienne, son père a toujours été violent avec sa conjointe – la mère d'Heimata – ainsi que ses enfants – Heimata et son grand-frère. Ces violences ont atteint une intensité paroxysmique alors qu'elle avait 18 ans – période qu'elle appelle « le pic » – le pic de la violence. Dans l'exercice de sa violence, Heimata le décrit comme étant hors de lui, possédé. Un soir, il tente de violer sa compagne. Les cris de cette dernière sont insupportables à sa fille, qui intervient sur une impulsion, malgré son effroi. Heimata raconte :

« J'ai sauté, enfin j'étais sur mon bureau en train de travailler, je suis allée dans la chambre, j'ai allumé la lumière et j'ai crié "Arrête !!!" Et après il s'est arrêté et j'ai vu le diable en fait ! [rire]. Désolée, c'est un rire nerveux ! J'ai vu le diable en personne dans le sens où après il a pris... il a levé le lit de ma petite sœur et il l'a lancé sur moi. »

Plus tard dans l'entretien, elle réfléchit de façon plus large à la violence de son père :

« Comme si il était... on avait lâché le fou. Il y avait... il y avait... même des fois il y avait du sang partout même ça, ça... Pour moi quand t'es un être humain... enfin quand tu es un être humain... Genre mon père c'est pas un être humain ! Quand tu vois du sang ben tu t'arrêtes quoi, enfin il y a [elle claque des doigts]. Mais lui non ! Non, lui c'était quand ça partait, ça partait, jusqu'à... il n'y avait plus de limite. Il n'y avait vraiment que la police pour le maintenir... »

Aimana, lui-même violent, explique : « On va dire que je suis bipolaire, quand je m'énerve je suis plus moi. »

Puis, à propos de son fils :

« Moi ce que j'ai peur c'est que je sois trop violent et qu'il se mette à se faire du mal et qu'il... à se suicider, c'est ça que je veux pas... je veux pas ! J'ai peur qu'il se fasse du mal ou si je le cogne, il tombe, il meurt, quelque chose comme ça... parce que moi on m'a toujours cogné, c'est mon père, les poings fermés, hein ! »

La description de cet état de transe et de la difficulté à contrôler le passage à l'acte violent, qui emprunte souvent au champ lexical de la crise de folie (« péter un plomb », « péter un câble », « exploser », « lâcher le fou », « faire une crise »...), apparaît dans plusieurs entretiens. Elle est particulièrement fréquente dans le cadre des violences de couple, dans lequel on retrouve régulièrement ce motif d'une violence explosive et incontrôlée. Maina évoque aussi cet emportement irrépressible dans le flux de la violence physique, une fois atteint le seuil de basculement :

« Quand je peux pas supporter ce que [son conjoint actuel] fait c'est... ou ce qu'il dit ou ce que je vois... J'essaye de me maîtriser sur le coup, j'essaye, j'essaye ! Je peux pas, c'est comme ça, ça vient comme ça ! Quand il revient il y a tous les jours, il y a un degré qui monte. Ça n'arrange pas, il faut taper ! À chaque fois quand je commence

à piquer une crise, je te mens pas, je te mens pas [...] eh ben mon copain il commence déjà à se lever et commence à courir ! Une fois qu'il est... Tu vois je me calme, je me rends pas *pe*¹⁵ compte de ce que je fais. »

Comme l'indique Collins, atteindre cet état particulier qui propulse l'acteur dans un « tunnel de violence » n'est pas donné : cela nécessite en effet un engagement *contre* la tendance à la coopération inscrite dans la dynamique situationnelle, et cela passe par la mobilisation de moyens adéquats. Les conditions du passage à l'acte peuvent être réunies de manière fortuite, lorsqu'une interaction ponctuelle entraîne une spirale confrontationnelle spontanée, qui bascule dans la violence, ce que Johnson appelle la « violence situationnelle » (Johnson, 2010). Cependant, pour que la violence s'installe plus durablement, elle nécessite ce que nous appellerons un *travail interactionnel*, en ce sens qu'il implique la mise en place de moyens et une dépense énergétique – énergie émotionnelle – pour aller contre la « pente » ordinaire de l'interaction. Jacqueline, aujourd'hui en couple avec un jeune homme, évoque clairement ce labeur et sa nécessité :

« Ouais... En tout cas moi je l'ai bien tapé, lui il m'a pas tapée, lui il s'est laissé faire ! Je lui ai bien fait mal ! [...] mais quand je regarde il a jamais tapé, il m'a jamais ramené [rendu] mes coups, il me tenait, mais pas fort quoi... mais il me tape pas. Il s'enfuyait par la fenêtre et il rentrait chez lui [rire] ! Parce que sinon j'arrivais pas à me calmer. Du coup c'est pour ça, il rentrait chez lui. »

Prise par le désir de s'en prendre physiquement à son conjoint, qui lui a avoué l'avoir trompée, obnubilée par le soupçon, la jalousie et un très fort sentiment d'insécurité, Jacqueline attise la tension situationnelle jusqu'à atteindre son point de bascule :

« [J]e m'énerve, je m'énerve, je m'énerve en fait c'est moi qui cherche à ce que... Je le tape ensuite, que je m'énerve jusqu'à ce que je le tape ! Alors qu'on pouvait passer par la discussion mais non, cette fois-ci je voulais pas ! Je voulais vraiment m'énerver ! Je l'ai tapé vraiment fort, je l'ai griffé de partout, je lui ai donné des coups de poing [rire] ! Une vraie folle ! »

Jacqueline ne peut pas traduire immédiatement sa volonté d'agression en un passage à l'acte violent. La transition entre ce désir et sa concrétisation doit passer par un travail d'*agencement*, qui permet d'organiser l'interaction de façon à ce qu'elle la *fasse basculer* dans un tunnel de violence :

« [Q]uand je suis en colère et en fait ce que je vais faire moi : je fais monter, monter, monter la colère et je vais lui lancer des piques tout le temps pour que la colère, elle monte, elle monte et jusqu'à ce que je vais le taper quoi ! [...] C'est ça, j'ai besoin d'exploser en fait. Ouais c'est juste ça j'ai besoin de la colère en fait ! Ouais... »

Cet accès frénétique purge sa colère. Dans son sillage, les sentiments de culpabilité et de tristesse régulent pour un temps sa pulsion de violence :

« Mais ensuite il s'est enfui par la fenêtre par le toit de chez moi et il est rentré. Ben c'était il me semble mardi et je prenais à 9 heures et ça s'est passé tôt le matin. J'ai bien pleuré, j'étais carrément triste. Je suis partie faire ma toilette et tout et je suis partie à l'école. Plus la journée est passée et ça va, je me suis calmée de plus en plus. On dirait je me monte en colère et c'est la douche froide, je descends, je suis carrément pas bien... »

Pour Jacqueline, accéder à la violence mobilise donc une méthodologie – déclencher la querelle, en invoquant le souvenir et en ruminant l'infidélité de son *tāne*¹⁶, afin de faire monter sa propre colère.

¹⁵ *Pei* signifie « vraiment » en tahitien.

¹⁶ *Tāne* : homme. Ici au sens, très employé, de conjoint.

Répété, ce type de tactique instaure une « routine interactionnelle ». La situation est ainsi stabilisée : les signaux émis et leur signification apparaissent limpides aux interactants, auteur et victime étant également capables de percevoir la violence imminente. Ainsi, le partenaire de Maina sait-il quand prendre ses jambes à son cou, tout comme Jacqueline est capable d'anticiper la violence des hommes, dans sa famille. Les attentes apparaissent désormais alignées ; les rôles sont distribués et identifiables ; la « dramaturgie » (Goffman, 1974) suit un script répétitif ; les mêmes sujets de conflit sont invoqués *ad libitum* et les mêmes affects sollicités, agencés et consolidés – peur, haine, colère, passion amoureuse. Les séquences s'enchaînent et facilitent la transition vers la violence, ardue d'abord, puis de plus en plus fluide.

Dans l'installation et la stabilisation de cette dynamique, les affects – les *attachements affectifs* – paraissent jouer un rôle de tout premier plan, parce qu'ils fournissent l'énergie nécessaire au passage à la violence, difficile à atteindre autrement. La querelle verbale intervient pour les attiser. *In fine*, ce travail de construction des situations peut aboutir à installer la violence comme mode ordinaire d'interaction.

6.2. Une perspective située sur la violence

Ce type de configuration permet donc de prolonger les thèses de Collins en montrant qu'un *travail interactionnel* adéquat peut installer la confrontation et la violence au cœur du fonctionnement ordinaire de l'interaction et établir ainsi la violence dans la routine relationnelle. C'est alors son évitement qui devient coûteux. Aussi bien, de manière assez contre-intuitive, ce type de violence explosive, lié à une configuration relationnelle contingente, peut-il être routinisé. Nous y reviendrons plus en détail dans la section suivante. Cela montre une chose, que la sociologie de Collins ne permet pas d'aborder : pour comprendre ce type de violences répétées et répétitives, il faut sortir du strict cadre de la situation violente – l'interaction en face-à-face.

D'abord, ces situations, puisqu'elles s'inscrivent dans une routine interactionnelle, sont le produit d'un *processus*. Il faut donc les considérer dans cet aspect temporel, puisque ce processus demande du temps. On peut ainsi, en procédant à une généalogie de la violence, identifier bien souvent des séries de situations apparentées, d'aspect plus ou moins anodin lorsqu'elles sont saisies individuellement, mais dont l'enchaînement construit progressivement, par tâtonnements successifs, les conditions du passage à l'acte violent et de sa routinisation. Autrement dit, l'interaction violente s'appuie sur une série de situations passées, qu'il s'agit d'analyser : elle est le produit d'un « lignage » dont la situation violente est l'aboutissement provisoire (Abbott, 2016) :

Āahiata, fille d'un petit entrepreneur, s'est mise en couple avec un employé de son père. Ayant eu vent, par des accointances, de sa réputation de « cogneur de femmes » acquise avec ses précédentes compagnes, elle l'interroge à ce propos. Il reconnaît ces maltraitances. Tout se passe alors comme si la révélation de cette « tare », jusque-là dissimulée, avait désinhibé sa violence : puisque Āahiata est désormais au courant, son conjoint n'a plus de raison de cacher sa violence, qu'il avait jusqu'ici tenue sous contrôle, dans leur relation (sans doute aussi parce qu'il s'agissait de la fille de son patron). C'est un point de bascule : la violence va se faire plus fréquente, jusqu'à devenir quasi quotidienne, puis à « déborder » sur leur fillette. De son côté, Āahiata est prise au dépourvu. Rien dans sa famille, où les relations sont apaisées et égalitaires, ne l'avait préparée à cela. Elle se trouve dans un état d'impuissance et de terreur, contrairement à d'autres femmes qui résistent avec constance, malgré les risques et les coups.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens.)

Comme pour Jacqueline, on voit ainsi que la violence se prépare. Il faut donc l'analyser dans le cadre de cette généalogie pour en éclairer les mécanismes.

De la même façon qu'elles s'appuient sur des précédents, les situations de violence se configurent par ailleurs en fonction des attentes et des aspirations des protagonistes (Dodier, 1993). Ainsi, les stratégies individuelles mises en place pour anticiper le partage des terres, dans le cadre de l'indivision, alimentent-elles fréquemment des dynamiques de conflit et de violence, au sein des *'ōpū ho'e*. Les situations doivent donc être comprises dans leur dimension *temporelle*, en tant qu'elles s'appuient sur des situations passées et se construisent en fonction de projections vers l'avenir, les violences étant d'ailleurs fréquemment générées par des dissensions portant sur les formes désirables de ce dernier.

Enfin, les interactions violentes (et toute interaction sociale) se structurent aussi à partir d'éléments « importés » dans la situation, qui alimentent la dynamique violente (Tsing, 2005 ; Burawoy, 2003). Ainsi, la réaction d'Āahiata face à la violence de son partenaire – elle dit elle-même, honteuse, se recroqueviller comme une « petite chose » sous ses coups, trop terrorisée pour réagir¹⁷ – doit se comprendre à l'aune de l'absence de violence dans sa propre famille. Elle n'a jamais appris à faire face. C'est pourquoi la perspective familiale est si importante, parce qu'au sein de la parenté pratique, les situations s'imbriquent, se coconstruisent et se répercutent, *s'agencent*. Comme il est clair que des « stressseurs » sociaux – précarité économique, instabilité professionnelle, marginalisation, mépris social, dépendance, etc. – produisent des tensions favorables à l'apparition de la violence. S'il n'y a pas de violence structurelle, dans la définition que nous avons retenue, il y a en revanche des *conditions structurelles à la violence*, qui demandent à élargir le périmètre de l'analyse situationnelle.

6.3. Agencements et dispositifs situationnels

Pour que la violence éclate, il est donc nécessaire de lever les inhibitions posées par la dynamique interactionnelle qui entraîne les protagonistes vers la coopération, l'attention mutuelle et la solidarité. L'énergie nécessaire à ce dépassement implique au premier chef, comme on l'a vu, la mobilisation des affects pour opérer le basculement vers l'affrontement physique. La violence s'appuie ainsi sur des situations particulières, caractérisées par une certaine organisation des attachements, qui permet d'atteindre cet état.

Ces configurations peuvent être spontanées, discrètes et se dissiper aussitôt la violence retombée, aboutissant à un épisode de « violence situationnelle », au sens de Johnson, c'est-à-dire circonscrite et ponctuelle. Elles peuvent aussi se pérenniser, au fil d'ajustements successifs, progressifs et contingents qui finissent par constituer ce que nous prenons le parti d'appeler un « agencement situationnel »¹⁸. Ce sont ces formes récurrentes qui nous occupent au premier chef, les violences observées dans la population d'enquête ayant un caractère chronique.

¹⁷ Ce qui ne signifie pas qu'elle se laisse faire. Simplement, sa résistance n'opère pas dans le cadre de ces situations de violence. Par contre, elle met en place des stratégies de moyen et long terme pour échapper à l'emprise de son compagnon, dont elle finira par réussir à se séparer.

¹⁸ Sur la notion d'agencement, voir par exemple, Ong et Collier, 2005.

Par agencement situationnel, nous entendons donc un ensemble d'attachements stabilisés et ordonnancés, qui installe la violence dans l'ordinaire relationnel. Ainsi, lorsque les sœurs de Jacqueline emménagent chez leur belle-mère, cela crée-t-il les conditions d'une violence récurrente – éloignement des fillettes de leur famille d'origine, ressentiment de la belle-mère à leur égard, corésidence, passivité du père et de la belle-famille. De la même manière qu'à la mort du grand-père de Jacqueline, l'autorité familiale désormais vacante génère de nouvelles dynamiques de conflit. Ce réagencement des attachements installe un nouveau *statu quo* relationnel et une violence différemment orientée mais pareillement pérenne. Au fond, ce processus d'agencement est une forme sociale ordinaire, qui stabilise un lignage situationnel en assurant sa reproduction dans le temps. Dans le cas qui nous intéresse, il a pour particularité d'inverser durablement la valence ordinaire de l'interaction, de la coopération vers la violence.

Si ces agencements situationnels violents peuvent se constituer de façon contingente, ils peuvent aussi résulter d'une volonté délibérée. Ce type d'agencement est alors le fruit d'un travail interactionnel conscient. On appellera ce genre particulier d'agencement un « dispositif situationnel », dans la mesure où sa mise en place vise à libérer la violence : il relève, au moins lors de sa mise en place, d'une stratégie. Dans son couple, Jacqueline a ainsi imposé une routine susceptible, en attisant ses propres affects, de la faire basculer dans l'agression physique. C'est le cas aussi de Maina, qui, face aux infidélités répétées de son *tāne*, remâche sa souffrance et sa jalousie afin d'accumuler l'énergie affective suffisante à déclencher sa violence :

« Alors du coup là cause de l'infidélité tu as des problèmes psychologiques, après tu as mal au cœur. À non ! tu vois tout ça j'ai enveloppé, j'ai fait, j'ai, comment on peut... transformer ça en de la haine. Et moi la haine je parle pas *pei*. J'arrive pas à parler, moi il faut que je le tape ! Enfin, la personne actuelle avec qui je suis restée hein ! Je le tape ! il faut le taper ! Il a perdu une dent. Je l'ai tapé avec une béquille il y a trois ans de cela, bah, il était aux urgences sur le dos parce que je l'ai coupé. Tu vois ? Je suis bien placée pour dire la violence. »

Le travail interactionnel investi conduit ainsi à *étayer* et stabiliser un contexte relationnel, une situation récurrente, une dramaturgie favorable à l'exercice de la violence.

De tels agencements situationnels, une fois en place, sont difficiles à lever et nécessitent, à cet effet, un travail interactionnel symétrique, souvent délicat et laborieux. Ils sont donc difficilement réversibles. Cette résistance est d'ailleurs sensible dans les difficultés rencontrées par les professionnels du travail social et de la santé à mettre un terme aux dynamiques de violence au sein des familles. Dans la mesure où un *dispositif* situationnel procède d'une stratégie délibérée, on pourrait le croire plus aisé à dénouer par un acte de volonté symétrique. Il n'en est rien : une fois institué, il tend à dépasser les capacités de contrôle des acteurs. Jacqueline et Maina, par exemple, ont appris à organiser les appuis situationnels nécessaires pour déclencher leur violence. Au moment de l'entretien, l'une et l'autre exprimaient leur très grande difficulté à sortir du schéma d'interaction ainsi mis en place et souffrent de cette perte de contrôle.

Le dispositif situationnel obéissait à un impératif : celui de trouver un débouché à l'énergie émotionnelle alimentée par les infidélités de leur conjoint. Elles n'ont plus désormais de prise sur cette dramaturgie et subissent la dynamique interactionnelle ainsi établie. Elles sont captives d'une situation particulièrement ambivalente et douloureuse, honteuses de cet entraînement récurrent dans la violence, et néanmoins dominées par la nécessité compulsive de libérer la tension émotionnelle générée par leur relation de couple. Agencement et dispositif situationnels, s'ils diffèrent dans leur mise en place, paraissent ainsi

dotés d'une inertie similaire, soulignant encore, si nécessaire, la puissance de la situation à contraindre les acteurs et la pertinence à la considérer comme échelle adéquate de l'analyse.

Enfin, il faut souligner une propriété cruciale des agencements situationnels, soit leur capacité à s'étendre, en enrôlant des acteurs périphériques. Par exemple, le conjoint qui emménage dans une belle-famille violente, devient souvent protagoniste de ces violences, comme auteur ou victime, parfois les deux.

6.4. La violence comme technique et compétence

Les situations de Jacqueline et Maina témoignent de ce que la violence peut nécessiter la mise en œuvre de techniques : si la violence est difficile, les deux femmes ont appris comment organiser les appuis situationnels nécessaires à son déclenchement. Pour l'une et l'autre, cela consiste à se placer dans un état de tension émotionnelle suffisamment « cinétique » pour permettre le basculement dans la violence. La maîtrise de cette technique constitue donc une compétence, compétence à agencer la situation de manière à produire cet effet.

De la même façon, l'usage des substances psychoactives – alcool et méthamphétamines pour l'essentiel – est omniprésent dans les situations recueillies, puisque ces produits apparaissent dans les scènes de violence décrites par treize des personnes rencontrées. Elles reviennent aussi très régulièrement dans les comptes rendus d'audience du tribunal, parus dans la presse, à tel point qu'elles sont souvent identifiées à la cause des violences. Du point de vue des violences familiales, l'intoxication est donc une technique, qui facilite le passage à l'acte violent. Cela tient d'ailleurs sans doute moins à l'effet psychoactif des substances qu'à la conscience, pour l'auteur, de la réduction partielle de sa responsabilité pénale en état d'ébriété, qui contribue à lever ses inhibitions (Gelles, 2017). Là encore, la maîtrise de la technique constitue une compétence : il ne s'agit pas simplement de consommer le produit. Pour qu'il soit efficace, il est nécessaire de contrôler le timing de la prise, le contexte de consommation et la dose efficace pour ne pas rester ou se trouver dans des états incompatibles avec l'exercice de la violence, par sous ou surdosage.

S'il existe une compétence en matière de violence – compétence à agencer les situations pour libérer la violence –, alors, comme toute compétence, elle est acquise ou transmise. L'apprentissage de la violence peut ainsi se faire « sur le tard », par tâtonnement, en autodidacte. C'est le cas, là encore, de Jacqueline et Maina qui ont appris progressivement à agencer des situations susceptibles d'alimenter leur agressivité. C'est le cas aussi d'Aimana, qui se découvre des aptitudes à la violence, même si cette découverte a lieu en dehors du cadre familial :

« Depuis l'âge de 16 ans je commençais à taper les gens. Mon premier adversaire sur la route à 16 ans. C'est là que j'ai vu que... j'avais la compétence de mettre quelqu'un K.-O. en une fraction de seconde quoi ! Du coup comme j'avais des potes, moi j'étais leur protégé quoi [il les protégeait]. Une fois que quelqu'un les menaçait quand ça allait bé, j'aimais bien me mêler de leurs affaires, même si ça me regardait pas. »

Dans la rue, cette compétence est étayée par une éthique virile de l'affrontement physique, dans laquelle la puissance et la capacité à soumettre l'adversaire sont dispensatrices de prestige social. Aimana s'est ainsi découvert fortuitement un *goût* (Hennion, 2004) pour la violence qu'il a ensuite aiguisé par la pratique, développant son art du combat de rue, notamment grâce à la boxe. Cette appétence s'est nourrie de la reconnaissance sociale que lui procure sa domination physique parmi les hommes,

qui lui a permis de s'imposer comme un caïd de quartier, respecté parmi ses pairs, dans sa commune, statut dont il tire fierté :

« La plupart des gens qui reviennent de là-bas, on leur raconte un peu de moi. Ils savent déjà qui je suis. Comme je suis un cogneur je suis connu dans tout [nom de sa commune]. Il suffit que tu t'arrêtes, tu vois un jeune là, comme moi, tu demandes si tu connais pas Aimana, il va te répondre, il est en prison là, il est en prison ! [...] je suis respecté dans mon quartier, je suis respecté chez moi à [nom de sa commune]. »

Dans d'autres cas, l'aptitude à la violence peut être transmise. Par exemple, pour la génération de parents nés avant les années 1960, la violence physique constituait un instrument éducatif ordinaire et socialement bien accepté. Aimana raconte ainsi que son père et ses frères (ses oncles donc), dans les Tuamotu dont ils sont originaires, étaient parfois attachés à un cocotier et frappés par le grand-père à coups de câbles. Certes, l'idée d'une violence éducative est aujourd'hui largement remise en cause, du fait notamment de la massification scolaire et de sa pénalisation. Elle conduit néanmoins Aimana à faire preuve d'une certaine indulgence vis-à-vis de la violence de son père à l'égard de ses enfants, parce que pour lui, pense-t-il, elle faisait sens dans un cadre éducatif et lui avait été transmise par la génération précédente.

Cette transmission des aptitudes à la violence peut aussi passer par le recrutement de nouveaux protagonistes, dans le cadre des violences familiales, sur le modèle de l'initiation et du compagnonnage. Ainsi, Vahiana a-t-elle d'abord fait l'objet des violences de ses parents *fa'a'amu*. En grandissant, ses frères adoptifs ont suivi l'exemple, sous l'œil approbateur des parents. Plus tard, leurs concubines y ont également pris part, « rossant » régulièrement Vahiana. Le dispositif situationnel initial était favorable à l'acquisition de ces compétences, par mimétisme et entraînement mutuel, et s'est ainsi élargi, pour finir par former une configuration complexe, impliquant un nombre important de protagonistes. Ce type de transmission trouve sans doute un terrain favorable au sein des *'ōpū ho'e*, la densité des relations et la fréquence des interactions facilitant ce type de cooptation dans la violence.

Ce vocabulaire – compétence, aptitude, technique, agencement et dispositif situationnels – est utile, parce qu'il permet de comprendre et d'analyser la manière dont la violence se constitue, s'organise, et circule au sein des familles. Il aide à cerner les procédés par lesquels la violence, comme phénomène « explosif », contingent, ponctuel, à contrecourant de la dynamique interactionnelle, *s'étaye* et se régularise, se pérennise dans le temps pour devenir chronique.

7. Cas d'étude : les violences de couple

La section précédente souligne le rôle des affects dans le passage à la violence. Afin de développer cet aspect, il est utile de se tourner vers le cas particulier des couples dans lesquels les attachements affectifs, sous la forme spécifique de l'amour et la jalousie⁴⁹, jouent un rôle prépondérant relativement à la violence.

Une précaution rédactionnelle s'impose ici : il s'agit bien, à travers les violences conjugales, d'éclairer ces dynamiques affectives qui concernent la plupart des couples rencontrés et témoignent d'une spécificité de la société polynésienne. Il n'est pas question cependant de suggérer qu'elle explique l'ensemble des violences conjugales, qui peuvent prendre bien d'autres formes, au regard notamment (mais pas seulement) de l'ancienneté de la relation, cette dernière évoluant au fil du temps, souvent vers des états moins passionnels.

7.1. L'importance du sentiment amoureux

Ceci posé, il est vrai que les entretiens donnent à voir une conception bien partagée du couple, caractérisée par le rôle éminent du sentiment amoureux, d'une part, et par l'intensité de ce sentiment, d'autre part. Tino évoque ainsi son père, qui vit aujourd'hui en célibataire, séparé de sa mère, mais toujours amoureux :

Tino : Il est fou ! il est fou d'amour par ma mère tu vois ? [...] Il est en colère !

Intervieweur : C'est la jalousie quoi...

Tino : La jalousie, c'est fort aussi hein ! Quand t'es jaloux après un autre, après ta copine... Il est fou d'amour pour ma mère hein !

Françoise elle, se raconte à travers l'histoire de sa mère, qui subissait la violence de son conjoint (le beau-père de Françoise), dans laquelle elle-même se retrouve aujourd'hui :

« Mais comme moi je sais pas [je ne savais pas] *pei* c'est quoi l'amour, un couple. Et là j'ai compris c'est quoi comme je suis en couple. J'ai compris ma maman pourquoi elle voulait pas le larguer [son conjoint les violentaient, sa mère, elle et sa sœur]. Tellement elle aimait mon beau-père qu'elle va pas *pei* le larguer ! »

À propos de ses sentiments pour son premier amour, Taina déclare pour sa part :

« Je l'ai pas connu comme ça mais sa famille me prévenait : "Ne reste pas avec lui, tu vas pas être heureuse, il est pas bien pour toi..." Mais tu sais quand tu vois, quand il y a l'amour tu es carrément... »

Pour comprendre l'agencement des affects au sein des couples, il faut examiner leur genèse, dans le cadre d'une lecture en termes de lignage situationnel. Dans la population d'enquête, le choix du conjoint obéit en effet à une logique affective et s'oriente en fonction de l'intensité du sentiment amoureux. La mise en ménage s'effectue sans considération pour les contraintes d'ordre social ou familial (Singly,

⁴⁹ Il faudrait d'ailleurs, plus qu'il n'est possible de le faire ici, ouvrir la « boîte noire » terminologique : amour et jalousie ne sont que des signifiants, qui peuvent recouvrir des signifiés hétérogènes. Les affects sont des complexes de significations sociales, d'états moraux et corporels (Bastide, 2013 ; Reddy, 2001 ; Crapanzano, 2007).

2017), même lorsqu'elle est porteuse de conflit avec les parents. Cela montre que nous ne sommes pas, ou plus tout à fait, dans le modèle du communisme familial.

Nommer le sentiment amoureux est cependant insuffisant. Il ne s'agit après tout que d'un mot, et il est nécessaire pour lui donner substance d'aller voir, concrètement, la façon dont le sentiment *opère* dans la relation, en structurant les conduites. De manière générale, le sentiment amoureux, tel qu'il est évoqué par les répondants, correspond assez bien à la définition de l'amour romantique. Celui-ci implique « l'exclusivité amoureuse et sexuelle, la valorisation de la pérennité conjugale interprétée comme la victoire de l'amour dans sa lutte contre les obstacles qu'il rencontre et comme signe du lien amoureux véritable, l'idéalisation du partenaire, la prédestination et les sentiments comme force fondatrice du couple » (Marquet, 2009). Dans ce contexte, le couple est ainsi envisagé comme espace d'accomplissement du sentiment amoureux.

Cet idéal amoureux, sa réalisation au sein du couple, vont de pair le plus souvent avec une conception très exclusive des relations conjugales. Les protagonistes forment en effet des attentes réciproques particulièrement exigeantes quant à l'engagement du conjoint vis-à-vis du couple. Cela se traduit souvent par un fort repli relationnel et une grande défiance des conjoints à l'égard de toute relation amicale, voire familiale, entretenue par l'autre et susceptible de détourner son attention – son affection. Tatiana raconte ainsi que son ami, dont elle est aujourd'hui séparée, ne supportait pas qu'elle parle aux hommes, y compris ceux de sa propre famille.

Pour les hommes, contrairement sans doute à la situation qui prévaut dans d'autres espaces socioculturels, ce sentiment n'a rien de commun avec la crainte de la blessure d'honneur mais bien plutôt avec une angoisse de l'abandon par l'être aimé, dans le cadre d'un engagement affectif très intense. D'ailleurs, la jalousie est bien partagée, sans préjudice de genre. Heihere qui habite avec son *tāne* au domicile de ce dernier, avec les fils de son conjoint et leurs compagnes, dit ainsi :

Heihere : Hum hum. Parce que j'accepte que si il n'y a que des garçons. Je veux pas de leurs femmes ! Je veux être la seule femme dans la maison, je vois pas pourquoi il y a ces femmes dans la maison, c'est pas ta fille !

Intervieweur : Toi ça te rend jalouse aussi ?

Heihere : Oui ça me rend jalouse, j'avoue, j'avoue... »

Aimana raconte pour sa part :

« C'est vrai... Toutes les filles que je suis resté, je pouvais même pas réparer une voiture ailleurs que mon garage ! Je répare la voiture d'une copine, ça y est : "Tu te l'es faite celle-là ?" Après moi comme j'aime bien m'amuser : "Ben oui, déjà fait celle-là !" C'est là que ça part en connerie. Je dis : "Hé, tu sors des conneries, je te réponds des conneries !" »

Dans ces couples, la jalousie est proportionnelle à l'intensité de l'investissement subjectif – et affectif – dans le sentiment amoureux et dans le couple, comme lieu de sa réalisation. Cela se traduit notamment dans l'aspiration bien partagée, parmi les enquêtés, à construire sa « petite famille » centrée autour de la relation conjugale et des enfants du couple, à bonne distance du '*ōpū feti'i*'. Les enfants sont ainsi vus comme une forme d'accomplissement du couple et de matérialisation du sentiment amoureux. Cela explique sans doute, en partie, la difficulté à accepter dans le ménage les enfants issus d'un précédent lit, qui témoignent de l'intensité d'un amour passé.

Cette jalousie prend très souvent un tour extrême, comme entre Steven et Françoise, à peine 20 ans. Celle-ci raconte :

« Je suis rentrée, j'en ai pas parlé avec mon *tāne* j'ai gardé pour moi... pourquoi ? parce que ces temps-ci il me... Là je l'ai vu *pei* comment il était ! Il m'a vraiment étranglée ! Des fois il me dit : "Ah ! Françoise je veux faire l'amour", et moi je veux pas. J'ai dit : "Ah non je veux pas faire l'amour !" "Ah non, tu veux pas faire l'amour ?" Pam ! [elle mime un coup] comme ça ! "Tu crois que quoi ? T'es pas allée baiser ailleurs ?" J'ai dit : "Steven, je vais à l'école, je reviens. Ben je suis fatiguée ! déjà c'est long le trajet, demain. Tu crois que quoi, c'est facile ?" "Ah non t'es partie baiser avec les autres !" Il m'a étranglée... »

Maud, pour sa part, relate une scène survenue au début de sa relation avec un conjoint violent :

« [Je] me souviens, on était au restaurant, il y avait deux businessmen d'une cinquantaine d'années qui m'avaient regardée un peu de travers. Ensuite il a pété un câble : « Tu veux que je t'aide ? » J'avais même pas vu qu'ils m'avaient regardée, j'étais de dos... « Qu'est-ce que tu veux que je... » [...] il me piquait des crises de jalousie. Mais oui il a été jaloux tout de suite. D'où le fait qu'il voulait pas du tout que je sorte. C'était hors de question que je sorte... Même faire des travaux, des TD, s'il y avait des hommes c'était compliqué. »

7.2. La jalousie comme preuve d'amour

Maud et Tatiana ne sont pas polynésiennes – l'une est métropolitaine, l'autre, a grandi à Tahiti mais dans une famille d'origine chilienne. Elles occupent le point de vue de l'« étranger » (Simmel, 1990) relativement à cette modalité particulière du lien amoureux, qui leur apparaît comme une énigme, à la fois limpide dans ses mécanismes et ses conséquences et incompréhensible dans ses motivations. En dehors d'elles, ce type d'attitude est par contre parfaitement lisible par les protagonistes. Pour le dire au plus juste, elle est même *attendue*, tant chez les femmes que chez les hommes de culture polynésienne. En soi, cet amour possessif n'a rien d'exclusif au territoire ; il apparaît couramment ailleurs, dans des affaires de violence sur conjoint ou de féminicide. Au reste, dans ce dernier cas il a longtemps eu valeur de circonstance atténuante, par le truchement de la reconnaissance juridique du « crime passionnel ». Il est vrai cependant qu'en Polynésie cet affect paraît à la fois plus répandu et mieux accepté socialement. Parmi les enquêtés la jalousie paraît en effet constituer un *attendu* valorisé de la relation amoureuse lorsque, dans les sociétés d'Europe de l'Ouest, elle a été largement dévaluée après 1968 (Singly, 2017) et suscite généralement un jugement dépréciatif, de soi à soi ou de la part d'autrui. Heihere dit ainsi :

Heihere : Maintenant je vais te poser une question : Pourquoi quand on est jaloux... En général pourquoi on est jaloux ? Pourquoi ? moi je sais pas pourquoi. Pourquoi on est jaloux à ton avis ?

Intervieweur : Parce qu'on a peur de perdre l'autre... qu'il aille avec quelqu'un...

Heihere : C'est une preuve d'amour !

La jalousie a donc une fonction expressive et témoigne, auprès de l'autre, de la force de l'attachement. C'est si vrai que son absence est mal vécue. Dans ce contexte, exciter la jalousie du conjoint est alors un moyen de solliciter cette preuve d'amour. Dans plusieurs couples, l'un ou les deux partenaires entretiennent ainsi à dessein des relations amicales avec des personnes du sexe opposé, afin de mettre à l'épreuve l'attachement du conjoint, en appréciant sa réaction.

La puissance « cinétique » de la jalousie – sa capacité d'*affecter*, de susciter la mise en action, de *faire faire* – est d'autant plus grande que, dans le cadre de ce sentiment amoureux particulièrement exclusif, le conjoint apparaît comme principal dispensateur de la reconnaissance affective, dont on sait qu'elle est

indispensable au développement de l'estime de soi et, par ricochet, de l'identité personnelle (Honneth, 2006 ; Goffman, 1974). Se noue ainsi, bien souvent, une forte dépendance affective au sein du couple. Steven, que Françoise s'apprête à quitter en emmenant sa fille parce qu'elle ne supporte plus la violence conjugale, dit ainsi :

« *Oti, oti* [c'est fini, c'est fini] ! C'est fini, elle a pris la décision de rentrer chez elle à Rimatara [aux Australes]. Et moi je sais plus quoi faire... Tellement je suis fou d'elle ! Je sais pas qu'est-ce que j'ai. Je sais plus quoi faire, je te dis, je sais plus quoi faire... »

De ce point de vue, la jalousie est sans doute proportionnelle, dans son intensité, à cette insécurité profonde : elle marque l'importance accordée au couple et à sa préservation par les conjoints, dans un contexte où il est souvent perçu par les protagonistes sur le mode de la citadelle assiégée, menacée de l'intérieur par la libido du partenaire, difficile à contenir, et de l'extérieur, par l'abondance perçue de l'offre sexuelle. Le *tāne* d'Herenui lui interdisait ainsi de recourir à la contraception, de peur que ce ne soit pour elle le moyen d'aller « voir ailleurs ». Françoise raconte aussi, à propos de Steven :

« Après quand j'ai eu mon bac je vais parler avec lui : "Heu Steven, j'ai eu mon bac. Là maintenant il y a mes profs ils veulent que j'aille en France pour pousser mes études en BTS." Après il me dit : "Ah non ! ne va pas en France, tu vas aller baiser avec d'autres mecs, tu vas aller baiser avec des *Farāni* [des Français]" ! »

Ainsi, la conception du couple repose-t-elle sur cet agencement affectif, qui articule amour et jalousie. Toutefois, la description demeure à ce stade incomplète. Car la jalousie s'articule elle-même à la violence, souvent envisagée comme son expression naturelle : elle matérialise la souffrance du conjoint à l'idée de la perte de l'autre. Puisque la violence est conçue, de proche en proche, comme preuve d'amour, il y a donc un fort degré de tolérance à son égard, pour autant qu'elle reste dans certaines limites. C'est vrai du côté de la victime, qui la conçoit comme témoignage de l'attachement. C'est vrai aussi de la part de l'auteur, qui, face à sa propre violence amoureuse, éprouve peu de culpabilité. L'agencement de cette triade affective – amour-jalousie-violence – contribue certainement à la fréquence des violences sur conjoint, sur le territoire, même si elle n'en épuise pas les causes.

7.3. Amour, jalousie, violence : Heimata

Cet agencement affectif joue ainsi comme appui potentiel à la violence même si, dans de nombreux cas, il ne débouche pas sur un passage à l'acte violent. L'angoisse de la perte et le soupçon peuvent alors alimenter un conflit de plus basse intensité. Dans certains couples, ce type d'antagonisme peut cependant conduire à des violences graves. C'est le cas souvent quand la jalousie est mal distribuée entre les partenaires, provoquant une asymétrie relationnelle très angoissante pour le conjoint qui se trouve ainsi en position de faiblesse. Heimata raconte, à propos de ses parents :

« [Ma mère] était jalouse, mais d'une jalousie saine dans sa jalousie. Après, chacun sa vision du couple et de la liberté qui doit demeurer dans ce couple-là. Mais c'était pas aussi... Elle le coupait pas du monde en fait. Elle l'empêchait pas de vivre. Non, ma mère elle était pas aussi jalouse que mon père. Mon père c'était vraiment maladif et même aujourd'hui c'est... On doit se battre pour ne pas que notre papa nous coupe de notre maman, c'est à ce point-là. »

Dans le couple, la violence a débuté au moment de la première grossesse, le père acceptant mal l'arrivée de cet enfant imprévu qu'il a vécu comme une interruption brutale et prématurée de sa jeunesse. Face à des situations similaires, les mères de Germaine et Jacqueline ont préféré quitter leur conjoint et confier

l'enfant pour « faire leur *life* », tout comme Hina qui, ne se sentant pas prête encore à assumer la « bifurcation biographique » (Bidart, 2006) induite par la prise de responsabilité parentale, a choisi de confier sa fille à son père (son conjoint) et de rompre avec lui. Au contraire, le père d'Heimata, trop épris de sa compagne pour la quitter, s'est enfermé dans une vie de famille qui attise sa frustration. Dans son cas, les enfants ont été partie prenante à l'interaction violente dès l'origine, puisqu'ils étaient à la racine de son dépit.

Sa violence s'est exacerbée lorsqu'il a appris la brève aventure extraconjugale de sa conjointe, avec un ancien amour de jeunesse. Il est alors entré dans une phase de violence paroxysmique, qui a duré plusieurs années – ce que Heimata appelle le « pic » de la violence.

Pour que la violence s'exerce ainsi sur le temps long et dépasse son caractère explosif, un travail interactionnel est nécessaire. Pour le père d'Heimata, la frustration liée à une paternité non désirée a déclenché sa violence. La force du lien amoureux l'a empêché de gérer cette situation explosive par un désistement, au moyen d'une rupture. L'attachement affectif est réciproque, en sorte que sa mère est incapable elle aussi de mettre un terme à leur histoire. Enfin, l'alcool et les relations entre pairs, à l'extérieur du domicile, constituent un deuxième espace d'interaction dans lequel le père ressasse ses histoires de couple. Dans cet entre-soi masculin, avec l'appui de ses « collègues » qui le confortent dans ses sentiments, il aiguise sa rancœur et rentre souvent chez lui ivre, « chauffé à blanc », prêt à en découdre. La violence s'appuie donc sur un agencement situationnel, qui articule une série d'attachements croisés impliquant le couple, les enfants, les « collègues », l'alcool et mettant en jeu des affects dissonants (amour, jalousie, haine, frustration, peur, blessure virile). La violence est ainsi devenue l'ordinaire interactionnel, formant un « lignage » situationnel stable, dans lequel les mêmes interactions sont sans cesse rejouées et où le passage à l'acte requiert une dépense émotionnelle minimale et débouche sur une absence de culpabilité.

Cet étayement situationnel pérennise donc l'exercice de la violence, par un effet d'agencement qui pousse chacun à tenir son rôle dans la montée de la tension.

8. Agencements situationnels violents, question foncière et maison de famille

Les agencements situationnels, dans les familles, sont toujours tributaires d'histoires individuelles et familiales singulières. Reste qu'on observe, malgré cette multiplicité, certains motifs ou certains thèmes récurrents tels qu'on vient de les observer dans le cadre du couple, qui, sans réduire ces particularismes forment cependant comme un arrière-plan, une trame sociologique commune aux violences familiales en Polynésie française. Ces « catalyseurs sociaux » de la violence sont nombreux. L'alcoolisation ponctuelle, sur le modèle du *binge drinking*, notamment dans le cadre des « bringues » du week-end, est un exemple bien connu des autorités publiques, sur le territoire comme ailleurs. Deux facteurs spécifiques sont cependant particulièrement significatifs et caractéristiques de la Polynésie française : ils ont trait à la question foncière, d'une part, et au modèle résidentiel de la « maison de famille », d'autre part.

8.1. Foncier et maison de famille

Comme on l'a vu, les notions de *'ōpū fetii* – parenté élargie – et de *'ōpū ho'e* – parenté restreinte – sont intimement liées à la question foncière : les enjeux fonciers jouent un rôle important dans le tracé des contours de la parenté pratique, en orientant le tri opéré par les individus dans l'ensemble relationnel composé par le groupement des parents. En effet, les terres sont un enjeu fort au sein des familles, pour leur valeur économique, mais aussi sociale et affective puisqu'elles contribuent à ancrer *ego* au sein du *'ōpū ho'e*. Dans un contexte où l'accès à la propriété foncière est rendu très difficile par le niveau des prix et la situation économique des familles, le foncier familial constitue une ressource à très forte valeur, ceci d'autant plus qu'il permet d'échapper entièrement au marché immobilier en évitant aussi la condition locative. Enfin, il facilite le développement d'une petite agriculture familiale et/ou fournit un accès facilité aux ressources du lagon. Dans les familles les plus en marge du marché de l'emploi et dans un contexte d'économie partiellement monétarisée, surtout en dehors des îles du Vent (Tahiti, Moorea-Maiao), l'accès à l'autoconsommation alimentaire par le foncier familial demeure donc un enjeu fort (ISPF, 2017).

Il n'est pas surprenant que le contrôle des terres, dans le cadre du *'ōpū fetii*, alimente alors les conflits, lorsque les droits de propriété se diluent, au fil des générations :

Ariihau et sa mère sont en conflit avec la fratrie de cette dernière. À la mort du grand-père, la mère d'Ariihau a emménagé dans la maison des grands-parents, dont elle a hérité avec un hectare de terrain, sa mère (la grand-mère d'Ariihau) en conservant l'usufruit. Les trois autres membres de la fratrie (deux frères, une sœur) et leurs enfants ont dû se contenter des deux hectares restants, détenus sous le régime de l'indivision. Enfin, la mère d'Ariihau a aussi hérité de son père le plus vaste terrain familial, plusieurs dizaines d'hectares situés à Raiatea, dans les îles Sous-le-Vent. Cette inégale répartition des terres conduit aujourd'hui à des tensions exacerbées. La tante du jeune homme a ainsi fait mettre la grand-mère sous tutelle, accusant sa sœur, qui l'isole du reste de ses enfants, de détourner ses économies. Quant au terrain de Raiatea, elle fait courir le bruit que sa sœur l'a obtenu en couchant avec son père. Aujourd'hui, le conflit est à son comble : la mère a interdit à ses frères, sœurs, nièces et neveux l'accès à la maison familiale ; en représailles, l'un des oncles a coupé le chemin d'accès à la maison, qui traverse la parcelle détenue par le reste de la fratrie, faisant fi du droit d'usage. Hors de lui, il a frappé sa sœur et son fils (Ariihau et sa mère).

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens.)

Le *fare tupuna* (la « maison des ancêtres ») a une valeur particulière et désigne le domicile de la fratrie fondatrice du *'ōpū ho'e*. Il fait support à une économie morale et affective particulièrement structurante des rapports familiaux : d'une part, l'ordre des positions dans la « lignée résidentielle » (Ottino, 1970) y exprime les statuts relatifs au sein du *'ōpū ho'e* ; d'autre part, le *fare tupuna* est aussi le lieu où les membres du groupe familial se rassemblent pour les occasions importantes. En ce sens, il constitue un nexus important des affects familiaux²⁰ :

Maina vit à la rue avec Heihere et Fleur, ses deux jeunes sœurs, ainsi que leurs deux frères, à Papeete. Leur grand-mère, aujourd'hui décédée, possédait pourtant la maison familiale et leur mère, aînée de la fratrie, aurait dû en hériter. Mais leur oncle, le frère cadet de leur mère, a occupé les lieux avec sa compagne et les enfants de cette dernière, issus d'un lit précédent. Ce type de « coup de force » familial est d'ailleurs fréquent. Maina vit cette situation comme une injustice, traduisant ainsi l'économie morale attachée à cet espace cardinal de la vie familiale : « Ben quand mon oncle, ça lui arrive de venir nous voir eh ben je lui ai dit : "Je suis dans la rue et tes beaux-enfants ils sont dans la maison de mes grands-parents. Tu trouves pas ça un petit peu louche ? Enfin tu trouves pas ça un petit peu bête ? Et c'est moi qui a le sang de ses parents là dans la tombe, qui a le même sang et qui est dans la rue !" »

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens.)

La maison familiale, son occupation et sa transmission constituent donc, souvent, un enjeu fort au sein des familles, susceptible par conséquent de susciter des tensions fortes liées aux transactions autour du droit d'usage ou à l'héritage. Plus largement, la question de l'héritage foncier (dans le cadre duquel le *fare tupuna* joue un rôle prépondérant), en plus de sa dimension économique évidente, joue une part significative dans la distribution de la reconnaissance affective et sociale dispensée par les anciens à leurs descendants, à travers le partage et la transmission des droits de propriété qui exprime aussi, souvent, l'ordre des préférences. Ceci d'autant plus que la dévolution successorale possède une certaine flexibilité puisqu'elle peut faire intervenir l'adoption pour placer un enfant ou améliorer sa position dans l'ordre des héritiers.

8.2. La maison de famille comme modèle résidentiel

Le *fare tupuna* n'est pas seulement un nexus symbolique, affectif et social de la vie familiale : il constitue aussi une configuration résidentielle courante en Polynésie, caractérisée par la corésidence de plusieurs « noyaux » familiaux, issus bien souvent de différentes générations du *'ōpū ho'e*, au sein du ménage. Plus de 40 % de la population, en Polynésie française, vit en effet dans un ménage polynucléaire. Ces foyers « complexes », pour reprendre la nomenclature de l'ISPF, représentent entre 21 et 24 % des foyers, selon les archipels, témoignant ainsi d'une très forte homogénéité géographique sur le territoire. Par ailleurs, leur proportion dans l'ensemble des ménages apparaît assez stable depuis le début des années 2000. Parmi ces ménages, 14 % étaient composés de six personnes et plus, 3,7 % de 10 personnes et plus en 2017, avec un maximum de 40 personnes relevé, dans un même foyer. Par ailleurs, les foyers de 10 personnes et plus représentent 8,1 % de la population totale du territoire, 31 % pour les foyers de six

²⁰ Il faut cependant signaler que ces affects ne sont pas forcément positifs, dans la mesure où la maison familiale est le support, souvent, de tensions très fortes au sein de la famille.

personnes et plus (chiffres calculés à partir des données du recensement de l'ISPF). Dans ce type de ménage, les tensions sont fréquentes.

Il faut donc distinguer deux choses : le *fare tupuna* comme objet symbolique, qui structure des enjeux familiaux forts liés à l'héritage et aux processus de stratification au sein des familles, et la maison de famille comme modèle résidentiel. Nous conserverons cette distinction sémantique dans la suite du texte : Si le *fare tupuna* correspond généralement au modèle résidentiel polynucléaire, la maison familiale, caractérisée par la cohabitation entre différents noyaux familiaux n'a pas forcément statut de *fare tupuna*. Ainsi, il est fréquent aujourd'hui de voir ce type de corésidence se développer au sein de *fare OPH* (acronyme de l'Office polynésien de l'habitat), dans le cadre de logements sociaux situés dans des quartiers dits « prioritaires ».

De manière générale, la promiscuité porte en soi un potentiel de conflit. Dans les foyers polynucléaires, l'intimité est souvent inexistante, créant des tensions entre les couples et mettant potentiellement en danger les enfants et les adolescents, les risques d'agressions sexuelles par ascendants ou collatéraux étant alors accrus. La participation souvent inégale aux ressources collectives donne aussi lieu à des disputes, parfois violentes. L'usage des espaces, des biens et des équipements est vecteur de conflits, autour notamment de la distribution des denrées alimentaires et de l'emploi des équipements ménagers – cuisine, télévision, ordinateur, etc. Les rapports de force et les disputes autour de ces usages conduisent souvent au retrait des membres les plus fragiles de la famille, pour celles et ceux du moins qui disposent d'un espace où s'isoler. La maison familiale manifeste ainsi les statuts relatifs et les ordres de préséance, qui sont eux-mêmes l'objet, bien souvent, de luttes et de contestations. Ceci d'autant plus que le jeu des unions amène régulièrement de nouveaux résidents, qui n'entendent pas toujours la subtilité des équilibres en place ou ne sont pas prêts à y souscrire. Il n'est donc pas étonnant que, parmi les personnes enquêtées, la plupart aspirent à construire une « petite famille » indépendante du *'ōpū ho'e*, en accédant notamment à l'autonomie résidentielle.

De façon plus spécifique, des tensions peuvent porter sur le contrôle de l'autorité et du pouvoir, entendu au sens wébérien, comme capacité à imposer sa volonté sur autrui (Weber M., 2015). Autorité et pouvoir peuvent découler du statut de la personne au sein du *'ōpū ho'e*, mais aussi, bien souvent, du contrôle de ressources économiques rares, les deux dimensions s'articulant de manière variable. Chez Jacqueline, le père de famille combine le statut de patriarche et le contrôle de l'économie familiale. Mais d'autres configurations sont possibles : Aimana, qui avait suivi sa compagne dans sa famille à Rurutu, dans les Australes, était ainsi le seul membre du foyer à disposer d'un revenu. Il a fini par quitter l'île parce qu'il n'en pouvait plus d'entretenir l'ensemble du ménage. Tamatoa a vécu une expérience similaire dans sa belle-famille, à Bora-Bora, et s'est réplié à Tahiti, avec sa femme. Dans une autre famille (cas relaté par un travailleur social), l'un des oncles, seul travailleur régulier, profite de sa position comme support de famille pour exercer un droit de cuissage sur plusieurs femmes et filles du foyer, en jouant d'un chantage économique.

Dans l'appréhension des violences familiales sur le territoire il est donc important de considérer ces modes de cohabitation et les dynamiques relationnelles qu'ils impliquent. Ceux-ci sont organisés par des enjeux sociaux et symboliques propres à la société polynésienne et à l'organisation de la parenté au sein du *'ōpū fetii*. Par surcroît, ces liens familiaux sont aujourd'hui encastés dans une économie largement monétarisée. L'émergence de la société salariale et de consommation substitue progressivement le

marché aux formes traditionnelles de réciprocité, au sein de la parenté, comme opérateur d'acquisition et d'allocation des biens et des ressources nécessaires à la reproduction de la vie de famille. Ceci en dépit de la persistance de l'autoconsommation alimentaire, qui continue à jouer un rôle important dans l'économie domestique. Ce détour désormais nécessaire par l'économie marchande crée de nouvelles hiérarchies et de nouveaux rapports de pouvoir au sein des familles, appuyés sur le contrôle de la ressource économique, qui peuvent entrer en conflit avec l'ordre traditionnel des préséances.

9. Agencements situationnels et distribution des rôles

La violence se développe donc dans le cadre d'agencements situationnels plus ou moins étayés, plus ou moins durables, dans lequel des normes, des valeurs et des institutions spécifiques à la société polynésienne jouent un rôle.

Un aspect sans doute plus générique et plus universel, dans la mécanique interactionnelle violente, touche à l'attribution et à la stabilisation des rôles entre les protagonistes. Afin d'aborder cet aspect, nous retiendrons la définition proposée par Erving Goffman (1973). Pour lui, les rôles sociaux sont à la fois produits et conditions des interactions sociales. Ils permettent aux individus de se situer et d'être identifiés, stabilisant ainsi les jeux d'attentes réciproques entre les interactants et facilitant la participation des individus à la dramaturgie situationnelle. En définitive, le rôle fait interface entre la subjectivité individuelle et le jeu des relations sociales.

Goffman distingue trois dimensions du rôle, comme forme sociale : une dimension normative (les règles de conduites associées au rôle), une dimension typique (attributs et qualités fréquemment attribués au rôle sans qu'ils n'entrent formellement dans sa définition) et une dimension interprétative (la manière dont l'individu tient son rôle, en fonction des attentes perçues à son égard et de sa conception de la manière adéquate de le réaliser). De manière synthétique, cette approche permet donc d'envisager le rôle comme un espace de liberté contrainte, qui organise les interactions sociales sans pour autant les déterminer puisqu'il laisse la place à des interprétations diverses et à des attentes relativement ouvertes.

9.1. Auteur, victime et adversaire

En première intention, on peut décrire ces rôles, dans le contexte des interactions violentes selon les trois figures suivantes : celle du perpétrateur (ou de l'auteur²¹), qui commet la violence, celle de la victime, qui la subit, et celle de l'observateur (Strathern *et al.*, 2006). L'observateur ne participe pas directement aux violences mais, par sa présence, en qualité de témoin et en tant qu'il forme un « public », il contribue néanmoins à structurer son exercice. Ces rôles sociaux font l'objet de définitions sociales mais aussi juridiques et cliniques, qui font peser une série d'attentes sur les personnes qui les endossent : il existe bien des manières « adéquates » de performer les rôles d'auteur et de victime, rendues particulièrement visibles dans le cadre du processus judiciaire où les professionnels et le public s'attendent à certaines performances. Le manque d'émotions visibles, de la part, de l'auteur comme d'ailleurs de la victime, peut ainsi conduire à des imputations fortes quant à la nature réelle de leur participation à la situation violente soumise à examen.

Ces rôles ne doivent pas cependant être vus comme figés, ni exclusifs. Cela découle notamment des propositions de Goffman dans la mesure où, puisque les rôles sont distribués dans le cadre de l'interaction

²¹ Les deux termes seront utilisés indifféremment dans la suite du rapport.

sociale, ils sont aussi susceptibles de modifications, selon son développement ²². Dans le cadre de cette étude particulière, le cas le plus plausible concerne sans doute le passage du rôle d'observateur à celui de perpétreur ou de victime. Il existe donc une instabilité inhérente des rôles sociaux que l'agencement situationnel tend cependant à réduire, facilitant ainsi la reproduction régulière de la violence.

De la manière la plus simple, l'auteur correspond à l'agresseur, la victime à la personne agressée. Si on raisonne sur un épisode ponctuel, l'attribution des rôles paraît ainsi aisée. Dès qu'on élargit l'analyse, les choses se complexifient : une victime peut par exemple se révolter et agresser son persécuteur. Cela n'en fait pas pour autant un perpétreur. Pour établir les rôles, il faut donc apprécier la relation et sa dynamique dans la durée afin d'opérer une lecture tendancielle. C'est d'autant plus vrai lorsque la violence s'exerce dans le cadre d'un agencement situationnel stabilisé.

Ceci posé, la répartition des positions entre perpétreur et victime n'est pas forcément univoque, comme en atteste la forte prévalence des violences bilatérales au sein des couples, qui brouille la définition stricte des rôles. Dans une méta-analyse portant sur 48 études conduites dans différents pays, des chercheurs ont ainsi montré, dans le contexte des violences conjugales (sans considération d'orientation sexuelle), que les violences réciproques surpassent en fréquence les violences asymétriques (Langhinrichsen-Rohling *et al.*, 2012). Cela étant, les auteurs identifient trois types de violences bilatérales :

1. Le premier type renvoie à une situation dans laquelle les deux conjoints s'affrontent pour dominer et exercer un contrôle sur l'autre.
2. Le deuxième type a trait à la violence générée par à un déficit de régulation des émotions et des attitudes.
3. Enfin, le troisième type correspond à des violences sporadiques (du type violences situationnelles, dans la définition de Johnson), dans un contexte où elles s'exercent dans un sens ou dans l'autre.

Dans ces différents cas, la définition des rôles est ambiguë. Les partenaires partagent en effet une disposition belligérante et peuvent prendre tour à tour le dessus, dans le cadre de violences réciproques. Cette agressivité partagée assimile sans doute cette posture plutôt au rôle d'auteur que de victime²³. Cependant, il ne s'y confond pas, et ce type d'affrontement donne lieu à des dynamiques situationnelles tout à fait différentes de la dyade auteur-victime.

Or, ce cas de figure est fréquent parmi les couples enquêtés : c'est le cas des relations conjugales de Sylviane, Taina, Germaine, ou Heihere. Par conséquent, nous proposons d'introduire une quatrième figure, que nous nommons l'*adversaire*, pour rendre compte de sa spécificité : si la violence peut être alimentée par l'asymétrie des rôles, dans un rapport auteur-victime (Collins, 2008), elle peut aussi être générée par une logique d'affrontement réciproque entre *adversaires*, sans qu'un protagoniste ne parvienne – ni parfois ne souhaite parvenir – à établir clairement ou définitivement sa domination. Là où

²² Goffman (1991) parle de « modalisation » (altération visible par tous) ou de « transformation » (altération à l'insu des ou de certains protagonistes) des cadres situationnels, qui modifient les processus d'interaction.

²³ La bilatéralité des violences n'implique pas forcément leur symétrie. En effet, il faut distinguer, dans l'exercice de la violence, entre posture agressive et défensive. Dans ce dernier cas, la personne n'est pas l'instigatrice des violences, mais elle en use en réponse à l'agression. La notion de victime nous semble ici la plus appropriée.

le perpétrateur présuppose la victime (et vice-versa), dans la construction relationnelle des rôles, l'adversaire appelle un autre adversaire. Considérant cette différence de dynamique interactionnelle, cette distinction analytique apparaît donc nécessaire.

9.2. Observateur, complice, allié

Dans le contexte des interactions violentes, le rôle d'observateur est sans doute le plus fluide. Il a pour particularité de ne pas être identifié *a priori* comme protagoniste des violences par les auteurs et les victimes. Il joue cependant un rôle crucial, celui du témoin ou du *public* dont la présence et le regard changent les données de la situation et, partant, les conditions d'exercice de la violence. Ainsi, la présence d'enfants peut par exemple différer le passage à l'acte. Ce rôle peut s'exercer de différentes manières, et en fonction du parti pris entre victime et auteur.

L'observateur peut d'abord s'incarner dans la figure du témoin « neutre », à l'instar du « badaud ». Dans le cadre familial, c'est une posture excessivement rare. En effet, l'intensité des affects familiaux appelle généralement une forme ou l'autre d'engagement.

L'observateur peut être pris de sidération ou de panique, comme Françoise et Heimata qui, enfants, se réfugiaient sous leur lit lors des épisodes de violence paternelle. Au regard de cette attitude, ce profil se situe ainsi plutôt du côté de la victime²⁴. Même s'il ne partage pas la relation directe au perpétrateur, dont il n'est pas la cible – ce qui marque sa différence d'avec la victime –, il encourt des conséquences cliniques similaires.

Dans ses modalités plus actives, le rôle d'observateur peut engager une forme de coopération avec le perpétrateur. *A minima*, en se pliant à ses injonctions, ou de manière active, en l'encourageant verbalement dans sa violence, sans toutefois y prendre part physiquement. C'est le cas par exemple de la mère d'Hanaiti ou de l'oncle de Maina et Heihere, qui participaient peu à l'administration de la violence à proprement parler mais confortaient leur conjoint dans leur conduite abusive. Parce qu'il ne prend pas part à la violence, telle que définie, et qu'il concourt au basculement ou au maintien de l'auteur dans la violence, nous qualifions de « complice » ce type d'observateur». La participation directe à l'administration des violences fait basculer le complice du côté des perpétrateurs.

L'observateur peut au contraire endosser la posture de « faiseur de paix » – *peacemaker* – (Dentan, 2008), lorsqu'il tente de raisonner l'agresseur, la victime ou les adversaires afin d'interrompre la dynamique relationnelle et de faire cesser la violence.

Il peut aussi revêtir un rôle plus actif, en s'impliquant du côté de la victime ou de l'adversaire dominé. Nous l'appellerons alors un *allié*. C'est le cas d'Heimata, se précipitant dans la chambre parentale en hurlant pour mettre un terme à l'agression de sa mère par son conjoint. Un pas supplémentaire peut encore être franchi quand la personne bascule et s'implique physiquement dans l'interaction violente.

²⁴ Il est intéressant de noter que, dans le discours clinique, ce type d'observateur est de plus en plus souvent assimilé au rôle de victime. Cela se vérifie d'ailleurs dans les psychopathologies liées à cette exposition à la violence. Dans le cadre d'une lecture interactionnelle, la distinction nous semble cependant nécessaire à maintenir, puisqu'elle contribue à structurer la situation. Ainsi, par exemple, lorsque l'auteur identifie un observateur comme étant victime de ses actes, cela peut-il avoir un impact majeur sur l'agencement situationnel.

C'est le cas de Tino, qui s'interposait entre son père et ses frères et sa mère ; c'est le cas aussi de la grand-mère de Jacqueline lorsqu'elle tente de séparer les hommes de la famille, ou du grand-frère d'Heimata, qui frappa son père alors qu'il étranglait sa mère. C'est le cas aussi du fils de Poe qui, lors d'un des premiers accès de violence de son père, se saisit d'une machette et le frappa aux jambes pour la protéger, essuyant alors un tabassage en règle, à coups de planches. Ces interventions se caractérisent par la volonté de mettre un terme à la violence, en *s'interposant entre l'auteur et la victime*. L'allié ne peut donc pas être confondu avec la victime.

Cette approche complexifie ainsi notablement les dynamiques relationnelles postulées dans le cadre des approches en psychologie transactionnelle, dans le prolongement du « triangle dramatique de Karpman » (Karpman, 1968 ; Ide, 2019).

9.3. Modalisation des rôles et régulation de la violence

Au sein des agencements situationnels violents, les rôles se modalisent (modification manifeste) ou se transforment (modification cachée) (Goffman, 1991) fréquemment, contribuant ainsi à infléchir la dynamique de la violence. Parfois, ces remaniements sont tels qu'ils contribuent à défaire la dynamique situationnelle, mettant alors fin aux violences. Le plus souvent, ils contribuent à en réguler l'expression, lorsque la distribution des rôles de victime, d'auteur et d'observateur (sous ses différentes espèces) se modifie :

Enfants, Françoise et sa sœur n'étaient pas directement partie prenante aux violences conjugales entre leur mère et leur beau-père, auxquelles elles assistaient en situation d'observateurs. Un jour celui-ci tenta de poignarder sa compagne. Les fillettes décidèrent alors de dissimuler les objets tranchants du foyer, dès que leur beau-père sortait boire avec les hommes du quartier, sachant qu'il allait rentrer saoul et violent. Elles s'imposèrent ainsi comme alliées de leur mère, devenant alors la cible directe de l'homme, exaspéré de ne pouvoir mettre la main sur ces objets, et qui retournait alors sa violence contre elles trois.

Aujourd'hui adultes, Heimata et son frère aîné protègent les deux derniers de la fratrie (un frère et une sœur), beaucoup plus jeunes, en s'efforçant de faire écran entre eux et les violences entre leurs parents : « Oui et il n'y avait que eux qui existaient [pour elle et son frère]. Moi et mon grand frère comme on a que trois ans de différence et avec les petits on a douze ans. Donc c'était comme si moi j'étais la maman et lui le papa et il fallait gérer leurs disputes [des parents], leur violence et c'était vraiment pas joli à voir. Je me souviens il y avait des... avec mon grand-frère il y avait des week-ends où on dormait pas ! Pendant soixante-douze heures on dormait pas. On était des zombies, des morts vivants mais on n'arrivait pas à dormir parce qu'on se disait qu'à tout moment mon père pouvait tuer ma mère que on préférerait rester alertes. »

Son grand-frère s'est plusieurs fois opposé physiquement à son père, notamment le jour où il a tenté d'étrangler leur mère

Tino, plus jeune, faisait rempart de son corps entre son père et sa mère et ses frères, prenant ainsi sur lui les déchainements de violence paternelle.

Heihere oblige régulièrement son *tāne* à la suivre dans la rue : dans l'espace public, l'absence d'intimité est aussi garante de la présence constante d'observateurs qui limitent l'expression de la violence et peuvent, le cas échéant, endosser le rôle de faiseur de paix ou d'allié, lorsqu'il l'agresse.

Hanaiti, sœur aînée d'une fratrie de quatre enfants, confiée à une tante après l'incarcération de leurs parents pour maltraitance, s'est souvent interposée entre ses frères et sœurs et l'oncle et la tante, qui les maltraitaient.

Après avoir longtemps subi les violences paternelles, Teiva et ses frères, en grandissant, se sont construits dans des rôles d'alliés, protégeant leur mère contre les assauts de leur père, un ancien commando parachutiste, à Raiatea.

Taina, séquestrée au domicile familial et battue quotidiennement par son *tāne* a reçu l'appui de son beau-père, qui l'enjoignait à se défendre : « Il faut te défendre ! » Elle le fit si bien que ce dernier fut obligé de l'assommer alors qu'elle était en train d'étrangler son conjoint, sortant ainsi de son rôle de victime, dans lequel elle était restée cantonnée depuis plusieurs années.

La sœur cadette d'Herenui s'interposait régulièrement entre cette dernière et son *tāne*, qui la cognait. Elle s'est aussi affrontée à la famille de cet homme, qui maltraitait un enfant *fa'a'amu* dont les parents avaient la charge, persécuté parce qu'il était perçu comme efféminé

Enfin, la mère de Germaine intervenait pour la protéger de son homme. Dans ce rôle d'alliée, elle a d'ailleurs fini par essuyer elle-même ses coups.

(Reconstitutions biographiques à partir d'entretiens.)

Ces implications variables et évolutives des protagonistes au sein des interactions violentes expliquent la tendance des agencements situationnels à enrôler les acteurs périphériques, par modalisation ou transformation des rôles. Ainsi, les observateurs deviennent-ils régulièrement victimes ou auteurs lorsqu'ils s'impliquent dans l'exercice de la violence, comme alliés ou complices, élargissant ainsi le périmètre des interactions violentes. C'est le cas aussi des conjoints que l'alliance fait entrer dans les conflits d'héritage. Enfin, c'est particulièrement le cas des enfants, *très fréquemment* emportés dans les violences de couple, à l'instar de Tino :

« Voilà comme ma mère, ma mère hein, ma mère elle va être K.-O., elle est blessée aussi ma mère... Maintenant comme il est fâché, pour lui c'est pas *pei* assez ! Il veut encore cogner ! Il vient sur nous il cogne à nous ! »

Teariki évoque une expérience similaire : « Mon père me cognait, quand ma mère l'énervait, il me tapait moi. »

9.4. Pluralité situationnelle et plasticité des rôles

Si cette plasticité des rôles est réelle, il faut insister sur le fait qu'elle se déploie souvent sur le temps long. Dans un agencement situationnel donné, les rôles ont plutôt tendance à se stabiliser et se répondre ; les performances qui leur sont associées se ritualisent, suivant des trames durables. Cela réduit la labilité des rôles et diminue le travail interactionnel nécessaire à l'exercice de la violence : en figeant les rôles, l'agencement situationnel participe aussi à réguler et régulariser la circulation de la violence au sein d'une relation ou de relations données, chacun jouant alors sa partition de manière ordonnée, les attitudes se répondant et soutenant la montée en tension, participant ainsi à la reproduction de l'interaction violente (Collins, 2008).

Dans le couple de Laurent, une dialectique s'est par exemple instaurée entre les rôles de victime et d'auteur : « C'est ça que je trouve bizarre avec ma femme parce que quand je passe pas à l'acte [quand il ne la cogne pas] elle cache, elle nie [ses infidélités] elle va continuer *pei* ses trucs. Puis quand je passe à l'acte elle se calme elle dit la vérité, elle change, d'un coup elle change ! Le truc c'est quand elle rentre chez la belle-mère, sa mater, sa cousine et rebelote ! Et... Un bout de temps pour moi pour aller récupérer ma femme [ça prend un bout de temps pour la défaire de leur mauvaise influence] ! »

Lorsque Laurent cogne, sa femme se comporte comme il le souhaite. Puis elle reprend peu à peu les activités et endosse à nouveau les attitudes qui lui posent problème : il tente de la contenir dans le couple, elle tend à réactiver ses attachements familiaux, dont il estime qu'ils portent une influence néfaste. Ce jeu d'allers-retours, de gestion conflictuelle des attachements, génère, rythme et ritualise la violence au sein du couple.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens.)

En d'autres termes, l'agencement situationnel fonctionne, précisément, parce qu'il tend à *réduire les possibles*. Du point de vue d'un agencement situationnel donné, ces rôles sont donc relativement stables. Du point de vue des individus, en revanche, ils peuvent être beaucoup plus plastiques. En effet, les personnes expérimentent *simultanément* et *successivement* des positions diverses, dans des situations variées (Weber F., 2001).

Tino subissait les violences de son père à la maison et explorait sa propre violence à l'extérieur de la famille. Aimana, martyrisé par son père, a toujours cogné ses compagnes et exerce sa violence dans le cadre d'affrontements virils, à l'extérieur du domicile.

Une personne peut d'ailleurs endosser des rôles différents au sein de la même situation. C'est le cas de certains parents, violenté par leur conjoint et violents envers leurs enfants, à l'instar de la mère d'Herenui.

Āahiata vivait des violences graves dans son couple mais continuait à voir sa famille à l'extérieur, vivant ainsi une sorte de double vie, dont elle s'efforçait de maintenir étanche les deux parties.

Jacqueline souffrait des violences au domicile de ses parents mais expérimentait d'autres rôles sociaux parmi un groupe d'amis, à l'université, qui lui ont permis de prendre de la distance et de réaliser la gravité de sa situation familiale en appui sur les jugements moraux posés par ses amis sur sa condition.

(Reconstitutions biographiques à partir d'entretiens.)

Il n'est pas rare non plus que les personnes performant tour à tour des rôles différents, au fil des situations traversées. Au cours d'histoires successives, Germaine, Heihere ou Taina ont ainsi été alternativement auteures ou victimes de violences, au sein de leurs différents couples. Parmi les personnes enquêtées, la majorité des auteurs de violence ou des adversaires ont été, par ailleurs, des victimes, sans doute la transition positionnelle la mieux renseignée puisqu'elle s'observe dans le contexte de la reproduction intergénérationnelle des violences familiales, un sujet bien connu (et largement débattu) dans la littérature criminologique. Parfois, les positions peuvent aussi évoluer au sein de la *même relation*, comme on l'a vu. C'est le cas, par exemple, de Steven, martyrisé par son père, qui adolescent, commença à retourner les coups, soit une situation classique (Collins, 2008). Cette accumulation diachronique des positions forme ce que nous appelons des « carrières de violence » au fil desquelles l'individu accumule des « savoir-faire » et des « compétences »²⁵ dans la gestion des rôles occupés et des interactions violentes.

Cette pluralité des rôles, liée à la multiplication des inscriptions situationnelles, plaide là encore en faveur d'une lecture situationnelle de la violence plutôt que pour une interprétation psychologique ou dispositionnelle, qui chercherait à en localiser la source dans les propriétés individuelles des acteurs sociaux.

²⁵ Nous utilisons les termes dans une définition sociologique, axiologiquement neutre.

10. Terrorisme intime impulsif et terrorisme intime planifié

10.1. Définition

Pour Randall Collins, les violences familiales se singularisent en ce qu'elles mettent très fréquemment en jeu des protagonistes en situation de grande asymétrie relationnelle, en position de force ou de faiblesse. Dans la pluralité des formes de violence au sein des familles, c'est sur cette configuration particulière, qu'il appelle la « violence faite au faible » (*attacking the weak*), que nous nous arrêtons maintenant.

Dans le cadre des violences, l'asymétrie entre protagonistes peut résulter, par exemple, de différentiels de force physique ou de l'inégale répartition des compétences à la violence : celle ou celui qui est prêt à aller le plus loin dans l'affrontement dispose d'un avantage constitutif. Mais elle peut aussi mettre en jeu des éléments plus spécifiques au contexte familial, tels que l'emprise émotionnelle, le contrôle des ressources économiques ou les transactions autour des relations de soin. Dans le cadre des violences, ce type de configuration où l'un ou plusieurs des protagonistes sont captifs de situations de faiblesse structurelle dans le cadre de la relation – enfants, personnes âgées dépendantes, personnes handicapées, parent au foyer –, est susceptible de progresser vers ce que Michael P. Johnson nomme, dans le cadre des violences de couple, le « terrorisme intime » (Johnson, 2010). Randall Collins montre, dans une perspective plus large, que ce type d'agression est caractéristique des violences familiales *sui generis* et conforte l'idée selon laquelle, comme contexte à la violence, la famille possède des spécificités qui plaident pour un traitement commun des diverses dynamiques d'agression physique, en son sein.

Le terrorisme intime a une forte composante coercitive et vise à établir et renforcer le contrôle de l'auteur sur la victime. Il s'agit donc d'une violence instrumentale. Il suppose un agencement situationnel bien étayé, qui installe la violence dans la durée. En cela, le terrorisme intime est particulièrement éloigné des violences occasionnelles, qui surgissent de façon contingente, lorsqu'une brusque décharge affective fait subitement basculer un protagoniste dans un accès de brutalité ponctuel, parfois grave mais toujours bref, laissant son auteur désorienté, pantelant, et, souvent, pris par un sentiment de culpabilité – sur le modèle du « pétage de plomb ».

Ce déploiement ritualisé et routinisé de la violence tend vers des formes extrêmes d'agression, qui peuvent aller jusqu'au décès de la victime. Il concerne directement quatorze des personnes interviewées, soit une part très significative de la population d'enquête. Au vu de nos données, il nous semble toutefois nécessaire d'approfondir la notion et d'introduire à cet effet une distinction supplémentaire aux propositions analytiques de Collins et Johnson, en distinguant deux formes de « terrorisme intime ».

En effet, la ritualisation des violences, exercées dans un but de contrôle au sein des familles, peut être installée selon deux voies contrastées. La première, conforme en tout point aux hypothèses des auteurs, s'appuie sur la mise à profit d'une forte asymétrie relationnelle. L'autre, en revanche, problématise ce postulat parce qu'elle intervient précisément au sein de relations où la violence est générée par une incertitude persistante quant à la capacité du perpéteur à dominer et contrôler durablement sa victime, laissant ainsi

la situation irrésolue. Les deux configurations se distinguent, enfin, par la nature de l'agencement ou du dispositif situationnel sur lequel elles reposent. Commençons par examiner la seconde.

Ainsi que le démontrent Maina et Jacqueline, il est possible de stabiliser des interactions violentes de type « éruptives », l'agencement situationnel conduisant alors à la répétition régulière d'accès de violence incontrôlée – et, partant, potentiellement graves pour la victime. Dans ce cas, la dynamique interactionnelle reste tendanciellement orientée vers la solidarité et la coopération, ce pourquoi il est nécessaire d'engendrer un état émotionnel qui permette d'accumuler l'énergie nécessaire au passage à l'acte. Les situations relevant de ce régime de « terrorisme intime » sont reconnaissables à la culpabilité généralement ressentie par l'auteur, sorti de sa « transe », aussitôt la tension émotionnelle retombée. C'est le cas par exemple dans le couple de Françoise et Steven : ce dernier subit sa violence, alimentée par la jalousie et qui peut atteindre des proportions paroxysmiques à l'égard de sa compagne. Françoise sait qu'alors il n'y a d'autre choix que de laisser se dissiper la crise. Il s'en trouve lui-même dans un état de grande souffrance morale.

Ce type d'agencement situationnel se caractérise bien par des velléités de contrôle, ici sur Françoise, dont Steven a peur qu'elle le trompe ou ne le quitte. Ce désir de contrôle l'amènera d'ailleurs à la mettre sciemment enceinte, afin d'empêcher son départ vers la France, pour ses études – en créant un nouvel attachement, particulièrement solide et durable. Par contre, il implique aussi l'incomplétude de ce contrôle. La violence vient ainsi compenser, précisément, un manque d'ascendant dans le cadre plus global de la relation, voire le sentiment d'être dominé par ailleurs, dans les situations du quotidien. Cette expérience subjective de l'échec à prendre l'ascendant, l'échec à contrôler le conjoint, se trouve ainsi renversée durant le bref moment de la domination physique. D'ailleurs, Françoise sait s'appuyer sur la culpabilité de son *tāne* pour l'amener, une fois redescendu de sa « transe émotionnelle », à « expier » ses erreurs et reprendre ainsi l'ascendant, jusqu'au prochain éclat qui ne manque jamais d'arriver. Nous appelons ce régime de violence le *terrorisme intime impulsif*. Il se caractérise par une violence incontrôlée – exercée sur le mode de la « transe émotionnelle » – et répétitive, en vue d'une prise de contrôle sur la victime, domination vécue par l'auteur comme toujours précaire et incomplète et motivée, souvent, par une très forte angoisse d'abandon. Cette forme relationnelle donne lieu à des violences aggravées, potentiellement létales.

La seconde modalité du « terrorisme intime » procède par retournement de la logique interactionnelle. Il permet d'établir un « tunnel de la violence » quasi ininterrompu, et de rendre ainsi son exercice particulièrement peu « coûteux » pour son ou ses auteurs, une fois effectué le travail interactionnel initial. Il se caractérise par un exercice raisonné et stratégique de la violence, par la constitution d'un dispositif situationnel destiné à maximiser le contrôle exercé sur la victime, et par une très forte asymétrie relationnelle en faveur du perpéteur. Nous appelons ce second régime le *terrorisme intime planifié*. Cette modalité met toujours en jeu un système d'emprise qui combine la violence physique avec des maltraitances variées : insultes, dévalorisation, dégradation, chantage, affectation aux tâches les plus pénibles du ménage, punitions disproportionnées, maintien d'un climat de terreur permanente, etc. S'il est raisonné, il n'exclut pas une jouissance dans la domination et la violence, qui participe à attacher le perpéteur à son exercice, à développer, chez lui, un *goût pour la violence*.

10.2. Porosité des formes

Là encore, il faut insister sur le fait que ces deux régimes sont relativement fluides. Il se peut très bien que le terrorisme intime se module au fil du temps, pour se dissiper ou se convertir en son autre espèce. C'est fréquemment le cas lorsque l'enfant martyr grandit et finit par disposer de la force physique et de l'assise morale nécessaires pour rompre le *statu quo*. Pendant la phase intermédiaire, au moment où la victime émerge de son impuissance et commence à résister au bourreau, peut alors se manifester une forme de violence intense, proche de la panique, qui vise à restaurer par tous les moyens un contrôle manifestement fragilisé. Dans un contexte qui dépasse le cadre strict de la relation parentale, c'est sans doute le cas du père d'Heimata, qui entre dans le « pic » de sa violence au moment où il sent sa conjointe lui échapper, quand il découvre son aventure extraconjugale.

L'équilibre relationnel peut aussi basculer d'une violence routinisée, exercée sur un mode impulsif, vers un terrorisme intime planifié.

Maud a vécu ce type de trajectoire relationnelle, dans son couple. Dans une relation mixte, entre un *tāne* de culture polynésienne et une femme de culture européenne, la relation s'amorce sur un mode tâtonnant, l'interculturalité créant des incertitudes et de l'opacité quant aux attentes réciproques et à la signification de leurs attitudes et comportements respectifs. Rapidement cependant la jalousie de son conjoint se manifeste face à Maud, qui n'était pas prête à arbitrer entre relations amicales, familiales et vie de couple, et pour laquelle cette attente de son « homme » est longtemps restée illisible. Par ailleurs, contrairement aux couples polynésiens, l'attitude de son conjoint ne trouve pas d'écho chez elle, contrariant ainsi l'expression de l'attachement réciproque à travers la manifestation mutuelle de la jalousie. Celle-ci étant entendue comme expression de l'affect amoureux, on peut supposer que son conjoint fait face à un sentiment croissant d'insécurité.

Cela donne lieu à des crises quasi quotidiennes et à l'installation d'un harcèlement et d'une surveillance permanents, ponctués de violences de son conjoint contre lui-même (coups de poing dans les murs jusqu'au sang, par exemple). Cette montée de la tension se conclura par une scène de violence aiguë lors de laquelle son *tāne*, roulant sur l'autoroute, ouvre la portière et fait mine de projeter Maud hors du véhicule, la poussant vers l'extérieur. Elle s'effondre et le supplie. Cette manifestation de soumission attise sa violence, à tel point qu'elle se voit mourir. Pendant toute la durée de ce trajet Rennes-Bordeaux, il la frappe violemment au corps et au visage, lui infligeant plusieurs fractures. Elle mettra alors un terme à leur relation, obligée par sa mère, ce qui l'a sans doute empêchée d'entrer pleinement dans une phase de terrorisme intime planifié, compatible avec le dispositif de surveillance, de coercition et d'emprise que son conjoint avait patiemment mis en place, combiné à la désinhibition soudaine de sa violence, lors de cet épisode.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens.)

11. Terrorisme intime et vulnérabilité

Le terrorisme intime implique l'instauration (terrorisme intime planifié) ou la tentative d'instaurer (terrorisme intime impulsif) des formes de domination et de contrôle des auteurs sur les victimes. Dans le cadre des familles, il existe, on l'a vu, des positions de faiblesse structurelle, qui facilitent ce processus : enfants, personnes âgées dépendantes, personnes handicapées, parent au foyer sont ainsi particulièrement à risque. Ces populations sont vulnérables, en tant qu'elles présentent une *susceptibilité particulière à la violence*, directement proportionnelle à leur état de *dépendance* pour la satisfaction de leurs besoins primaires – sociaux, économiques, affectifs, moraux, biologiques. Cette relation de dépendance confère un pouvoir exorbitant aux personnes en position d'y pourvoir.

Randall Collins montre d'ailleurs que ce rapport de soin alimente une relation de pouvoir ambiguë. En effet, l'obligation morale de pourvoir au besoin de la personne vulnérable donne à cette dernière un certain ascendant sur son « prestataire », celui-ci étant tenu de répondre à ses besoins. C'est le cas typique des « tiers aidants », dont certains développent des syndromes de *burn-out*. Le sentiment de ne pouvoir échapper à des besoins sans limite, dans une relation de soin qui engloutit sa propre existence, contribue parfois à déclencher la violence de l'aidant vis-à-vis de la personne assistée (Collins, 2008, p. 138-139). C'est sans doute en partie le cas des parents *fa'a'amu* de Vahiana, qui ont eu le sentiment de se voir imposer son adoption. Ces positions de vulnérabilité, au sein des familles, sont donc susceptibles de faciliter l'instauration d'une violence de type terrorisme intime.

Si la vulnérabilité peut être structurelle, elle peut cependant aussi être induite. C'est très souvent le cas dans les violences familiales. Elle est alors construite par le biais d'un travail d'isolement social, qui permet de *constituer* la dépendance, lorsqu'elle n'est pas donnée d'emblée dans la situation initiale. C'est très souvent le cas dans les violences de couple, qui voient le conjoint violent enfermer progressivement sa victime dans la relation, en faisant en sorte que toute transaction avec l'extérieur ait à passer par lui. Il s'impose ainsi comme *gatekeeper* (Mercklé, 2016), contrôlant l'accès de la personne à son propre réseau relationnel et conditionnant, par suite, sa capacité à mobiliser les ressources afférentes. Il s'agit, en définitive, de créer une situation de dépendance radicale, qui devient alors une composante essentielle de l'agencement situationnel violent²⁶.

Ces vulnérabilités ou ces processus de mise en dépendance sont construits de différentes manières.

11.1. La question du genre

Dans le débat public, le genre est souvent présenté comme vecteur d'une vulnérabilité structurelle au sein de la relation conjugale. Dans la discussion sur les *facteurs de vulnérabilité* ou les *processus de vulnérabilisation*, il est donc indispensable d'aborder cet aspect.

Or, les études les plus convaincantes tendent à modérer le caractère genré des violences familiales. Parmi ces travaux, l'*International Dating Violence Study*, une étude internationale par questionnaire,

²⁶ Sur ce processus, dans un autre contexte, voir Bastide, 2015.

réalisée en 2008 auprès de 4 239 étudiants issus de 68 établissements d'enseignement supérieur dans 32 pays, va dans ce sens (Strauss, 2008). Sur le plan méthodologique, cette étude mobilisait des questions-contrôle mesurant la propension de la personne enquêtée à ne pas divulguer des attitudes déviantes, afin de contrôler les biais déclaratifs. Elle se focalisait uniquement sur les violences physiques, classées en agressions mineures ou majeures, définies en fonction de sept items allant de « pousser ou secouer » à « usage d'un couteau ou d'une arme à feu » contre le partenaire. Les résultats indiquaient, au sein de couples hétérosexuels, que les violences les plus fréquentes étaient bilatérales. Elles étaient suivies, par ordre décroissant, par les agressions de la femme sur son conjoint, puis de l'homme sur sa conjointe, la tendance valant aussi bien pour les violences mineures que majeures (pour ces dernières, 8 % des hommes déclaraient avoir infligé des violences graves à leur conjointe, contre 11 % pour la configuration inverse).

Aux États-Unis, une série de trois *National Family Violence Surveys* conduites auprès d'environ 2 000 foyers (la dernière en 1992), démontrent pareillement une forte symétrie des violences avec une répartition égale d'agressions homme-femme et femme-homme au sein des couples et une répartition équilibrée des agressions entre violences mineures et violences graves, en fonction du genre de l'agresseur (Gelles, 2017). Dans la région océanienne, des recherches menées en Papouasie-Nouvelle-Guinée semblent plaider pour une plus grande prévalence des violences homme-femme, que les auteurs attribuent à des facteurs socioculturels. Elles se basent cependant sur des données beaucoup plus fragiles d'un point de vue statistique (Jolly *et al.*, 2012).

L'approche qualitative privilégiée dans l'enquête ne nous permet pas de trancher. Des études existantes ont fait l'hypothèse, pour la Polynésie française, d'une incidence supérieure des violences masculines au sein des couples (Pourette, 2002 ; 2010 ; Jaspard *et al.*, 2004 ; Cerf, 2007). Les mêmes études, reprenant à leur compte des travaux plus anciens, suggèrent que la violence des hommes aurait partie liée à la déstabilisation de la fonction masculine, au sein des familles polynésiennes. Ces hypothèses nous paraissent cependant discutables et trop peu étayées empiriquement. Nous manquons ainsi d'éléments concluants pour explorer les inégalités structurelles liées au genre et déterminer si les constats posés dans les études internationales mentionnées plus haut s'appliquent sur le territoire.

Du point de vue des formes de violence, en revanche, et dans le strict cadre des matériaux recueillis, deux éléments saillants méritent cependant d'être soulignés :

1. Les matériaux empiriques, relatifs aux actes de violence physique, ne permettent pas d'établir une différence de nature systématique des violences – fréquence, degré de gravité, dynamique interactionnelle – selon le genre.

2. Il y a cependant une exception *majeure* à ce constat, qui concerne les atteintes sexuelles. *Dans le strict cadre de la population d'enquête*, seules des agressions sur des filles et des femmes sont rapportées, et indiquent une très forte incidence du phénomène. Pendant leur enfance, Hanaiti et sa jeune sœur ont été violées régulièrement par un oncle et trois cousins. Vahiana rapporte de nombreux attouchements, lorsqu'elle était enfant et adolescente dans sa famille *fa'a'amu*, sans qu'on sache par qui ils ont été commis. Maina et sa sœur ont subi des attouchements par leur beau-père et le père de ce dernier. Françoise a été agressée sexuellement par son beau-père (le nouveau conjoint de sa mère), ainsi que sa sœur. Āahiata dit avoir subi des rapports sexuels non consentis avec son ex-conjoint, une situation assez

répandue dans la population d'enquête. Herenui a été violée par un oncle et Josepha par son beau-père et ses trois beaux-frères, lorsqu'elle vivait dans sa belle-famille. Étant donné la honte particulière attachée à ce type d'atteinte, on peut supposer que d'autres cas n'ont pas été rapportés. Il y a donc bien là un sujet majeur, et qui demande des recherches spécifiques.

Enfin, on ne peut faire l'économie de la question des identités et des sexualités minoritaires, problématique souvent identifiée, sur le territoire, aux figures anciennes du *mahu* et plus contemporaine, du *rae rae*. Si la figure du *mahu*, un homme efféminé, doté d'une position intermédiaire dans la distribution des genres, relève d'un rôle social bien identifié dans la société traditionnelle polynésienne, ce n'est pas le cas du *rae rae*, plus fréquemment associé à l'urbain, à une forte activité sexuelle, voire à la prostitution et à la transsexualité (Lacombe, 2008). Ces articulations minoritaires entre corps, genre et sexualité embrassent en vérité une multiplicité d'identifications possibles, du non-binaire au transgenre. Contrairement à l'image de libéralité sexuelle et de tolérance associée à la Polynésie, la population LGBT vit des discriminations et des vexations fréquentes, dans les familles comme dans l'espace public.

Là encore, nos matériaux ne nous permettent pas d'aborder ces questions : seul Thierry relève de ce type d'expérience. Efféminé et attiré par les hommes, il a toujours mal vécu sa sexualité et s'est appliqué à lui-même une sorte de thérapie de conversion « sauvage », se mariant à une femme qu'il a fini par tuer. Cette identité de genre et sexuelle clivée, vécue sur le mode de la culpabilité et de la souillure morale, a contribué à la conflictualité de la vie du couple, dénouée dans le drame.

Son enfance a par ailleurs été marquée par des viols subis et répétés dans le cadre scolaire. Il a grandi dans une famille frappée par plusieurs morts violentes : deux de ses sœurs ont été assassinées par leur conjoint, l'une brûlée vive ; une troisième sœur s'est suicidée. Il s'agit ainsi d'une biographie trop singulière dans le cadre de l'échantillon pour autoriser une montée en généralité sur la question du genre. Celle-ci reste donc pleinement à explorer.

11.2. Mobilités spatiales et vulnérabilités

La *production* ou le renforcement de la dépendance implique donc, on l'a dit, un processus de neutralisation systématique des ressources personnelles de la victime. L'éloignement spatial constitue un moyen efficace pour déployer cette entreprise d'isolement. À ce titre, les fortes mobilités géographiques, sur le territoire polynésien, jouent un rôle significatif. C'est le cas notamment pour les enfants et les adolescents originaires des « archipels » – particulièrement les Marquises, les Tuamotu, les Gambier et les Australes – forcés de quitter leur île à l'entrée au collège puis de migrer vers Tahiti au moment du passage au lycée.

Ces jeunes sont nombreux à être accueillis par des *feti'i* plus ou moins proches, notamment à Tahiti. La rupture spatiale du lien parental et la dépendance à l'égard de la famille accueillante peuvent alors donner lieu au développement de violences à l'encontre de ces enfants et de ces adolescents, au sein du ménage. C'est d'autant plus vrai que les obligations sociales, au sein du '*ōpū feti'i*', peuvent rendre difficile l'expression d'un refus face à la demande d'un parent d'accueillir son enfant. La solution alternative qui consiste à placer les enfants en internat n'est pas non plus exempte de risques. Thierry déclare ainsi avoir subi, avec plusieurs camarades, des viols répétés de la part d'un surveillant d'internat lors de son passage au collège, dans les Tuamotu.

Dans le cas de ces jeunes, les mobilités géographiques produisent un état de vulnérabilité. Ce potentiel peut donner lieu à l'émergence de violences, dans le cadre familial du ménage hôte.

Cependant, la distance peut aussi être mobilisée de manière plus active, comme *moyen* d'installer ou de renforcer un dispositif situationnel violent. Germaine a ainsi suivi son premier amant dans les Tuamotu, d'où il était originaire. Les violences conjugales, déjà présentes à Tahiti, atteignent alors leur paroxysme. Très jaloux, il supporte mal qu'elle quitte la maison. Pour mieux contrôler ses mouvements, il l'emmène au « secteur », c'est-à-dire sur une parcelle inhabitée de l'atoll, fréquentée de manière saisonnière dans le cadre des travaux agricoles, où ils sont totalement isolés :

« Il sait que je ne serais pas capable de nager jusqu'au village, hein ! La traversée parce que je connais pas encore... On a construit, heu... hein on a construit sur un *motu* [un îlet] après on est allé sur un autre *motu* on a construit quatre... On a laissé tout ça, moi j'ai laissé, j'avais peur, j'avais plus peur de lui là-bas que ici. Parce que là-bas il montre bien son *mea* [littéralement son « truc », sa « chose » ; ici : sa violence, sa « méchanceté »] ! Il a bien montré, il montre mieux là-bas que ici ! Ici il montre aussi... Déjà ici heu... fallait déjà gérer ici alors imagine là-bas ! »

Parce qu'elle distend ou rompt les attachements constitués, la distance spatiale se traduit en isolement social. Sur un territoire vaste comme l'Europe, où les mobilités sont coûteuses et où une grande partie de la population des « îles » vit dans un état de relative pauvreté monétaire, cet isolement peut être profond. Il joue un rôle important dans l'apparition des violences familiales, lorsque des populations vulnérables circulent au sein du *'ōpū feti'i*.

11.3. *Fa'a'amura'a* et isolement social

Si le *fa'a'amura'a* et la maison de famille apparaissent régulièrement dans les situations de violence, c'est pour deux raisons :

- d'une part, ces deux situations fournissent des *motifs* à la violence : l'enfant *fa'a'amu* peut s'attirer l'inimitié des enfants biologiques, autour notamment des questions d'héritage ou d'une inflexion de l'affection parentale, ou le ressentiment de parents adoptifs forcés de l'accueillir, à l'instar d'Heihere, Maina et leur jeune sœur ou de Vahiana. Les formes de cohabitation au sein de la maison familiale et les enjeux d'héritage afférents sont également porteurs de conflictualité ;
- d'autre part, ces deux institutions offrent des *moyens* à la violence. C'est sur cet aspect que nous nous arrêtons maintenant, en commençant par le cas du *fa'a'amura'a*.

En premier lieu, le *fa'a'amura'a* fragilise les liens envers la famille biologique. À cela s'ajoute le fait qu'il concerne, le plus souvent, de jeunes enfants, en situation de très grande dépendance pour la satisfaction de leurs besoins primaires. Lorsque la situation d'accueil est problématique, l'enfant adopté est ainsi particulièrement vulnérable.

Lorsque Maina, Heihere et leur jeune sœur ont été confiées, encore enfants, à la cousine de leur mère et son mari. Le couple « accueillant », sollicité par le biais des services sociaux, a assigné les trois fillettes aux tâches ménagères. À côté du travail forcé – elles travaillaient de longues heures à l'entretien de la famille, avant et après l'école –, la violence s'est rapidement installée, de la part de la mère de famille surtout mais aussi, quoique dans une moindre mesure, du père et de leurs enfants. Elle s'inscrit dans un régime de terrorisme intime planifié, fait de violences quotidiennes visant à maintenir un contrôle strict sur la fratrie, dans un contexte où le travail des sœurs est devenu indispensable à l'économie du ménage. Comme souvent, ce

dispositif situationnel s'est appuyé sur un processus d'isolement spatial et social. Les sœurs sont ainsi enfermées au domicile, en dehors des heures d'école. Maina, l'aînée, prenait les appels de leur mère naturelle. Ces coups de fils se déroulaient en présence du père de famille, qui s'assurait ainsi qu'elle ne divulguait pas les maltraitances subies par les trois sœurs au sein du ménage.

Les parents *fa'a'amu* de Vahiana l'obligeaient à rentrer à pied du collège, tous les midis. L'aller-retour lui subtilisait le temps de sa pose méridienne et réduisait d'autant ses possibilités d'interagir avec ses camarades. Ils l'ont par la suite scolarisée au lycée de Taravao, à l'est de Tahiti, alors qu'ils habitaient Pirae, dans l'agglomération de Papeete, l'obligeant ainsi à faire plus de trois heures de bus dans la journée. C'était pour eux, là encore, le moyen de réduire son temps libre afin de l'empêcher de nouer des relations en dehors du cadre familial, tout en respectant l'obligation scolaire, dans un contexte de violences familiales graves et répétées, organisées sur le mode du terrorisme intime planifié. Là aussi, un processus d'isolement, facilité par la situation adoptive, configure l'emprise et le contrôle, là encore dans le cadre d'une exploitation dans le contexte de l'économie domestique.

(Reconstitutions biographiques à partir d'entretiens.)

11.4. Maison de famille et enfermement

La maison de famille, comme forme résidentielle, donne également prise au développement de dispositifs de surveillance et d'emprise efficace. C'est particulièrement le cas des conjoints emménageant dans la belle-famille qui font face, bien souvent, lorsque la violence éclate au sein du couple, à une forme de solidarité familiale conduisant les protagonistes à coopérer pour la maintenir secrète, voire à une solidarité de quartier qui amène le voisinage à détourner les yeux.

Josepha a ainsi emménagé avec son *tāne* dans sa belle-famille où elle vivait avec ses frères, ses belles-sœurs et ses parents. Elle y passera trois années de violence et de maltraitance – viols, travail forcé –, sans pouvoir sortir du domicile.

Taina s'est mise en ménage à 12 ans avec un jeune homme de 18 ans, alors qu'elle vivait à la rue dans une commune de la zone urbaine de Papeete. Déjà déscolarisée, elle passera huit années sans quasiment sortir de la maison familiale de son *tāne*, où elle subit des violences collectives et répétées. Cet isolement était d'autant plus facile à organiser qu'elle avait coupé les ponts avec sa famille à l'âge de 10 ans, au terme d'une déjà longue histoire d'errance familiale, de ruptures et de violences.

(Reconstitutions biographiques à partir d'entretiens.)

La maison de famille et l'adoption présentent donc des propriétés structurelles qui, dans le cadre de relations violentes, peuvent faciliter l'organisation de l'emprise et du contrôle en construisant des formes radicales de dépendance : minorité et rupture avec la famille biologique pour le *fa'a'amura'a*, solidarité familiale, secret et enfermement spatial, pour la maison de famille.

Il n'y a là cependant rien de systématique : il arrive en effet que l'enfant *fa'a'amu* fasse l'objet de *plus d'attention et de soin* que les enfants biologiques de la part du ou des parents adoptants (Benjamin *et al.*, 2019). Ce qui d'ailleurs peut conduire à nourrir la violence au sein de la fratrie. Dans certaines familles, la corésidence participe *a contrario* à protéger d'un conjoint agressif, en conférant un caractère public aux violences ; lorsque les témoins au sein de la famille adoptent une posture de « faiseur de paix » ou d'allié, elle devient ainsi un facteur protecteur. Ainsi, Taina finira-t-elle par s'enfuir avec sa belle-sœur, fraîchement arrivée dans le ménage, elle aussi battue par son conjoint. C'est cette dernière qui convaincra Taina de fuir le domicile. Reste que, dans les situations de violence avérées, ces facteurs

apparaissent particulièrement fréquents dans les entretiens et dans les mots des travailleurs sociaux, et se combinent bien souvent. Ainsi, seize parmi nos trente-deux enquêtés ont eu affaire à des violences caractérisées par le rôle central joué par l'un ou l'autre de ces éléments, dans leur histoire.

11.5. Affects et repli sur le couple

On l'a dit, la conception normative du couple comme entité fusionnelle et autonome porte l'exigence d'un investissement affectif très exclusif vis-à-vis du partenaire. Ainsi, le rapport amoureux se combine fréquemment avec des attentes très fortes relatives à l'abandon plus ou moins complet des relations amicales, parfois familiales, souvent vécues sur le mode de la rivalité par le conjoint. Cette structure affective porte intrinsèquement une tendance au repli. Dans le cadre des violences conjugales, elle aboutit souvent à un processus d'isolement radical de la victime. Cela n'a rien en soi de spécifique au territoire. Il s'agit là, en effet, d'un trait typique des agencements violents dans le cadre conjugal, que l'isolement soit le produit d'une stratégie délibérée de la part du perpéteur ou l'effet induit de la dynamique affective entre les partenaires. Les normes associées à la vie de couple, en Polynésie française, se prêtent particulièrement à ce type de développement.

Le conjoint d'Āhiata l'a ainsi coupée progressivement de sa famille. En particulier, il ne supporte pas sa relation complice avec son frère.

Le *tāne* de Maud l'a quant à lui coupée graduellement de ses relations, en dévalorisant systématiquement ses amis, en se montrant agressif à leur égard. Il lui est arrivé d'en appeler certains pour dénigrer Maud, lors de ses crises de jalousie.

Le conjoint de Patricia a progressivement resserré son emprise, finissant par ne plus la laisser sortir seule, l'attendant devant son lieu de travail, l'accompagnant lors de ses rendez-vous amicaux et l'incitant à emménager dans la maison familiale, en dehors de la ville, rendant plus difficile l'accès à ses réseaux relationnels (elle ne conduit pas), confortant ainsi une situation de forte *dépendance matérielle*. Elle l'a quitté au moment où il commençait à s'en prendre à elle physiquement.

Les conjoints violents d'Heihere et de Germaine ont fait des esclandres sur leur lieu de stage, pour l'une, d'emploi, pour l'autre, les forçant à abandonner respectivement leur emploi ou leur perspective d'emploi. Ils ont ainsi empêché leurs projets d'autonomisation financière.

(Reconstitutions biographiques à partir d'entretiens.)

Ces différents cas pourraient suggérer la mise en place progressive d'un dispositif situationnel visant à déboucher, *in fine*, sur une relation de type terrorisme intime planifié, les hommes travaillant patiemment à renforcer l'enfermement de leur conjointe. Il n'en est rien.

Pour Maud et Patricia, la dynamique situationnelle se construit sur une asymétrie initiale : les deux jeunes femmes ont été élevées dans des familles non polynésiennes, l'une en métropole, l'autre à Tahiti. Elles sont porteuses d'une conception du couple peu compatible avec celle de leurs conjoints, tahitiens. Il y a dans ces couples, dès leur formation, un fort désajustement des attentes, au regard notamment du rôle et de la valeur morale attribués à la jalousie, comme affect cardinal de la relation amoureuse. Cette désynchronisation crée d'abord de l'incompréhension, des deux côtés, puis de la suspicion, de la part des hommes, face à cette absence manifeste de jalousie sans doute interprétée comme un manque d'attachement. Face à la difficulté d'établir leur contrôle et de restreindre l'autonomie de leur compagne, afin de clarifier les contours du couple, ces derniers commencent à s'en prendre à des objets – murs, portes, mobilier, vaisselle, bibelots, etc. Le conjoint de Patricia recourt à des violences auto-infligées, qui vont jusqu'à la tentative de suicide. Du côté des femmes, cette montée dans l'agressivité produit de la sidération. S'enclenche alors une dynamique où

les rôles s'agencent progressivement, sur le mode de l'*adversarité*, puisque la situation n'est jamais réellement stabilisée : les deux femmes résistent à l'enfermement. Maud, en imposant une première rupture. Patricia, en continuant avec constance à mener ses activités hors du domicile, malgré ce climat pesant.

Dans le couple d'Heihere, la situation est différente, les deux conjoints partageant la même conception exclusive du couple : lui surveille de près ses faits et geste, elle l'a obligé à la suivre à la rue pour le couper des enfants issus de son premier lit, déjà adultes et qui habitent avec lui dans la maison familiale, avec leurs compagnes. Heihere ne supporte pas le rapport du père à ses fils, qui, pense-t-elle, devraient s'autonomiser. Elle tolère encore moins la présence de leurs conjointes, qui attise sa jalousie.

(Reconstitutions biographiques à partir d'entretiens.)

L'« anatomie » du sentiment amoureux et la conception de la relation de couple sont ainsi propices à créer des situations d'isolement social. Si celui-ci, initialement, n'a pas vocation à permettre la violence, il constitue néanmoins un facteur de fragilisation susceptible de favoriser le glissement du conflit vers l'agression physique. Avant de devenir, éventuellement, un moyen d'étayer un agencement situationnel violent, le repli conjugal est d'abord *lui-même*, par ailleurs, un *motif majeur* de conflit dans la mesure où les protagonistes partagent rarement le même jugement sur le juste équilibre à atteindre entre autonomie individuelle et fusion dans le couple.

L'isolement social et l'enfermement spatial, sous leurs différentes formes, privent ainsi les victimes de l'accès aux ressources mobilisables à travers leurs réseaux relationnels – ressources économiques, support affectif, moral, cognitif et axiologique, solidarité, etc. L'isolement conduit alors à des formes de désorientation morale et cognitive, dans lesquelles la victime ne parvient plus à faire sens de sa situation – est-elle victime ou responsable ? –, ni à formuler à son propos aucun jugement axiologique stable – la situation est-elle normale ou anormale²⁷ ? Enfin, l'enfermement prive les personnes d'accès à l'espace public, voire d'un usage non supervisé des moyens de communication, leur interdisant ainsi l'accès aux acteurs et aux institutions susceptibles de leur porter assistance.

²⁷ À propos d'un processus similaire dans un contexte empirique différent, voir Bastide, 2015.

12. Sortir de la violence

Contrairement à une idée reçue, les violences conjugales ne sont pas vouées à se répéter ou à s'intensifier. Aux États-Unis, une enquête montrait ainsi, à la fin des années 1980, que 33 % des couples sondés, identifiés comme « violents », n'avaient pas connu de violence lors de la dernière année (Feld et Strauss, 1989). Ainsi, s'ils sont difficiles à neutraliser, les agencements situationnels violents ne sont pas *irréversibles*. Les conditions de cette réversibilité sont peu étudiées. Comme le souligne Michel Wieviorka (2015) à propos de la violence au sens le plus large, la question de la sortie de la violence demeure donc un chantier ouvert. L'approche proposée permet de l'envisager à nouveaux frais.

Au premier chef, l'approche situationnelle révèle que la violence n'est imputable de façon simple ni aux auteurs, ni aux victimes : elle relève de leur relation – elle constitue un phénomène *interactionnel*. La violence est donc particulièrement difficile à réguler, dans la mesure où elle ne dépend d'aucun des protagonistes, pris isolément. C'est donc bien une action globale sur l'agencement situationnel, c'est-à-dire sur les acteurs et leurs attachements, qui permet de sortir de la violence. Sans quoi il suffirait d'un acte de « désistance » – pour reprendre le vocabulaire criminologique – de la part du protagoniste identifié à la cause pour pacifier la situation. Si des propriétés individuelles entrent bien en ligne de compte – pensons notamment aux auteurs qui ont développé un *goût pour la violence*, partiellement transposable d'une relation à l'autre, à l'instar des profils pervers –, le cœur du problème se situe donc bien au niveau de la *situation*.

12.1. Ce qui attache, ce qui détache : le cas d'Āahiata

À l'époque de la scène qu'elle s'apprête à relater, Āahiata habite Raiatea et subit depuis plusieurs années les violences de son conjoint, très jaloux. Si elle a d'abord tenté d'y faire face, elle s'est rapidement résignée :

« Au début ouais... Je sais qu'une fois je suis allée... je l'ai repoussé une fois en le tapant et c'est la première fois que je suis ressortie avec un œil au beurre noir. Je me suis dit : "Non, il est plus fort que toi, encaisse et ne dis rien quoi..." »

Après qu'elle a surgi, la violence s'intensifie progressivement – son conjoint la projettera à plusieurs reprises hors de la voiture en marche, la propulsera à travers une fenêtre du domicile, lui piétinera la tête, la frappera à coups de palette. Āahiata, terrorisée, se rétracte progressivement dans le rôle de la victime, alimentant en réponse l'agressivité de son conjoint qui exerce une domination radicale et contrôle minutieusement ses faits et gestes. La violence, comme mode relationnel, semble alors durablement installée. Les deux protagonistes se confortent et se font écho depuis leurs rôles respectifs, la violence accrue de l'un corrodant, progressivement, la résistance de l'autre. La dynamique situationnelle est cependant redistribuée au moment où la violence menace d'engloutir leur fille :

Intervieweur : Donc il a été violent avec ta fille aussi...

Āhiata : Deux fois. À deux reprises ouais. Il lui a pas fait mal... une fois... 'fin la deuxième fois elle était tombée, elle était encore toute petite, elle commençait à peine à marcher. Je lui avais donné un bol de céréales, elle a titubé et elle a chaviré son bol. Du coup il y avait des céréales partout. Il est allé, il l'a prise, il a commencé à la secouer. Et quand j'ai vu ma fille comme ça je suis restée... j'ai appelé mes... ma maman tous ceux... toutes les personnes mais moi je n'arrivais pas à intervenir. Le truc c'est : si j'interviens ça va péter encore plus. Du

coup je préférais appeler quelqu'un d'autre tu vois ? Mais même d'appeler quelqu'un d'autre je passais carrément pour une nulle. J'avais l'impression d'être nulle et de pas assumer mon rôle de mère, de pas pouvoir protéger mon enfant et ça c'est... Je... Je pouvais pas et du coup je me suis dit : « Non ben tant que je resterai avec lui c'est ma fille qui va prendre. » Et là j'ai tout fait pour passer... J'ai passé le concours [intitulé de la formation] J'avais réussi le concours [intitulé de la formation] et j'avais réussi la formation [intitulé de la formation], mais du coup je préférais prendre [intitulé de formation] parce que c'était sur Tahiti et je voulais pas casser directement en fait. Et en fait j'avais peur d'aller en France et qu'il me suive en France... Je me suis dit : « Non mais s'il me suit en France c'est mort ! »

Cette remise en cause procède d'abord d'un renversement du sentiment de responsabilité parentale à l'égard de sa fille : alors qu'elle pensait protéger son bien-être en préservant, coûte que coûte, l'intégrité du ménage, elle réalise qu'elle met en réalité la fillette en danger. Par honte et par fierté, elle a par ailleurs longtemps caché ou euphémisé les violences auprès de ses proches et, surtout, de sa famille :

« Non j'avais honte, c'était de la honte... Ben je connaissais personne dans cette situation. Mes parents se sont toujours démenés pour qu'il n'y ait pas ça dans notre famille donc heu... Là j'avais l'impression d'arriver et de casser toute leur éducation et de ne pas avoir... Et c'est de leur dire aussi, de leur dire : "Oui vous avez eu raison" et ça moi c'était impossible ! Je suis très fière et je peux pas dire... J'ai du mal à dire : "Oui tu as raison." »

L'attachement à ses parents, en particulier, l'a conduite à subir silencieusement sa situation, de peur de les blesser et de les décevoir. Mais lorsqu'elle est forcée d'appeler à l'aide pour protéger sa fille, la logique affective s'inverse brutalement : continuer dans cette direction, c'est reconnaître, face à sa famille, son incompetence de mère ; une fois levé le voile sur la violence, les conceptions familiales relatives aux normes de la vie conjugale s'imposent par ailleurs dans toute leur force. Elle a honte, vis-à-vis des siens, de sa défaillance en tant que mère, comme elle a honte de la mise au grand jour de ce qu'elle perçoit comme une trahison des valeurs et de l'éducation familiales. Cette honte, sa fierté et son sentiment de responsabilité vis-à-vis de sa fille vont alors servir d'appui à une bifurcation biographique, vers une sortie progressive et soigneusement planifiée de la violence. Ce retournement de la valeur des attachements – le sentiment de responsabilité maternelle la poussait à rester, puis la presse de partir ; l'attachement à ses parents la poussait à subir silencieusement la violence, il l'incite désormais à fuir – déstabilise ainsi l'agencement situationnel et conduit à sa réversion progressive.

Cependant, le processus est long et coûteux, et elle souffre encore de symptômes traumatiques invalidants – pertes de mémoires relatives à la période de violence, crises de panique, angoisses de persécution, etc. À propos de cette sortie progressive de la violence, elle ajoute une chose importante : alors qu'elle l'avait déjà quitté, son ex-conjoint a fait irruption, un jour, sur son lieu de formation. Elle raconte :

« [Il] est arrivé en formation, quoi ! Je me rappelle juste... J'étais sur la table en train d'écrire. J'ai une collègue qui revenait des toilettes, elle est entrée dans la salle et elle m'a regardée en me disant : "Il y a quelqu'un dehors pour toi." Et en fait il y a eu ce... On n'a même pas eu besoin de parler, les collègues de la formation connaissaient ma situation, on avait parlé de ma situation et je me rappelle ils se sont tous levés et c'était la première fois que je me sentais, cette sensation d'être protégée. [...] Et c'était enfin... c'était quelque chose de totalement inconnu parce que quand je me faisais rosser à Raiatea je voyais tout le monde qui se retournait qui faisait genre ils avaient rien vu. Et là quand je les ai vus tous se lever je me suis dit : "Attends il se passe quoi ?" et bizarrement j'avais ce... J'avais peur mais j'étais rassurée. Et du coup je sais que je me suis mise à pleurer en leur demandant, en leur disant mais... En les remerciant quoi. Putain c'est la première fois que ça m'arrive, c'est la première fois que je vois des personnes se lever pour m'aider ! Et du coup, bah ! C'est deux collègues qui sont sortis en lui disant : "Tu t'en vas tu n'as rien à faire ici." »

Les relations nouées au sein de sa promotion vont ainsi constituer un support crucial et consolider les ressources morales nécessaires à la dissipation progressive – toujours incomplète – de l'emprise de son

ancien conjoint, qui persiste par le truchement de la peur qu'elle continue à ressentir, et de l'enfant dont ils partagent la garde. À rebours, cette vignette souligne encore, si c'était nécessaire, l'importance du travail de rupture et de repli exclusif des attachements à l'intérieur de la relation violente, dans la création des conditions de la violence par un méticuleux travail d'isolement.

La durabilité des agencements situationnels violents a été documentée tout au long du rapport. Le cas d'Āahiata montre cependant que leur robustesse, bien avérée, s'appuie paradoxalement sur des « montages » délicats, susceptibles par conséquent d'être déséquilibrés par une modulation des attachements ou le développement de nouveaux attachements, extérieurs à la relation de violence : la naissance de sa fille introduit un nouveau protagoniste dans la relation, redistribuant les rôles. L'extension de la violence au bébé modalise la valeur des attachements à l'enfant et à sa famille, déstabilisant l'agencement situationnel. Āahiata trouve ainsi l'énergie de s'ériger en adversaire, altérant en profondeur la dynamique relationnelle et conduisant à une sortie, très progressive, de la violence, avec l'appui de sa famille et de ses camarades de promotion. Ce qui apparaît enfin, c'est l'importance des affects, dans l'étayage aussi bien que dans la réversion des agencements situationnels.

12.2. Violences et ambivalences affectives

De son compagnon actuel, Heihere dit la chose suivante : « Quand il n'est pas à côté de moi il me manque. Mais par contre quand il est à côté de moi, il est con ! Il est méchant ! »

Françoise, elle aussi, subit la violence et se débat également avec le manque et l'angoisse lorsqu'elle est loin de son conjoint :

« Mais il est bien Steven, il est bien ! C'est seulement son défaut, c'est quand il s'énervé. Tu vois il arrive pas *pei* à se contrôler [...] Après malgré il *pei* est méchant mais je l'aime *pei*... c'est ça *pei*, j'ai *pei* de l'amour envers lui hein ! »

Elle se souvient aussi d'une scène avec sa sœur et sa mère, lorsqu'elles habitaient avec son beau-père, à Rimatara (Australes), après que ce dernier eût agressé sexuellement sa cadette à plusieurs reprises :

La sœur : Ma sœur... il a pas *pei* encore compris ce gars-là ! Qu'est-ce qu'il veut, que j'aille à la gendarmerie porter plainte ?

Françoise : Y a pas de souci ». Je [lui] dis d'aller faire [de porter plainte] !

La mère : Ah non, ne fais pas ça !

Françoise : J'ai dit : « Maman tu crois que quoi ? Il dit seulement : "C'est pas toi ma femme, c'est [Le beau-père déclare que sa femme, c'est la sœur de Françoise, pas sa mère] !" Ça te blesse pas quand il dit ça ?

La mère : Ah ben si !

Françoise : Ben voilà ! Ne montre pas ta faiblesse, montre que tu es courageuse. Je sais que tu es courageuse mais tu te laisses aller quoi ! Elle me fait : « Ah non laisse hein ! je l'aime *pei* cet homme ! »

Cet attachement affectif persistant à l'auteur des violences rend difficile la rupture du lien par la victime. C'est d'autant plus vrai dans les couples, fondés sur un sentiment amoureux passionnel²⁸. Cette

²⁸ Cette exacerbation du sentiment amoureux a aussi pour conséquence, du côté de l'auteur, une très forte angoisse de séparation qui peut contribuer à accentuer les conduites violentes.

ambivalence affective – entre attraction et répulsion – conduit alors souvent, pour le conjoint victime, à adopter une stratégie de contournement consistant à différer la résolution de la situation, en nourrissant l'espoir d'un changement à *venir*, ainsi que l'exprime encore Françoise :

« Après il est resté un mois dans un container. Ensuite ma maman elle a proposé de rester chez moi à Rimatara, comme je venais de là-bas, des Australes. Non hein ! je vais *pei* rester avec mon *tāne* ! Ça m'a un peu fait mal parce qu'il est loin *pei* de moi. Malgré son comportement hein, mais j'ai toujours espoir envers lui quoi, qu'il change, hein ! »

La mère d'Heimata entretenait une espérance similaire sans voir – comme Françoise – que la violence était inscrite dans la dynamique *relationnelle*. Ce mécanisme de survie – l'espoir (encore un affect) d'une *conversion morale* de l'auteur – est typique des violences conjugales sur le territoire, et permet de gérer cette ambivalence affective en rendant le présent supportable puisqu'il conduit vers une résolution. Ce type d'« attachement clivé » (Bastide, 2013) n'est pas cependant l'exclusive des rapports de couple. Il est typique, plus largement, des situations de violence dans le cadre familial.

Depuis l'enfance, Aimana a été en butte aux violences, quotidiennes, de son père. Cadet de la fratrie et le plus turbulent des frères, il était son souffre-douleur. Ces violences relevaient manifestement du régime du terrorisme intime planifié : systématicité (tabassages quotidiens, parfois jusqu'à l'évanouissement), intensité et gravité (infliction de fractures et usage d'armes par destination), aisance du passage à l'acte (pour des motifs dérisoires), absence de remords (ils arriveront plus tard). Au plus extrême de sa violence, son père lui a infligé un simulacre de pendaison, le détachant au moment où il perdait connaissance. Il s'est vu mourir.

Adolescent, Aimana se met à la boxe : il souhaite dominer physiquement son père pour lui rendre la monnaie de sa pièce et protéger sa mère, également martyrisée. Il espère aussi, à travers ses aptitudes au combat – il combattra au haut niveau –, forcer l'admiration de son père. À 14 ans, n'en pouvant plus, il fugue. Il vivra deux ans à la rue, dans sa commune de résidence. Ses parents savent donc où le trouver et le croisent régulièrement. Sa mère en profite pour lui faire des courses. Son père l'ignore :

« C'est ça ce que je... j'ai toujours voulu ! Tu vois c'est ce que j'ai expliqué aussi aux psychologues, hein ! J'ai toujours voulu qu'il s'arrête, hein ! qu'il vienne me chercher, hein ! »

Sa fuite exprime ainsi une très forte demande de reconnaissance affective, démultipliée sans doute par le sentiment d'être le canard boiteux de la famille. À propos de son père, il dit encore : « Il a jamais eu de compliment envers ma faveur. »

Au moment de l'entretien, Aimana oscille entre l'expression d'une haine vive à l'égard de ce père aujourd'hui décédé, amour et douleur face à ce déni d'affection :

« J'aimais trop mon père pour le dénoncer [...] C'était mon idole mon père ! [...] Des fois je me mets à pleurer. Surtout quand je suis en surdose de méthamphétamine, ça revient *pei* les émotions... Après je pète les plombs tu vois ? Quand je pète les plombs je vais pas dire que je... je me mets à pleurer, je regarde sa photo, je lui dis : "Bhé... Regarde ce que t'as fait de moi, quoi !" »

Cette douleur se module d'ailleurs en culpabilité, à certains moments de l'entretien, lorsqu'il se tient, à la limite, pour responsable des violences subies :

« Aussi d'un côté je lui en veux pas, je le remercie. Grâce à lui je sais faire beaucoup de choses aussi. Je me dis : "Si j'avais été plus attentif à ses... à ses paroles... j'aurais reçu moins de coups et j'aurais... évolué plus loin que là, quoi." Mais bon, j'ai choisi de fuir son éducation, quoi ! L'éducation sévère de mon père. J'ai choisi de fuir. »

Taina exprime des sentiments similaires à l'égard d'un père qui la rejette :

« Moi j'ai de la haine envers ma maman hein ! Pas mon papa [...] mais c'est lui qui m'aime pas. Moi j'aime beaucoup mon papa ! Pourquoi il m'aime pas ? Il dit sur moi que moi j'ai pas grandi avec lui²⁹. »

Tino, malgré une enfance marquée par la violence paternelle, entretient l'espoir d'une famille à nouveau réunie, avec son frère placé, sa sœur adoptée et ses parents aujourd'hui séparés. Ce désir est intense et oriente sa conduite : il s'efforce de maintenir et de ravaler les liens dans la fratrie dispersée et continue, lorsqu'il n'est pas incarcéré, à rendre visite à ses deux parents en espérant notamment que sa mère quitte son nouveau *tāne*.

Vahiana, elle, a fait l'expérience dans sa famille *fa'a'amu* du terrorisme intime planifié, entre sévices, humiliations et travail forcé. Elle a vécu dans la peur, la honte et la colère, jusqu'à ses 30 ans. Elle aussi éprouve ce besoin irrefragable de reconnaissance affective par son bourreau, rendu d'autant plus urgent par son déni. Aujourd'hui qu'elle a quitté la maison familiale, elle est seule à soutenir financièrement sa mère *fa'a'amu*, pourtant violemment maltraitante, dont les enfants naturels s'occupent peu. Elle espère ainsi la voir témoigner sa gratitude, son approbation, une marque d'affection, sans succès. Ce déni continue d'alimenter chez elle une douleur morale lancinante.

L'attachement de la victime au perpéteur paraît ainsi caractéristique des violences familiales, à tel point que Maud est hantée à l'idée de croiser par hasard son ex-compagnon, craignant alors de succomber à nouveau à un sentiment amoureux encore vif, malgré les violences et la rupture – « *c'est l'amour de ma vie* » : l'attachement fait agir, il *possède*. Pour Tino, cette relation ambivalente à la violence se traduit par une angoisse insupportable, lorsqu'il est placé par le service social dans une famille de Raiatea, où prévalent des relations de soin et des rapports apaisés, ce qu'il exprime de façon frappante :

« [L]a violence m'a manqué quand je suis parti dans cette famille. Comme si j'avais toujours ça en moi, dans ma famille, j'étais dans ce système. Après tout à coup à un moment donné je suis parti dans une famille où il y avait pas ça, hein ! C'était sain, c'était net, il y avait tout ce que je veux. Maintenant, pour moi j'étais perdu dedans... j'étais perdu. Après j'ai dit comme ça : "Ah il faut me ramener, ça me va pas hé ça !" »

La force centripète qui mène les victimes à des ruptures partielles, souvent irrésolues avec le perpéteur, vaut aussi pour les auteurs qui se débattent bien souvent avec leur propre incapacité à se déprendre de leur rôle. Ces derniers sont ainsi eux-mêmes tributaires, le plus souvent, d'un rapport ambivalent, souvent très douloureux, à leur propre violence qu'ils échouent à réguler, emportés dans la dynamique situationnelle. L'incapacité à contrôler sa violence plonge ainsi Steven dans une angoisse profonde. Il mène une lutte acharnée, cherche des appuis, bénéficie d'un accompagnement psychologique, mais il perd pied, régulièrement. Une fraction importante des perpéteurs, dans les cas examinés, oscillent ainsi entre violence, honte et remords. Même dans les cas extrêmes de terrorisme intime planifié, arrive un moment, dans le parcours de vie, où s'expriment des regrets, l'âge venant, comme dans les cas du père d'Aimana ou de celui d'Heimata, quand les enfants deviennent adultes. La tendance, sur le territoire à une réduction très notable, voire à une dissipation des violences de couple avec l'âge est d'ailleurs un phénomène documenté (Pourette, 2002).

²⁹ Ce passage suggère aussi, ce qui apparaît dans plusieurs entretiens, que si les enfants du premier lit sont difficiles à intégrer dans le nouveau foyer parental, les parents s'en détachent aussi, affectivement. C'est ce qui s'est produit pour Taina, dont les parents se sont séparés et remis en ménage chacun de leur côté.

La difficulté partagée des auteurs et des victimes à échapper à la distribution des rôles et aux scripts interactionnels témoigne de la puissance des agencements situationnels à reproduire la violence, une fois la distribution des positions effectuée et la trame dramaturgique établie.

12.3. Le difficile desserrement des liens

Au même titre que l'étayage d'un agencement situationnel nécessite un *travail interactionnel*, la sortie de la violence requiert donc un engagement symétrique pour défaire l'architecture des attachements qui lui est propre. Celui-ci peut s'exercer de diverses manières. Très souvent, ce travail relationnel passe cependant par une prise de distance physique qui met plus ou moins durablement la ou les victimes hors de portée des violences, des interactions en face-à-face.

Heimata s'est ainsi soustraite à la violence en quittant Tahiti pour faire retraite dans une congrégation religieuse à Montréal, au Canada. Cela lui a permis de renégocier ses attachements familiaux, à distance du foyer. Son départ a d'ailleurs ébranlé son père, conscient qu'elle était partie pour fuir sa violence ; cela a été ainsi le point de départ d'une lente transformation de son comportement, accélérée par la peine de prison avec sursis pour violences conjugales, dont il écopa. Jacqueline a pu prendre un appartement avec sa grand-mère pour échapper un temps à la maison familiale et à ses violences. Āahiata, pour s'arracher à sa relation, a fait en sorte de quitter Raiatea pour Tahiti, au motif d'une reprise d'études. Taina, Heihere et Maina se sont mises à la rue pour échapper aux violences vécues au sein de leurs familles respectives. Taina, plus tard, Heihere, Herenui et Germaine ont donné des enfants en adoption afin de les éloigner d'un foyer violent. Du côté des auteurs, Aimana, lucide, exprime le souhait de partir pour la métropole afin d'échapper aux relations qui l'amènent, sans cesse, à rejouer sa violence sans parvenir à la juguler.

Ces différents cas soulignent deux faits particulièrement significatifs : l'importance de la rupture spatiale (la mise à distance), et le fait qu'elle dépend fortement des ressources disponibles des victimes – ressources économiques, sociales, présence de tiers aidants, capital scolaire, etc. Heimata est issue d'une famille aisée, dotée d'un fort capital économique, qui plus est contrôlé par sa mère. Āahiata s'est appuyée sur son capital scolaire et l'aide financière de ses parents – son père est entrepreneur – pour emménager dans un appartement avec son frère, à Papeete, dans le cadre d'une reprise d'études. Taina, Heihere et leur jeune sœur ont fui le domicile des parents adoptifs, encore mineures, sans rien d'autre que leurs vêtements. Elles ont pu cependant compter sur la solidarité de leurs frères, déjà à la rue. Taina s'est trouvée à la rue, seule, à 10 ans, après avoir fui le domicile de son grand-oncle. Elle s'est constitué un petit groupe d'amis, enfants et préadolescents, certains à la rue comme elle, d'autres non. Enfin, Tino a fini par prendre avec lui ses deux jeunes frères, fuir le domicile et se cacher en forêt, sur la presqu'île de Tahiti, ne s'aventurant hors du couvert végétal que pour passer la nuit sur la plage, vivant de cueillette et de chapardages.

Si la distance physique est importante, ce n'est pas seulement parce qu'elle neutralise la violence, en supprimant les interactions en face-à-face. C'est aussi parce qu'elle redistribue les attachements et modalise leur valeur affective. La distance peut ainsi révéler ou éclairer l'intensité du manque de l'absent, susciter la nostalgie, voire le désespoir du côté des auteurs ou des victimes, déstabiliser les configurations relationnelles entre les protagonistes restants par soustraction d'un rôle interactionnel, révéler à lui-même la capacité du partant à survivre à la rupture, etc. Bref, l'épreuve de la distance, de la

rupture interactionnelle et du « dépaysement affectif » stimule la réflexivité des protagonistes et peut enclencher un processus de réversion de la violence, en modalisant l'agencement situationnel.

Comme on l'a vu, ce processus de rupture ou de négociation des attachements par la distance est grandement facilité par le développement de nouveaux attachements, avec des personnes, des objets et des lieux étrangers à la situation de violence. Le processus de détachement va ainsi, souvent, de pair avec un processus de rattachement (Latour, 2000), qui facilite et consolide la transition hors de la violence, en ancrant les personnes dans d'autres agencements (pacifiés), c'est-à-dire dans d'autres rôles sociaux, dans d'autres interactions, dans d'autres dramaturgies relationnelles, dans d'autres lignages situationnels. Jacqueline a ainsi pu s'appuyer sur ses amis à l'université pour reconstruire un sens axiologique lésé par l'enfermement dans les violences familiales, et mettre ainsi sa situation en perspective. Āhiata a été soutenue par ses camarades de promotion, qui l'ont appuyée et confortée dans sa rupture conjugale, maintenant son ex-conjoint à bonne distance. Maud a été sortie de son couple par sa mère, qui lui a interdit de revoir son ex-conjoint, ce qu'elle a pu faire en étant obéie grâce à la relation de soin et de reconnaissance qu'elle avait su nouer avec sa fille. Françoise s'est appuyée sur le personnel du foyer d'accueil où elle résidait avec Steven, à l'initiative de ce dernier, pour renégocier sa position au sein des interactions violentes, en faisant intervenir les travailleurs sociaux pour maîtriser son conjoint.

Pour d'autres, l'incarcération est l'occasion, pour la victime, de rompre les liens, sans que cela ne garantisse une sortie apaisée lors de la libération de l'auteur. D'autres formes d'intervention sont *elles-mêmes* perçues comme des violences, à l'instar des situations de placement expérimentées par plusieurs enquêtés ou des situations de retrait de la responsabilité parentale et de placement d'un enfant, vécues par Heihere, Maina, Germaine, Tino ou Hanaiti.

Il faut souligner aussi que l'urgence du rattachement peut conduire au développement de nouvelles relations violentes. C'est particulièrement le cas des femmes à la rue, obligées de trouver un *tāne* au plus vite afin de bénéficier de la protection d'un homme, dans un milieu rude, relation qui tend elle-même souvent à régresser dans la violence, du fait notamment des conditions de vie (promiscuité, absence d'intimité, problèmes de santé, compétition pour des ressources rares, etc.)

Cela dit, l'enfermement dans la violence est parfois si fort qu'il oblitère toute perspective, conduisant alors à des formes graves de désespérance, du côté des victimes comme des auteurs, qui peuvent s'engager dans des formes d'« agentivité négative » (Wardlow, 2006). Le sentiment d'une impasse indépassable a ainsi conduit Hanaiti à faire une tentative de suicide, suivie d'un séjour en hôpital psychiatrique, puis d'une seconde tentative de suicide, par pendaison³⁰ :

« Pourquoi ? Parce que tu sais après tout ce que tu as vécu, t'as tout perdu dans ta vie. T'as perdu quoi ? T'as perdu ta maman quand tu avais 9 ans et demi, t'as été violée par tes propres cousins, ton propre tonton. T'as été battue par ta propre famille... Tu as tout vécu ce que tout le monde ne veut pas voir dans sa vie. Mais moi mes frères et sœurs on a vécu tout ça. »

Taina, tout au long de sa « carrière de violences » a fait plusieurs tentatives de suicide.

Vahiana déclare avoir eu des pensées suicidaires quotidiennes lorsqu'elle vivait avec sa famille *fa'a'amu*.

³⁰ Il ne s'agit pas, en mentionnant cela et ce qui suit, de jouer du sensationnalisme ou de se complaire dans la description des violences. Simplement, le mode opératoire indique le sérieux de l'intention morbide.

Steven, à la fois victime et perpétreur, fait également part de fréquentes pulsions morbides.

L'un des oncles de Jacqueline, incapable de juguler sa violence et que sa femme venait de quitter, a tenté de mettre fin à ses jours en ingérant de l'insecticide et en se sectionnant les veines des poignets.

Enfin, le beau-père de Françoise, impuissant à refréner sa pulsion incestueuse à l'égard de sa belle-fille, a fait une tentative de suicide

(Reconstitutions biographiques à partir d'entretiens.)

Bien entendu, la tentative de suicide peut avoir une fonction expressive et avoir valeur d'appel à l'aide, du côté des victimes, ou servir de véhicule au renforcement de l'emprise ou au rétablissement d'une domination fragilisée, du côté des auteurs, sur le mode du chantage affectif. Cependant, certaines des modalités choisies pour se supprimer témoignent du sérieux de l'intention morbide et paraissent constituer un dernier recours, dans une situation de souffrance insupportable, perçue comme insoluble. Le suicide peut alors être vu comme une pure entreprise de suppression de la souffrance individuelle, mais aussi comme une ultime tentative d'ébranler l'agencement situationnel, comme en témoigne l'analyse des lettres d'adieu poignantes de personnes suicidées, recueillies à Tahiti par Yasmina Taerea, dans lesquelles les personnes disparues livrent leur point de vue sur leur situation familiale et les souffrances associées (communication non publiée, séminaire de recherche de la MSH-P, 2019).

Conclusion

Raisonné en termes d'attachements et d'agencements situationnels permet de construire une analyse proprement sociologique de la violence, c'est-à-dire *relationnelle*. Dans ces conditions, une spécificité capitale du contexte familial *sui generis* est sans doute la prévalence des affects, quelle que soit leur nature, en son sein : la famille forme un espace social passionnel. C'est d'autant plus vrai en Polynésie où les relations familiales étendues agencent des configurations affectives particulièrement complexes et intriquées, souvent en tension, voire conflictuelles. La circulation des enfants par le biais du *fa'a'amura'a*, la transférabilité des droits parentaux et les agencements affectifs qu'ils génèrent en sont une bonne illustration.

Les affects familiaux peuvent être construits de telle manière qu'ils facilitent le passage à l'acte violent, comme en témoigne par exemple l'ambiguïté de la situation des enfants au moment de la remise en ménage des parents, après leur séparation, transformant les attachements aux enfants issus des lits précédents. Si cette fragilisation de la situation des enfants, à la dissolution du couple, est largement répandue, elle prend un tour particulièrement saillant dans les familles polynésiennes. La construction des affects au sein du couple est un autre exemple : dans ce cas, l'analyse de l'agencement affectif amour-jalousie-violence permet de comprendre en partie la prévalence des violences conjugales, de concert avec d'autres facteurs sociaux.

La notion d'agencement situationnel permet de saisir la manière dont ces attachements se configurent de façon contingente, ou sont mobilisés (sous la forme d'un *dispositif*) pour donner prise à la violence et la pérenniser, levant ainsi les inhibitions inscrites dans la dynamique ordinaire des interactions sociales. Ces agencements mobilisent des éléments disparates, constituant un contexte favorable au passage à l'acte violent. À ce titre, plusieurs éléments font la spécificité du territoire, qui tiennent fréquemment un rôle dans l'émergence de la violence : fortes mobilités familiales au sein du *'ōpū ho'e* ou du *'ōpū feti'i*, *fa'a'amura'a*, problèmes fonciers et questions d'héritage, ménages polynucléaires, marginalisation économique dans le contexte de la marchandisation rapide de l'économie. Tous contribuent ainsi à structurer les violences, au sein des familles.

Ces éléments constituent des facteurs de risque, entendus comme prédisposition situationnelle à la violence. Dans ce cadre, il est indispensable de soulever la question de la dépendance, qui constitue un facteur de vulnérabilité majeur. Celle-ci peut être le produit d'une situation préexistante ou résulter d'un travail interactionnel délibéré, visant, pour un perpéteur, à créer les conditions de la violence. Certaines catégories de population sont intrinsèquement dépendantes – et donc vulnérables à la violence –, à l'instar des enfants et plus encore des enfants *fa'a'amu*, des personnes âgées dépendantes, des personnes handicapées³¹, etc. D'autres le deviennent par le biais d'un processus d'isolement et de mise en dépendance économique et sociale : le terrorisme intime nécessite en effet la mise en place d'une emprise qui passe forcément par un travail de neutralisation des ressources sociales de la victime,

³¹ Ce pourquoi, dans le cadre du programme de recherche, nous développons aujourd'hui, en partenariat avec la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE), un axe de recherche portant sur les violences familiales sur les personnes âgées dépendantes et sur les personnes handicapées.

privée d'accès à ses réseaux d'interconnaissance, parfois à l'espace public, incapable par conséquent de solliciter des alliés potentiels, personnels ou institutionnels.

Ici, il faut rappeler enfin que cette enquête souffre d'un biais de sélection : elle considère la famille à *travers le prisme* des violences familiales. On a donc affaire, par construction, à des familles frappées par la violence. C'est là toute l'ambiguïté de l'entreprise : si les structures de la famille polynésienne donnent prise à la violence, elles fournissent aussi des ressources aux victimes potentielles. Ainsi, en garantissant la présence permanente d'un public, la corésidence peut participer à contrôler la violence, en fonction du type de rôle endossé par les observateurs. Reste que, sans que cela ne soit clairement quantifiable, les indications disponibles plaident pour une forte incidence des violences au sein des familles polynésiennes, qui rend la perspective développée ici crédible dans ses conclusions.

La lecture situationnelle permet donc de repenser la question des violences familiales. En désindividualisant et en dépsychologisant leur cause, elle a des implications pour l'intervention sociale : c'est bien un travail sur les attachements et les agencements situationnels qu'il convient d'envisager *avant toute chose*, pour faciliter la sortie de la violence, avant de chercher à agir sur les propriétés sociales et psychologiques des auteurs et/ou des victimes. Dans ce contexte, les solutions institutionnelles, comme le placement des enfants mineurs, sont souvent insuffisantes, parfois dangereuses : insuffisantes parce que, souvent, elles n'offrent pas de substitution aux affects familiaux, et échouent ce faisant à lever les ambiguïtés affectives qui marquent souvent le rapport, dans la famille, entre victimes et auteurs ; parfois dangereuses, parce qu'elles placent des individus en situation de très forte dépendance, dans un contexte relationnel inédit, dans lequel elles sont susceptibles de connaître à nouveau la violence, comme dans certains des cas présentés.

Par ailleurs, une réflexion est nécessaire qui permettrait d'envisager les spécificités des structures familiales en Polynésie française non plus comme des facteurs de risque ou comme un obstacle, mais comme des leviers potentiels pour l'action publique en matière de prévention et de gestion des violences familiales, sur le territoire : il s'agit bien d'amortir les tensions générées dans les familles, du fait des chocs sociaux et économiques des dernières décennies. Il y a donc sans doute une réflexion à mener sur les dissonances entre l'organisation contemporaine de la société polynésienne et les formes d'échange et de redistribution propres à la famille polynésienne, à la mesure des travaux conduits, par exemple, en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Jolly *et al.*, 2012).

La recherche en cours, si elle permet d'ouvrir des pistes, souligne ainsi surtout l'ampleur du travail à accomplir pour mieux comprendre le phénomène. D'abord, nous manquons de travaux sur les familles polynésiennes contemporaines, culturellement métissées, dans lesquelles des modèles familiaux pluriels sont en concurrence, comme partout ailleurs. La famille contemporaine en Polynésie française est multiple, prise entre des idéologies familiales concurrentes et dans les transformations rapides des rapports matériels qui faisaient support à l'organisation traditionnelle de la parenté. Enfin, la quantification des violences familiales en Polynésie française reste à réaliser et doit être envisagée comme un prolongement nécessaire de l'enquête. Les enseignements du présent rapport pourront être investis dans le cadre d'une enquête par questionnaire, appuyée sur des catégories adaptées aux spécificités du territoire afin de raisonner à partir d'outils de mesure pertinents.

Bibliographie

- Abbott A. D., 2001, *Time Matters. On Theory and Method*, Chicago, University of Chicago Press.
- Abbott A. D., 2016, *Processual Sociology*, Chicago, University of Chicago Press.
- Appadurai A., 2005, *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- Appadurai A., 2013, *The Future as Cultural Fact. Essays on the Global Condition*, London, New York, Verso.
- Bambridge T., 2009a, *La terre dans l'archipel des Australes : étude du pluralisme juridique et culturel en matière foncière (Pacifique Sud)*, Pirae, Au vent des îles.
- Bambridge T., 2009b, *Le foncier en Polynésie française. Comment réconcilier pratiques, légalité et légitimité ?*, Papeete, Univers Polynésiens.
- Bastide L., 2011, « Habiter le transnational. Politiques de l'espace, travail globalisé et subjectivités entre Java, Kuala Lumpur et Singaour », Thèse pour le doctorat de sociologie, ENS de Lyon.
- Bastide L., 2013, « Migrer, être affecté. Émotions et expériences spatiales entre Java, Kuala Lumpur et Singapour », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 4, vol. 29, p. 7-20.
- Bastide L., 2015, *Habiter le transnational. Espace, travail et migration entre Java, Kuala Lumpur et Singapour*, Lyon, ENS éditions, « De l'Orient à l'Occident ».
- Beck U., 2001, *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.
- Becker H. S., 1985, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Becker H. S., 2006, « Sur le concept d'engagement », *SociologieS* [en ligne], Découvertes/Redécouvertes.
- Benjamin T., Chang D. C., Steele M., 2019, « A qualitative study of "fa'a'amu" kinship care experiences in Tahiti », *Adoption Quarterly*, n° 3, vol. 22, p. 173-198.
- Bersani C. A., Chen H. T., 1988, « Sociological perspectives in family violence », in Van Hasset V. B., Randall L., Morrison R. L., Bellack A. S., Hersen M. (dir.), *Handbook of Family Violence*, Boston, Springer US, p. 57-86.
- Bertaux D., 2005, *Le récit de vie : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin.
- Bidart C., 2006, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 1, vol. 120, p. 29-57.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bourdieu P., 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, p. 69-72.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., 1970, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minit.
- Burawoy M., 2003, « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain », in Céfaï D. (dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- Céfaï D., 1996, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n° 75, vol. 14, p. 43-66.
- Celentano-Brami A., 2002, « La jeunesse à Tahiti : renouveau identitaire et réveil culturel », *Ethnologie française*, n° 4, vol. 32, p. 647-661.
- Cerf P., 2007, *La domination des femmes à Tahiti : des violences envers les femmes au discours du matriarcat*, Pirae, Au vent des îles.
- Charles M.-N., 1995, « Le rôle de la possession d'état dans la filiation de l'enfant "fa'a'amu" en Polynésie française », *Droit et Société*, n° 30-31, p. 445-462.
- Cohen, A. P., 1985, *The Symbolic Construction of Community*, Routledge.

- Collins R., 2005, *Interaction Ritual Chains*, Princeton, University Press, « Princeton Studies in Cultural Sociology ».
- Collins R., 2008, *Violence : A Micro-Sociological Theory*, Princeton, Princeton University Press.
- Collins R., 2013, « Entering and leaving the tunnel of violence : micro-sociological dynamics of emotional entrainment in violent interactions », *Current Sociology*, n° 2, vol. 61, p. 132-151.
- Crapanzano V., 2007, « Réflexions sur une anthropologie des émotions », *Terrain*, n° 22, p. 109-117.
- Dentan R. K., 2008, « Recent studies on violence : what's in and what's out », *Reviews in Anthropology*, vol. 37, n° 1, p. 41-67.
- Desrosières, A., 2016, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.
- DFCF, 2010, « Lutter contre les violences au sein du couple et les formes de violences familiales : éclairages, bonnes pratiques, procédures, réseaux et partenaires, le rôle des professionnels », Papeete, Délégation à la famille et à la condition féminine.
- Dodier N., 1993, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, n° 62, vol. 11, p. 63-85.
- Dodier N., Baszanger I., 1997, « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, n° 1, vol. 38, p. 37-66.
- Dutton D. G., 2007, *The Abusive Personality : Violence and Control in Intimate Relationships*, New York, Guilford Press.
- Fages J., 1974, « Migrations et urbanisation en Polynésie française », *Cahiers ORSTOM*, « Sciences Humaines », n° 11, p. 243-258.
- Fassin D., 2009, « Les économies morales revisitées », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, n° 6, vol. 64, p. 1237-1266.
- Fassin D., Bourdelais P., Dozon J.-P., 2005, *Les constructions de l'intolérable : études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte.
- Feld L. S., Straus M. A., 1989, « Escalation and desistance of violence in marriage », *Criminology*, n° 1, vol. 27, p. 141-162.
- Fer Y., 2007, « Salut personnel et socialisation religieuse dans les assemblées de Dieu de Polynésie française », *Anthropologie et sociétés*, n° 1, vol. 31, p. 183-199.
- Forsé M., 2001, « Rôle spécifique et croissance du capital social », *Revue de l'OFCE*, n° 76, p. 189-216.
- Gelles R. J., 1985, « Family violence », *Annual Review of Sociology*, n° 1, vol. 11, p. 347-367.
- Gelles R. J., 2017, *Intimate Violence and Abuse in Families*, 4th edition, Oxford, New York, Oxford University Press.
- Glaser B. G., Strauss A., 2010, *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin.
- Goffman E., 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale de malades mentaux*, Paris, Minuit.
- Goffman E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit.
- Goffman E., 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- Goffman E., 1975, *Stigmates. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Minuit.
- Goffman E., 1991, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- Heinich, N., 2010, « Pour en finir avec l'illusion biographique », *L'Homme*, n° 195-196, p. 421-430.
- Hennion A., 2004, « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, n° 85, p. 9-24.
- Hennion A., 2013, « D'une sociologie de la médiation à une pragmatique des attachements. Retour sur un parcours sociologique au sein du CSI », *SociologieS*, juin 2013.
- Honneth A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les Éditions du Cerf.

- Honneth A., 2006, *La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte.
- Ide P., 2019, « Du triangle dramatique de Karpman au carré maléfique », *Nouvelle revue théologique*, n° 3, vol. 141, p. 466-484.
- Isiugo-Abanihe U. C., 1985, « Child fosterage in West Africa », *Population and Development Review*, n° 1, vol. 11, p. 53-73.
- ISPF, 2006, « Emploi salarié en Polynésie française ; évolution de 1995 à 2004 », Papeete, ISPF, « Points forts études ».
- ISPF, 2017, « Étude budget des familles 2015 : Polynésie française », Papeete, ISPF.
- Jaspard M., Brown E., Pourette D., 2004, « Les violences envers les femmes dans le cadre du couple en Polynésie française », *Espace populations sociétés*, n° 2, p. 325-341.
- Jerolmack C., Khan S., 2014, « Talk is cheap : ethnography and the attitudinal fallacy », *Sociological Methods & Research*, n° 2, vol. 43, p. 178-209.
- Johnson M. P., 2010, *A Typology of Domestic Violence. Intimate Terrorism, Violent Resistance, and Situational Couple Violence*, Boston, Northeastern University Press.
- Jolly M., Stewart C., Brewer C. (dir.), 2012, *Engendering Violence in Papua New Guinea*, ANU Press.
- Karpman S. B., 1968, « Fairy tales and script drama analysis », *Transactional Analysis Bulletin*, n° 26, vol. 7, p. 39-43.
- Lacombe P., 2008, « Les identités sexuées et "le troisième sexe" à Tahiti », *Cahiers du genre*, n° 45, p. 177-197.
- Lahire B., 2011, « Les cadres sociaux de la cognition : socialisation, schèmes cognitifs et langage », in Clémet F., Kaufmann L. (dir.), *La sociologie cognitive*, Paris, Éditions de la MSH.
- Lallement M., 2006, « Capital social et théories sociologiques », in Bévort A., Lallement M. (dir.), *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte.
- Lallement M., Spurk J. (dir.), 2016, *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions.
- Langhinrichsen-Rohling J., Misra T. A., Selwyn C., Rohling M. L., 2012, « Rates of bidirectional versus unidirectional intimate partner violence across samples, sexual orientations, and race/ethnicities : a comprehensive review », *Partner Abuse*, n° 2, vol. 3, p. 199-230.
- Latour B., 2000, « Factures/fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement », in Micoud A., Peroni M. (dir.), *Ce qui nous relie*, Paris, Éditions de l'Aube, p. 189-208.
- Lawson J., 2012, « Sociological theories of intimate partner violence », *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, n° 5, vol. 22, p. 572-590.
- Leblic I., 2014, « From french Polynesia to France : the legacy of fa'a'amu traditional adoption in "international" adoption », *Anthropologica*, n° 2, vol. 56, p. 449-462.
- Levy R. I., 1975, *Tahitians : Mind and Experience in the Society Islands*, Chicago, University of Chicago Press.
- Lextreyt M., 2019, « Les années CEP (1963-2004) », in Conte É. (dir.), *Une histoire de Tahiti, des origines à nos jours*, Pirae, Au vent des îles, p. 273-311.
- Lowenhaupt Tsing A., 2005, *Friction : An Ethnography of Global Connection*, Princeton, Princeton University Press.
- Marquet J., 2009, « L'amour romantique à l'épreuve d'internet », *Dialogue*, n° 186, p. 11-23.
- Massumi B., 2002, *Parables for the Virtual : Movement, Affect, Sensation*, Durham, Duke University Press.
- Matza, D., 1969, *Becoming deviant*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall
- Merceron F., 2005, « Dynamiques démographiques contemporaines de la Polynésie française : héritage colonial, pluri-ethnisme et macrocéphalie urbaine », *Les cahiers d'outre-mer, Revue de géographie de Bordeaux*, n° 230, vol. 58, p. 233-240.
- Merceron F., Morschel J., 2013, « Tahiti et ses périphéries insulaires : formation et crise d'un espace centralisé », *Hermès*, n° 65, p. 56-63.
- Mercklé P., 2016, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte.

- Monléon J.-V. (de), 2002, « Document sans titre », *Bulletin Amades. Anthropologie médicale appliquée au développement et à la santé* [en ligne], n° 52, décembre 2002.
- Monléon J.-V. (de), 2004, « L'adoption en Polynésie française et les métropolitains : de la stupéfaction à la participation », in Leblic I. (dir.), *De l'adoption : des pratiques de filiation différentes*, Clermont Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, p. 49-79.
- Olivier de Sardan J.-P. (de), 1995, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête* [en ligne], n° 1.
- Ong, A., Collier, S., 2005, « Global assemblages: technology, politics, and ethics as anthropological problems », in Ong, A., Collier, S. (dir.), *Global assemblages, anthropological problems*, Malden, Blackwell.
- Ottino P., 1970, « Les fare tupuna ou "maisons de famille" en Polynésie orientale », *L'Homme*, n° 2, vol. 10, p. 45-58.
- Ottino P., 1972, *Rangiroa : parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*, Paris, Éditions Cujas.
- Panoff M., 1970, *La terre et l'organisation sociale en Polynésie*, Paris, Payot.
- Peneff J., 1994, « Les grandes tendances de l'usage des biographies dans la sociologie française », *Politix*, n° 27, vol. 7, p. 25-31.
- Pourette D., 2002, « Les violences envers les femmes en Polynésie française. Étude socio-anthropologique », Papeete, Direction de la santé.
- Pourette D., 2010, « Violences envers les femmes, inégalités et situations postcoloniales », *Sciences sociales et santé*, n° 4, vol. 28, p. 33-39.
- Reddy W. M., 2001, *The Navigation of Feeling : a Framework for the History of Emotions*, Cambridge, New York, Melbourne, Cambridge University Press.
- Robineau C., 1984, *Tradition et modernité aux îles de la Société : du coprah à l'atome*, Paris, ORSTOM.
- Salaün M., Vernaudon J., Paia M., 2016, « "Le tahitien, c'est pour dire bonjour et au revoir". Paroles d'enfants sur une langue autochtone en sursis », *Enfances, Familles, Générations* [en ligne], n° 25.
- Saura B., 2008, *Tahiti Mā'ohi : culture, identité, religion et nationalisme en Polynésie française*, Pirae, Tahiti, Au vent des îles.
- Saura B., 2013, *Mythes et usages des mythes : autochtonie et idéologie de la Terre Mère en Polynésie*, Peeters, Paris.
- Sierra-Paycha C., Lelièvre E., Trabut L., 2018, « Le fa'a'amura'a : confier et recevoir un enfant en Polynésie française », Papeete, ISPF, « Points forts études ».
- Simmel G., 1990, « Digression sur l'étranger », in Grafmeyer Y., Joseph I. (dir.), *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier.
- Singly (de) F., 2017, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- Strathern A., Stewart P. J., Whitehead N. L. (dir.), 2006, *Terror and Violence : Imagination and the Unimaginable*, London, Pluto Press, « Anthropology, Culture, and Society ».
- Straus, M. A., 2008, "Dominance and symmetry in partner violence by male and female university students in 32 nations", *Children and Youth Services Review*, n°30, p.252-275.
- Thompson E. P., 1971, « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past & Present*, n° 50, p. 76-136.
- Tuil S., 2005, « De l'emploi du génogramme libre en entretiens familiaux à visée thérapeutique », *Dialogue*, n° 168, 115-133.
- Uphoff N., 1989, « Distinguishing power, authority & legitimacy : taking Max Weber at his word by using resources-exchange analysis », *Polity*, n° 2, vol. 22, p. 295-322.
- Wardlow H., 2006, *Wayward Women : Sexuality and Agency in a New Guinea Society*, Berkeley, University of California Press.

- Weber F., 2001, « Settings, interactions and things : a plea for multi-integrative ethnography », *Ethnography*, n° 4, vol. 2, p. 475-499.
- Weber F., 2005, *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve, Aux lieux d'être.
- Weber M., 2003, *Le savant et le politique : une nouvelle traduction*, Paris, La Découverte.
- Weber M., 2015, *La domination*, Paris, La Découverte.
- Wieviorka M., 1998, « Le nouveau paradigme de la violence », *Cultures et conflits*, n° 29-30, p. 9-57.
- Wieviorka M., 2009, *Violence : A New Approach*, Los Angeles, Sage.
- Wieviorka M., 2015, « Sortir de la violence. Un chantier pour les sciences humaines et sociales », *Socio*, n° 5, p. 221-240.

Annexes

Éléments biographiques des principaux enquêtés mentionnés dans le rapport

Āahiata (femme) : 28 ans. Fratrie de deux (elle a un frère). Originaire de Raiatea, dans les îles Sous-le-Vent. Père entrepreneur dans le bâtiment. Elle rencontre son premier conjoint à 16 ans. C'est un employé de son père. Après son bac, elle reprend la gestion de l'entreprise paternelle. Elle a une fille avec son *tāne*. Elle part ensuite à Tahiti, pour fuir sa violence, où elle reprend des études. Elle rencontre son nouveau conjoint, avec lequel elle a un garçon. Elle travaille aujourd'hui dans le milieu médico-social.

Violences graves, du type terrorisme intime planifié, dans son premier couple.

Agnès : 33 ans. Père et mère originaires des Tuamotu (Ana'a). Fratrie de six : trois enfants naturels, trois enfants *fa'a'amu*, un du côté du père (son neveu), deux du côté de la mère. Ils grandissent à Tahiti. La mère décède brutalement lorsque Agnès a 7 ans. Sa grande sœur endosse le rôle de la mère. Elle maltraite le reste de la fratrie. À 12 ans, elle dénonce sa sœur à la gendarmerie. Les enfants sont placés en foyer, dispersés. Agnès s'enfuit et récupère son petit frère et sa petite sœur. Ils vivent à la rue. À 14 ans, elle se prostitue et rencontre son premier conjoint, qui la bat. Son second conjoint fait de même. Avec lui, elle a des faux jumeaux, dont un garçon mort-né. Elle est ensuite « évacuée » (évacuation sanitaire) vers la métropole, pour des problèmes cardiaques. Son *tāne* rencontre une autre femme, et elle-même se lie à un Tahitien rencontré pendant son hospitalisation. Au retour, le père de sa fille la séquestre au domicile, pour qu'elle rompe sa liaison avec cet homme. Elle se mettra ensuite en ménage avec un troisième homme, dont elle aura deux enfants, un garçon et une fille. Ils s'installent à Ana'a, aux Tuamotu. Son compagnon la séquestre au domicile. En 2010, elle est à nouveau hospitalisée en métropole. En 2013, son *tāne* commence à la cogner. Elle fuit vers Tahiti, où elle trouve un emploi. Son compagnon la rejoint et l'oblige à quitter son travail. Ils sont hébergés dans un foyer, puis finissent à la rue. Les deux enfants sont placés. Agnès est depuis rentrée seule à Ana'a.

Maltraitances dans l'enfance de la part de la sœur aînée, qui a pris la place de la mère. Violence de type terrorisme intime planifié.

Violences conjugales dans ses trois histoires de couple.

Violence de son conjoint actuel sur leurs enfants.

Aimana (homme) : 32 ans, incarcéré au centre pénitentiaire de Tatutu (Papeari). Fratrie de trois, dont il est le cadet. Père polynésien, originaire de Raiatea, dans les îles Sous-le-Vent, mère issue d'une famille chinoise de Tahiti. À 14 ans, fugue de la maison pour fuir la tyrannie de son père. Se met à la boxe et devient un caïd de quartier. Il purge une condamnation pour des faits de violence commis dans le cadre de ces affrontements virils.

Violences graves du type terrorisme intime planifié subies au sein du foyer parental, où il est le souffre-douleur de son père.

Violence du père sur la mère.

Violences conjugales sur ses conjointes successives, du type violences situationnelles.

Ariihau (homme) : 24 ans, étudiant. Parents séparés. Père métropolitain rentré en France, mère polynésienne, employée dans la fonction publique territoriale. Fratrie de deux (un frère).

Violences liées à un conflit d'héritage, de ses oncles contre sa mère et lui-même.

Tentative de suicide de son frère aîné, alors étudiant en métropole.

Françoise : 21 ans. En foyer d'accueil, avec son conjoint et leur fillette. Elle est originaire de Rimatara, aux Australes. Fratrie de trois. Sa grande sœur a été faite *fa'a'amu* par ses grands-parents maternels, sa petite sœur dans la famille de son père, à Tautira sur la presqu'île de Tahiti. Ses parents sont séparés, sa mère s'est remise en ménage. Françoise rencontre son *tāne* alors qu'elle est encore au lycée. Il l'a contrainte à mettre fin à ses études après son bac, en la mettant enceinte afin qu'elle ne puisse pas partir en métropole.

Violences conjugales graves entre sa mère et son beau-père, du type terrorisme intime impulsif.

Agressions sexuelles du beau-père sur la sœur de Françoise, revenue vivre avec eux au décès de la grand-mère *fa'a'mu*.

Tentatives de suicide du beau-père, honteux de ces agressions.

Violences conjugales graves au sein de son couple avec Steven, du type terrorisme intime impulsif.

Steven (conjoint de Françoise) : 22 ans. Fils unique. Père caldoche originaire de Nouméa, mère Tahitienne. Grandit à Tahiti, en partie chez sa grand-mère maternelle, le couple parental vivant dans la violence. Lorsqu'il a 6 ans, ses parents se séparent. Sa mère se remet en ménage. Il ne le supporte pas. Son père va en prison, pour une affaire de braquage, puis est hospitalisé en psychiatrie à Nouméa. Pendant sept ans, il vit seul, dans une maison sans électricité. Il s'initie à la boxe et consomme alcool et *paka* (marijuana) et se déscolarise. Il commence à se battre régulièrement. À 16 ans, il intègre le domicile de sa mère et de son beau-père. À 18 ans, il se met à l'*ice* (méthamphétamine), ce qui exacerbe sa violence. Il se met en couple, quitte sa compagne puis rencontre Françoise. Il la met enceinte pour l'empêcher de partir faire des études en métropole. Elle le quitte pour une période, lassée de sa violence, et trouve refuge chez sa sœur à Moorea. Depuis qu'elle est revenue, ils logent dans un foyer d'accueil.

Violences du père dans le foyer parental, du type terrorisme intime impulsif.

Violences commises dans son couple, du type terrorisme intime impulsif.

Germaine : 41 ans, à la rue. *Fa'a'amu* chez sa grand-mère maternelle et son conjoint, à Tahiti. Fratrie de 12 enfants, dont elle est l'aînée. Trois filles. Elle a elle-même donné une fille en adoption à un couple métropolitain.

Violences conjugales subies avec trois de ses conjoints. L'un d'entre eux violentait aussi sa mère.

Sa fille aînée a été battue par son père.

Fait un séjour en prison pour des faits de violence dans la rue. Ses deux filles sont placées dans une famille à Makemo (Tuamotu), dans laquelle elles subissent des violences.

Hanaiti (femme) : 34 ans, en foyer d'accueil. Née à Nuku Hiva, aux Marquises. Elle a deux enfants, un fils et une fille. Fratrie de neuf enfants. Sont retirés de la garde de leurs parents incarcérés pour avoir tué leur cadette à force de maltraitances. Plusieurs d'entre eux, dont elle, sont placés chez une tante paternelle à Tahiti, puis retirés à nouveau à la garde de cette famille et placés en foyer à Tahiti. Sa mère

est morte en détention, où elle a aussi accouché d'une fille. Hanaiti a alors eu un épisode de décompensation psychotique, qui lui a valu une hospitalisation.

Violences parentales graves, aboutissant au décès de la benjamine.

Violences conjugales entre ses parents.

Violences graves sur la fratrie *fa'a'amu* chez sa tante, du type terrorisme intime planifié. Maltraitements multiples et viols répétés, par un oncle et trois cousins.

Violences conjugales au sein de son couple.

Hanaiti a fait deux tentatives de suicide, à l'adolescence.

Heihere et Maina (femmes) : 21 et 25 ans, à la rue. Deux sœurs, originaires de Rurutu, aux Australes, issues d'une fratrie de cinq (deux garçons), qui vivent tous à la rue, à Papeete.

Elles sont placées *fa'a'amu*, avec Fleur, leur petite sœur, chez une tante maternelle de leur mère à Tahiti, par les services sociaux.

Heihere se met une première fois en couple avec un jeune homme, dont elle a une petite fille, qu'elle place en *fa'a'amu* auprès d'un couple métropolitain. Elle garde un certain contact avec l'enfant.

Heihere se prostitue un temps, et rencontre ainsi son *tāne*, avec lequel elle vit encore. Elle ne supporte pas la vie chez lui et l'attire à la rue, loin de ses fils et de ses belles-filles.

Violences de type terrorisme intime planifié dans le foyer de la tante, de la part des parents et de leurs enfants naturels.

Heihere subit les violences de son conjoint, du type terrorisme intime impulsif.

Maina brutalise son *tāne*.

Heimata (femme) : 20 ans, étudiante. Fratrie de quatre. Elle et son grand-frère sont proches en âge, et ont une douzaine d'années d'écart avec le petit frère et la petite sœur. Mère directrice d'un organisme public. Le père et la mère se sont rencontrés jeunes et ont rapidement eu des enfants. La violence survient alors dans le couple. Sa mère a une aventure extraconjugale alors que le père est à Raiatea, où il construit une maison. Lorsqu'il apprend cette infidélité, il entre dans une phase de violence extrême. Heimata partira au Québec pour échapper à cette situation.

Violences domestiques de type terrorisme intime impulsif, exercées par le père, principalement sur la mère. Violences exacerbées après la relation extraconjugale de la mère.

Herenui (femme) : 33 ans, en centre d'hébergement. Deux enfants, placés en foyer. Vit à Anaa (Tuamotu). Fratrie de quatre, plus un frère *fa'a'amu*, fils de l'oncle paternel. Leur mère meurt lorsqu'elle a 7 ans. La grande sœur prend le relais et s'occupe des enfants. Herenui et deux de ses sœurs sont ensuite placées, enfants, en famille d'accueil par les services sociaux. Les trois sœurs fuiront et vivront deux ans à la rue. Pour vivre, Herenui se prostituera.

Violences de la grande sœur sur le reste de la fratrie.

Violences conjugales subies de la part de son premier et de son troisième *tāne*.

Violences de sa famille naturelle sur son frère *fa'a'amu*, ce pourquoi le père d'Herenui le prendra en adoption.

Jacqueline : 25 ans, étudiante. Fratrie de trois, dont elle est la cadette. *Fa'a'amu* par ses grands-parents maternels, alors que sa mère voulait la donner en adoption à des *popa'a*. La mère et le père sont séparés. Une demi-sœur donnée en adoption du côté de la mère, une demi-sœur et un demi-frère du côté du père. Violences au sein de la maison familiale, du grand-père sur la grand-mère et entre le grand-père et ses quatre fils. Violences conjugales dans le foyer de la mère. Violences sur ses deux sœurs dans le foyer du père.

Laurent : 35 ans, incarcéré pour violences conjugales au centre pénitentiaire de Tatutu (Papeari). Travaillait comme manutentionnaire dans un supermarché.

Violences répétées sur sa conjointe.

Maud : 22 ans. Métropolitaine. Née dans le Grand-Est, d'un père professeur des écoles et d'une mère directrice commerciale chez Air France. Étudiante à Strasbourg, elle rencontre un collègue Tahitien, dans le cadre de son job dans un restaurant de la ville. Ils se mettent en couple. Rapidement, la relation devient maltraitante. Elle le quittera une première fois, pour poursuivre ses études ailleurs, puis se remettra en ménage avec lui. Elle le quittera à nouveau, suite à un accès de violence extrême.

Violences conjugales, qui paraissent progresser vers une forme de terrorisme intime planifié. Un seul accès de violences avéré, mais lors duquel elle a cru mourir.

Taina (femme) : 35 ans. À la rue avec son conjoint. Née à Tahiti, de parents originaires des Tuamotu (Pukarua, père) et des Australes (Tubuai, mère). À l'âge de 6 mois, sa mère la fait *fa'a'amu* chez sa tante (la grand-tante de l'enfant) à Bora-Bora. Le grand-oncle la viole à l'âge de 8 ans, et la grand-tante décide alors de la placer chez son petit frère (grand-oncle de l'enfant) à Tahiti. Elle y reste un an puis fugue à la rue à 10 ans. Elle y vit jusqu'à ses 12 ans, dans le quartier d'Outumaoro, à Punaauia. Elle emménage ensuite avec son *tāne*, qui a 18 ans. À 27 ans, elle s'enfuit de la maison familiale de son conjoint avec sa belle-sœur et se met avec un homme avec lequel elle aura deux enfants, un garçon et une fille, aujourd'hui placés. Pendant ce temps, elle vie à la rue (l'homme est déjà marié) et sert de garde du corps à sa belle-sœur, qui se prostitue. Elle est aujourd'hui en couple avec un homme rencontré à la rue. Ils sont en train de s'installer aux Tuamotu, sur un terrain familial.

Agressions sexuelles subies au sein du foyer de la grand-tante.

Violences collectives subies au sein de la maison familiale de son premier conjoint, du type terrorisme intime planifié.

Violences commises contre son second conjoint, qui refuse de quitter sa femme.

Violences conjugales subies dans le cadre de son couple actuel.

Multiplés tentatives de suicide.

Tatiana : 28 ans. Fille unique. Parents d'origine chilienne, installés à Tahiti, où elle grandit. Après le lycée, elle fait un BTS à Tahiti, puis part en métropole pour poursuivre ses études. Elle y restera quatre ans. Là elle rencontre son ex-conjoint, un militaire polynésien, ingénieur de formation. Elle rompra après plusieurs années de violence et travaille aujourd'hui dans les assurances.

Violences conjugales au sein de son couple, du type terrorisme intime impulsif.

Teariki (homme) : 36 ans. À la rue au moment de l'entretien, aujourd'hui en emploi, dans un logement avec une nouvelle compagne. Seul enfant du premier lit de ses parents. Sa mère a eu ensuite une autre

enfant avec un *papa'a*, qui vit en métropole. A vécu une grande partie de son enfance avec ses grands-parents, à Tahiti, qui l'ont déscolarisé tôt.

A été battu par son père, enfant. Violences réciproques avec son ex-conjointe, avec laquelle il vivait à la rue. Il l'a envoyée plusieurs fois aux urgences.

Teiva (homme) : 38 ans, incarcéré au centre pénitentiaire de Nuutania (Faa'a). Travaillait dans le bâtiment. A grandi à Rangiroa (Tuamotu).

Son père, ancien commando parachutiste, violente sa femme et ses enfants. Il est fait *fa'a'amu* dans une famille de l'atoll.

Condamné pour des violences sur sa conjointe.

Thierry : 40 ans, incarcéré pour meurtre au centre pénitentiaire de Tatutu (Papeari), en attente de son jugement. A grandi à Tureia (Tuamotu). Fratrie de neuf, dont quatre enfants issus du même lit (premier lit de ses parents). Thierry est attiré par les hommes et a vécu de nombreuses relations homosexuelles, aux Tuamotu. Il se débat avec sa sexualité. Il s'est marié avec une femme, pour se déprendre de ses désirs, vécus comme coupables.

Enfant, il est violé par son instituteur.

Il part ensuite au collège à Hao (Tuamotu) où lui et plusieurs camarades auraient été violés par un surveillant de l'internat.

Une de ses sœurs a été battue à mort par son conjoint.

Une autre a été brûlée vive par son conjoint.

Une troisième s'est suicidée.

Thierry a tué sa femme en l'étranglant, ce qui lui a valu son incarcération.

Tino (homme) : 22 ans, incarcéré au centre pénitentiaire de Tatutu (Papeari). Premier d'une fratrie de trois. Vivent d'abord à Papeete, puis dans la presqu'île de Tahiti.

Son père violente sa femme et les enfants. Violences extrêmes du type terrorisme intime impulsif (il infligera, au cours du temps, plusieurs fractures à Tino, qui s'interpose entre lui, la mère et les frères).

Les enfants seront placés par les services sociaux.

A tué un jeune homme dans le cadre d'un racket, ce qui lui a valu sa première condamnation à 14 ans.

A violé un codétenu pendant son séjour au centre pénitentiaire de Nuutania (Faa'a).

Vahiana (femme) : 33 ans, auxiliaire de vie, originaire de Rurutu, aux Australes. Fratrie de sept enfants. Placée *fa'a'amu* chez une cousine maternelle. Violences de l'ensemble de sa famille adoptive, de type terrorisme intime planifié, jusqu'à l'âge adulte. À 30 ans, elle emménage avec son frère « naturel » et sa compagne, à Moorea, s'éloignant ainsi de sa famille *fa'a'amu* et de ses maltraitances.

Violences subies par son grand frère dans sa famille naturelle.

LES VIOLENCES FAMILIALES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ENTRER, VIVRE ET SORTIR DE LA VIOLENCE

Ce rapport, fruit d'une recherche financée par l'INJEP et hébergée par la Maison des sciences de l'homme et du Pacifique, est né d'une énigme : selon les chiffres disponibles, la Polynésie française connaîtrait le plus fort taux de violences familiales sur l'ensemble du territoire national, outre-mer compris, sans que l'on sache expliquer ce fait statistique. Face à ce constat les pouvoirs publics se trouvent relativement démunis, faute d'analyses suffisamment étayées pour orienter les politiques de prise en charge. Le présent rapport constitue une première étape en vue de pallier ce manque.

L'enquête part d'un constat patent et pourtant sous-étudié : dans leur organisation sociale et « idéologique », les familles polynésiennes diffèrent très fortement des familles métropolitaines. Avant d'étudier les violences familiales, il convient donc d'éclairer au préalable ces caractéristiques, en l'absence de travaux récents en la matière.

Le rapport procède ensuite à un travail de clarification définitionnelle afin de cerner précisément les contours de la famille contemporaine, en Polynésie française, et de se doter d'une conception précise de la violence, comme fait social.

Cette étape permet, dans un second temps, de cerner une série de spécificités sociales – idéologie familiales, relations sociales au sein de la parenté, mobilités territoriales et familiales, rapport de filiation, formes résidentielles – et d'appréhender ainsi finement le contexte dans lequel se développent les violences au sein des familles de Polynésie française.

Le rapport met alors en lumière les processus de surgissement et de pérennisation de la violence dans le cadre familial. Pour ce faire, il montre que la violence est une pratique difficile, ordinairement inhibée par la dynamique intrinsèque des interactions sociales. Elle présuppose ainsi, pour s'installer et durer, un travail interactionnel qui permet d'agencer des situations propices à l'effectuation de la violence, en stabilisant notamment les rôles de victime, d'auteur et de témoin.

Le rapport conclut en dégagant les modalités possibles de sortie de la violence, à partir des matériaux empiriques recueillis, ouvrant ainsi des pistes pour l'action publique.

Reprographie : atelier d'impression et de tirage de la direction des finances, des achats et des services (DFAS)
du secrétariat général des ministères sociaux (SGMAS)

